



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2014-2015

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, dont le montant total net s'élève à 191 364 500 dollars (montant brut : 203 061 700 dollars).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique et rôle futur de la Mission	3
II. Mandat et résultats attendus	13
III. Ressources nécessaires	41
A. Montant total des ressources nécessaires	41
B. Effectifs nécessaires	46
1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan	54
2. Bureau du Chef de cabinet	59
3. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) (composante I)	62
4. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) (composante II)	67
5. Appui à la Mission	73
6. Bureau d'appui au Koweït et Bureau d'appui commun de Koweït	89
7. Bureaux extérieurs dans les régions et les provinces	90
IV. Analyse des ressources nécessaires	101
A. Militaires et personnel de police	102
B. Personnel civil	104
C. Dépenses opérationnelles	109
V. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	123
Annexes	
I. Organigrammes	126
A. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	126
B. Bureaux régionaux et bureaux provinciaux	127
C. Appui à la Mission (Kaboul)	128
D. Bureau de Koweït	129
II. Coût estimatif des dépenses de sécurité prévues pour 2014	130
III. Renseignements concernant les activités de fond menées en 2013 par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies collaborant avec la MANUA sur des questions ayant trait aux programmes (intégrées, le cas échéant)	131

I. Historique et rôle futur de la Mission

1. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été créée par la résolution 1401 (2002) du Conseil de sécurité pour une durée initiale de 12 mois. Le Conseil a ensuite prorogé le mandat de la Mission par ses résolutions 1471 (2003), 1536 (2004), 1589 (2005), 1662 (2006), 1746 (2007), 1806 (2008), 1868 (2009), 1917 (2010), 1974 (2011) et 2041 (2012). Par sa résolution 2096 (2013), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MANUA jusqu'au 19 mars 2014.

2. En 2013, la Mission s'est tout particulièrement attachée à faire avancer les transitions en cours dans les domaines politique, socioéconomique et de la sécurité, qui se concluront en 2014, et à consolider les progrès déjà réalisés à cet égard. Elle s'est employée avant tout à mener les préparatifs nécessaires pour que l'Afghanistan puisse pleinement contrôler et prendre en charge ses affaires internes, avec l'appui de ses partenaires internationaux. Le 10 avril 2013, le Président afghan, Hamid Karzaï, a approuvé 24 mesures concrètes fondées sur les principaux éléments du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo devant être prises par le Gouvernement afghan et la communauté internationale. Ces mesures correspondent à des engagements qui aideront à définir les accords de coopération et de partenariat qui seront conclus durant la décennie de la transformation dans une vaste gamme de domaines, y compris la finance et l'économie, les droits de l'homme et l'état de droit, la gouvernance et l'architecture électorale. Des hauts responsables réunis à Kaboul le 3 juillet ont examiné les progrès accomplis à cet égard, en prévision de la conférence ministérielle qui se tiendra en 2014 après la formation du nouveau Gouvernement. Le Gouvernement afghan et la communauté internationale sont convenus que, si des progrès avaient été réalisés, plusieurs des réformes décidées requerraient néanmoins une attention accrue. La MANUA a facilité le dialogue entre le Gouvernement afghan et les acteurs internationaux et continuera de s'employer activement, pendant le restant de 2013 et en 2014, à dégager un consensus sur les mesures à prendre pour respecter les engagements pris.

3. Sur le plan politique, la situation a surtout été marquée par les élections présidentielles et les élections aux conseils provinciaux. Deux éléments interdépendants ont dominé les débats à cet égard : a) l'organisation des préparatifs techniques et l'établissement d'un code électoral fiable; b) la position des parties afghanes concernées, qui continuent d'étudier l'opportunité de nouer des alliances et de convenir de plateformes. Depuis le début de 2013, le code électoral fait l'objet d'un débat intensif à l'Assemblée nationale et de discussions dans tous les milieux politiques ainsi qu'au sein de la société civile. À la fin du mois d'août, des mesures importantes ont été prises pour le renforcer. Ses deux principales dispositions législatives ont été adoptées par l'Assemblée nationale puis signées par le Président Karzaï en juillet, ce dernier ayant nommé les membres de la Commission électorale indépendante peu après, le 16 septembre. Les préparatifs techniques ont progressé avec l'établissement par la Commission, en avril, du projet de plan opérationnel et du budget indicatif, puis le lancement de l'opération complémentaire d'inscription des électeurs au mois de mai. La MANUA s'est efforcée d'amener l'ensemble des parties prenantes à s'accorder sur les principales décisions relatives au processus électoral, encourageant les Afghans à adopter un processus de prise de décisions consultatif et ouvert à tous aux fins de la définition du cadre législatif et promouvant une approche commune en matière de financement entre la Commission, le

Ministère des finances, les donateurs internationaux et les partenaires des Nations Unies. Tous les acteurs concernés considèrent que ces mesures sont indispensables, tant pour assurer une transition politique sans heurt que pour élaborer un système politique fiable et viable à long terme.

4. Le Gouvernement afghan ayant souligné qu'il importait que ce soit lui qui contrôle et dirige le processus de paix et de réconciliation, l'organisme chargé de l'appuyer dans cette démarche, à savoir le Haut Conseil pour la paix, a continué sa campagne d'information auprès des acteurs politiques, des chefs religieux et de la société civile. Cela étant, les progrès attendus du dialogue officiel ont tardé à se réaliser, notamment en raison de la controverse suscitée par l'ouverture, le 18 juin, d'un bureau des Taliban au Qatar, qui a par la suite été fermé. La MANUA continue d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement et d'encourager le dialogue au niveau des provinces, notamment dans le cadre du Dialogue du peuple afghan pour la paix et au moyen d'initiatives de médiation et de renforcement des capacités de règlement des conflits.

5. Les initiatives régionales de promotion de la coopération se sont poursuivies avec succès tout au long de 2013. Ainsi, les participants à la troisième conférence ministérielle sur le Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour un Afghanistan sûr et stable, qui s'est tenue à Almaty le 26 avril, ont adopté les plans d'application de six mesures de confiance dont la MANUA soutient la mise en œuvre dans le cadre de son mandat. À leur demande, les six groupes techniques régionaux chargés de l'application de ces mesures ont tenu des réunions avec la participation de la MANUA et d'autres entités des Nations Unies. Outre que ce type de réunions, qui rassemblent des experts et des diplomates dans six des pays du « cœur de l'Asie », revêt une importance politique considérable, le Processus d'Istanbul a conduit à des résultats concrets et tangibles, notamment l'organisation d'un atelier de lutte contre les engins explosifs improvisés qui s'est tenu à Abou Dhabi les 26 et 27 août dans le cadre de la mesure de confiance consistant à lutter contre le terrorisme. D'autres activités ont été définies comme prioritaires pour 2013. L'élan s'est poursuivi avec l'organisation, à New York, le 23 septembre, d'une réunion de hauts responsables à l'occasion de laquelle la Chine a confirmé qu'elle entendait accueillir la prochaine réunion ministérielle, qui aura lieu à la mi-2014.

6. En ce qui concerne les aspects de la transition relatifs au développement socioéconomique, on a continué d'avancer vers la fourniture d'une assistance à long terme cohérente de la part de la communauté internationale au profit de l'Afghanistan. Sur les 22 programmes prioritaires nationaux, 21 ont été approuvés suite à des réunions tenues les 12 février et 29 juin par le Conseil commun de coordination et de suivi et des comités permanents connexes coprésidés par la MANUA. Plusieurs questions de justice et de gouvernance qui étaient toujours problématiques ont ainsi pu être réglées. À sa réunion de février, le Conseil a également approuvé la politique de gestion de l'aide, l'un des principaux engagements pris à la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan de juillet 2012. Cette politique offre un cadre quinquennal destiné à appuyer de manière cohérente l'exécution des programmes prioritaires nationaux dans le respect de l'enveloppe budgétaire et à faire en sorte que le financement du développement soit aligné sur ces programmes. À leur réunion du 3 juillet, les hauts responsables des pays parties au Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo ont constaté que, si le Gouvernement afghan et la communauté internationale avaient progressé dans la concrétisation des engagements pris, il restait néanmoins encore beaucoup à faire au regard de certains

questions toujours problématiques, notamment les élections, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, en particulier le statut de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et la mise en application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

7. Certaines avancées ont été réalisées en 2013 en ce qui concerne la défense des droits de l'homme, mais des efforts continus seront nécessaires de la part de l'ensemble des parties prenantes si l'on veut encore progresser dans ce domaine en 2014 et au-delà. Les mesures constructives que le Gouvernement a prises dès la parution, en janvier, du rapport sur les actes de torture et les mauvais traitements infligés aux détenus établi par la MANUA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme témoignent de la volonté accrue des autorités à régler les questions relatives aux droits de l'homme. Dans le rapport semestriel pour 2013 sur la protection des civils dans les conflits armés qu'elle a présenté en juillet, la MANUA a constaté que le nombre de victimes civiles avait augmenté de 23 % par rapport à l'année précédente, inversant la tendance à la baisse enregistrée en 2012. Les Taliban ont réagi aux rapports et déclarations sur la protection des civils publiés par la Mission, et celle-ci les a engagés à participer à un dialogue constructif sur les droits de l'homme et les questions humanitaires dans l'intérêt de tous les Afghans. Dans le message qu'ils ont prononcé à l'occasion de l'Aïd al-Fitr, les Taliban ont abordé la question de l'accès humanitaire, ce qui est un signe encourageant. Tout au long de l'année, le Gouvernement a continué de prendre des mesures pratiques en vue d'honorer les engagements pris concernant le respect des droits des femmes et la protection des enfants, concentrant plus particulièrement ses efforts sur la mise en application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et du plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs. Des préoccupations subsistent toutefois, notamment en ce qui concerne l'indépendance et l'efficacité de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et la question de savoir si cet organisme maintiendra son accréditation.

8. Le 18 juin, l'annonce du lancement de la cinquième et dernière étape de l'*inteqal* (transition) a marqué l'achèvement du processus officiel de transfert des responsabilités en matière de protection de la population aux forces de sécurité afghanes. À l'issue de la réunion des ministres des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui s'est tenue le 23 avril, il a été décidé de continuer d'appuyer les forces de sécurité afghanes dans le cadre d'une mission de suivi de l'OTAN ainsi qu'au moyen de la mise en place d'un dispositif de financement prévisible et cohérent et de la fourniture de ressources suffisantes. Cependant, dans ses derniers rapports sur la situation en Afghanistan, le Secrétaire général s'est déclaré préoccupé par le niveau de violence constaté et ses répercussions sur la population civile, qui marquent un retour en arrière par rapport aux améliorations réalisées en 2012, soulignant la précarité des progrès accomplis et les difficultés auxquelles la Mission risque de devoir faire face en 2014.

Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et intégration des missions

9. En sa qualité de responsable de la gestion de la situation en Afghanistan sous tous ses aspects, le Représentant spécial du Secrétaire général veille à ce que la Mission et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies soutiennent les représentants et les envoyés du Secrétaire général, notamment le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le

Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et coordonnent leur action avec eux.

10. La coordination des activités d'aide humanitaire et de développement menées par la MANUA et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies est dirigée par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement relatif à l'Afghanistan pour la période 2010-2014 et le plan d'action humanitaire commun actuel sont les principaux documents sur lesquels les organismes des Nations Unies s'appuient pour harmoniser et coordonner leurs programmes avec le Gouvernement afghan. Ces deux plans forment, avec la stratégie de cohérence des Nations Unies, la base nécessaire de l'action du système des Nations Unies. Le Bureau du Coordonnateur résident et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en soutiennent la mise en œuvre en établissant des priorités communes pour ce qui concerne les programmes, les plans d'activités et d'opérations et en adoptant une stratégie de communication intégrée.

11. La MANUA coopère étroitement avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale pour faciliter le dialogue et la coopération entre l'Afghanistan et les autres pays d'Asie centrale. Elle coopère également avec plusieurs organismes et organisations, notamment l'Organisation de Shanghai pour la coopération, en vue de favoriser le dialogue et d'aider l'Afghanistan dans ses efforts en faveur de la réconciliation, de la lutte contre les stupéfiants et du développement socioéconomique avec l'appui des autres États Membres de la région.

12. L'équipe de coordination du dispositif de sécurité, dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui en est le responsable désigné, comprend le Département de la sûreté et de la sécurité, la MANUA et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Elle s'occupe de la gestion commune de la sécurité et des services de sécurité intégrés, et notamment de coordonner les mesures de sécurité sur la base du partage des coûts sur tous les sites hébergeant plusieurs organismes où des accords sur les services communs ont été conclus.

13. La Cellule de mission intégrée veille à ce que les orientations et l'appui fournis à la MANUA soient cohérents. Elle favorise la coordination, la collaboration et l'échange d'informations entre le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département de la sûreté et de la sécurité et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies en ce qui concerne les questions liées à l'exécution du mandat de la Mission et la mise en œuvre des grandes orientations des Nations Unies.

14. L'annexe III contient des informations sur les activités de fond que la MANUA devrait mener en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

Priorités pour 2014 et hypothèses de planification

15. Conformément aux priorités définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2096 \(2013\)](#), la MANUA et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, guidés par l'idée de renforcer la souveraineté et la prise en main

et la direction du pays par les Afghans, continueront à piloter les activités civiles internationales, conformément aux communiqués des Conférences de Londres et de Kaboul et en s'attachant particulièrement à réaliser les priorités suivantes :

a) Fournir des bons offices et appuyer la mise en place d'un processus politique sans exclusive dirigé par les Afghans; renforcer le rôle des institutions afghanes pour ce qui est de prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation d'élections crédibles, notamment en renforçant les préparatifs techniques et en promouvant la fourniture d'un appui cohérent de la part des donateurs internationaux; à la demande du Gouvernement, appuyer le dialogue interne entre les Afghans, y compris les initiatives menées par le Haut Conseil pour la paix auprès de la société civile et de l'opposition politique aux niveaux provincial, national et régional en vue de l'élaboration d'un cadre de négociations à l'échelle nationale; favoriser le dialogue politique régulier et structuré, aux niveaux bilatéral et multilatéral, entre l'Afghanistan et les pays voisins, en particulier en ce qui concerne les mesures de confiance convenues dans le cadre du Processus d'Istanbul « Cœur de l'Asie », afin de renforcer la coopération régionale;

b) Continuer de défendre les droits de l'homme; promouvoir l'application du principe de responsabilité et le respect des dispositions relatives aux droits de l'homme figurant dans la Constitution et la législation afghanes et dans la législation internationale, en particulier en ce qui concerne les droits des femmes et des enfants reconnus dans les résolutions du Conseil de sécurité; œuvrer auprès de toutes les parties pour qu'elles respectent les dispositions du droit international humanitaire relatives à la protection des civils et suivre la situation à cet égard;

c) Promouvoir l'adoption de politiques de développement socioéconomiques sans exclusive et cohérentes afin de réduire la pauvreté et de faire de l'Afghanistan un État souverain autonome; en leur qualité de coprésidents du Conseil commun de coordination et de suivi, encourager le Gouvernement et les partenaires internationaux à prendre des engagements prévisibles et équilibrés, notamment sur le plan financier, conformément au Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo; encourager et coordonner les partenariats, y compris au sein du système des Nations Unies, en vue de mener des activités de renforcement des capacités permettant de bâtir des institutions légitimes et responsables, tant au niveau national qu'au niveau provincial.

16. À ce stade, les institutions afghanes ont pour l'essentiel déjà été mises en place; toutefois, elles devront surmonter des obstacles considérables compte tenu des incertitudes inhérentes au processus de transition, complexe et multidimensionnel, et de l'ampleur de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. La Mission devrait continuer à mener les principales activités dont elle est chargée tout au long de la période de transition, en 2014 et au-delà, mais la nature de l'appui fourni évoluera en fonction des attentes du Gouvernement. Si l'on veut parvenir à la stabilité politique, il demeurera indispensable d'instituer un processus électoral légitime et de promouvoir la conduite d'initiatives de paix menées par les Afghans avec la participation de toutes les parties. Par ailleurs, la viabilité économique à long terme suppose que le Gouvernement s'engage à accroître les recettes fiscales, adopte les réformes de gouvernance nécessaires de longue date et combatte les effets néfastes de l'économie illicite afin de bénéficier d'une assistance internationale continue. Dans les trois domaines prioritaires, la Mission continuera

d'encourager et d'appuyer la participation de la société civile aux initiatives visant à faire de l'Afghanistan un pays pacifique, stable et prospère.

17. L'élaboration du prochain plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (pour la période 2015-2019) permettra d'examiner, en 2014, les moyens de mettre en œuvre des démarches cohérentes de la part des entités des Nations Unies, y compris la MANUA, conformément aux priorités nationales définies par le Gouvernement et aux principes établis des Nations Unies en matière de développement et d'aide humanitaire. C'est sur la base de ce plan et des dispositifs existants, notamment la stratégie de cohérence du système des Nations Unies, que les responsabilités au titre des programmes seront réparties entre la MANUA et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. On s'appuiera sur des initiatives pratiques visant à promouvoir une meilleure gestion des risques afférents aux programmes dans le cadre de l'action des Nations Unies en vue d'améliorer le suivi des programmes et la prise de décisions collective, notamment en s'efforçant de réduire les coûts de transaction, de répondre aux préoccupations afghanes concernant l'existence d'une « deuxième fonction publique » et d'agir de manière à ce que l'ONU ne risque pas d'être perçue comme faisant concurrence au Gouvernement pour la prestation des services et le financement international.

Changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources

18. Le Conseil de sécurité ayant, par sa résolution [2096 \(2013\)](#), prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 19 mars 2014, celle-ci a répertorié plusieurs possibilités de réallocation stratégique des ressources compte tenu du climat politique actuel, des priorités en matière de développement, des questions relatives aux droits de l'homme et des conditions de sécurité. Cette réallocation vise à atteindre les objectifs suivants :

a) Rationaliser les fonctions afin de renforcer la cohérence des activités de la Mission et de permettre à celle-ci de s'acquitter plus efficacement de son mandat, d'éviter les doubles emplois et, là où il y a lieu, de créer des synergies avec les institutions spécialisées, fonds et programmes;

b) Mettre le personnel de la Mission à l'abri des menaces pesant sur sa sécurité.

19. Dans ce contexte, il est proposé de prendre les mesures suivantes :

a) Réduire les effectifs et fermer des bureaux chargés de fonctions de fond et d'appui, à Kaboul et au Koweït. La Mission poursuit l'examen de ses tableaux d'effectifs afin de déterminer le nombre optimal de personnes à déployer dans ses différents sites. À cet effet, il est proposé de réorganiser les ressources humaines de la Mission comme décrit à la section III.B;

b) Restructurer la présence de la Mission sur le terrain en Afghanistan. Dans le cadre du processus de transition et compte tenu des conditions de sécurité qui règnent dans le pays, la Mission a fermé neuf bureaux provinciaux en 2012. Si ces fermetures s'inscrivent dans le contexte de la reconfiguration de la Mission eu égard au rôle qu'elle jouera après 2014, elles ont néanmoins réduit ses capacités d'action sur le terrain pendant la période critique précédant la transition. Des solutions innovantes (notamment des visites interdisciplinaires menées en coordination avec

des organismes, fonds et programmes) ont permis d'atténuer les effets de ce désengagement. Depuis la fermeture des bureaux provinciaux, entre avril et octobre 2012, le personnel de la Mission a ainsi pu effectuer 170 visites dans neuf provinces, l'objectif étant d'aider les gouverneurs de province à établir des plans de développement, de faciliter des missions de coordination conjointes avec les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies et de fournir un appui et des conseils techniques aux conseils provinciaux sur leurs procédures de travail et leur rôle de supervision. Ces visites ont pu se substituer partiellement aux réunions de coordination de la MANUA. Dans les provinces où elle n'est plus présente et n'est donc plus à même d'organiser des réunions sur la justice à l'échelon provincial ou d'autres réunions de coordination, elle travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales afin d'encourager la mise en œuvre de mécanismes de coordination à l'échelon sous-national. La Mission dispose actuellement de huit bureaux régionaux et de six bureaux provinciaux répartis dans l'ensemble du pays. Afin d'alléger sa structure sur le terrain sans pour autant remettre en cause sa capacité d'action et son empreinte au niveau national, il a été proposé de restructurer sa présence physique sur le terrain en conservant sept bureaux régionaux et six bureaux provinciaux, comme suit :

- i) Il est proposé de transformer le bureau régional de Bamyan en bureau provincial. La zone de couverture de ce bureau étant considérée comme relativement stable, il pourrait continuer à s'acquitter de son mandat après restructuration (notamment pour ce qui a trait à la sensibilisation politique et aux droits de l'homme). Cela permettrait de faire correspondre les structures de coordination et la présence sur le terrain de la MANUA à celles des institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies pour les régions du centre et des hauts plateaux du centre. À cet effet, il est proposé de réorganiser les ressources humaines de la Mission comme décrit à la section III.B;
 - ii) Il est proposé de fermer le bureau provincial de Khost, qui dépend actuellement du bureau régional de Paktika (Gardez), dans le sud-est du pays, en raison notamment de problèmes d'accessibilité et de difficultés logistiques qui y ont constamment entravé l'exécution des programmes. À cet effet, il est proposé de réorganiser les ressources humaines de la Mission comme décrit à la section III.B;
 - iii) Il est proposé de réduire les effectifs des sept bureaux régionaux et des six bureaux provinciaux restants, comme décrit dans la section III.B;
- c) Fusionner les fonctions liées à la protection de l'enfance et à la problématique hommes-femmes au sein du Groupe des droits de l'homme. Il est proposé de regrouper les activités de programme de la Mission centrées sur les droits de l'homme et de les placer sous la responsabilité du Groupe des droits de l'homme du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, à Kaboul. Plus précisément, il est proposé de confier au Groupe des droits de l'homme les fonctions actuellement assurées par le Groupe de la protection de l'enfance et le Groupe de la problématique hommes-femmes, lesquels relèvent actuellement du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires (composante II). Cette proposition est notamment motivée par les facteurs suivants :

i) La Mission continue de classer ses activités par priorité en prévision du mandat qui lui sera donné après 2014 et les fonctions liées aux droits de l'homme devraient rester au cœur de la présence de l'ONU en Afghanistan. La MANUA cherche donc à renforcer le Groupe des droits de l'homme et à améliorer l'intégration fonctionnelle de ses activités en confiant tous les programmes pertinents à ce groupe. De plus, compte tenu de la fermeture de bureaux de terrain en 2012 et 2013 et des réductions supplémentaires qu'il est proposé d'apporter à l'empreinte de la Mission sur le terrain en 2014, les fonctions liées à la protection de l'enfance et à la problématique hommes-femmes gagneront à être exercées par les équipes des droits de l'homme, qui resteront déployées dans tous les bureaux de terrain restants et bénéficient de vastes réseaux d'information;

ii) Le regroupement des fonctions de protection de l'enfance au sein du Groupe des droits de l'homme permettrait d'atteindre les objectifs suivants :

a. Promouvoir les synergies entre les différentes activités prioritaires en cours dans le domaine des droits de l'homme (notamment pour ce qui est de la protection), de manière, d'une part, à renforcer toutes les fonctions obligatoires de surveillance et d'établissement de rapports (notamment les notes horizontales globales) et, d'autre part, de mener une campagne d'information ciblée et de haut niveau, aux échelons local, national et international, sur le sort des enfants en temps de conflit armé;

b. Sous la supervision directe du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, donner un plus grand retentissement au travail mené en matière de protection de l'enfance et par toutes les équipes des droits de l'homme déployées dans le pays, surveiller la situation et en rendre compte de façon systématique et assurer un suivi par des actions de sensibilisation et des activités de renforcement des capacités;

c. Faciliter l'application du plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs et aider le Gouvernement afghan à mener à bien le processus de radiation en mettant au point une « feuille de route pour la mise en conformité », renforcer les ressources consacrées à la protection de l'enfance, à l'appui des activités de suivi liées à la mise en œuvre d'un plan d'action au niveau provincial;

d. Redynamiser l'équipe spéciale de surveillance et d'information afin d'appeler l'attention de l'ensemble du système sur les violations perpétrées contre des enfants;

e. Rationaliser les programmes de protection axés sur les droits menés par la MANUA dans le contexte d'une mission politique spéciale;

iii) Le Groupe des droits de l'homme mène d'ores et déjà un certain nombre d'activités de programme liées à la problématique hommes-femmes. Il se concentre essentiellement sur l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'amélioration de la protection et de l'autonomisation des policières et la promotion de la participation des associations féminines dans le processus de réconciliation mené à l'échelon local dans le cadre du Dialogue du peuple afghan pour la paix. Regrouper les fonctions ayant trait à la problématique hommes-femmes au sein du Groupe

des droits de l'homme permettrait de mieux appuyer ces activités de programme et d'établir une base plus cohérente aux fins de la transversalisation des questions liées à l'égalité des sexes dans l'ensemble des activités de programme de la Mission, et notamment de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité;

iv) En ce qui concerne aussi bien la protection de l'enfance que la transversalisation de la problématique hommes-femmes, la MANUA a établi des partenariats productifs et coordonne une grande partie de ses activités de programme quotidiennes avec les institutions, fonds et programmes expressément mandatés pour agir dans ces domaines, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). La fusion proposée a été envisagée en coordination avec ces partenaires de manière à ce que le processus soit rationnel et permette de dégager des synergies;

v) Dans ce contexte, il est proposé de réorganiser les ressources humaines de la Mission comme décrit à la section III.B;

d) Regrouper toutes les fonctions de coordination sur le terrain au Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement. Compte tenu de la fermeture de certains bureaux de terrain en 2013 et des restructurations qui ont de ce fait été proposées pour 2014, on s'attend à ce que le Groupe de la coordination sur le terrain ait moins à faire. En conséquence, il est proposé de transférer ses fonctions au Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement, qui exerce des responsabilités de coordination au sein de la Mission, afin d'assurer une bonne liaison avec les bureaux de la Mission, d'appuyer l'engagement de la Mission sur le terrain, de veiller au respect du principe de responsabilité dans les bureaux de terrain et d'assurer le suivi des activités de ces bureaux en veillant à ce qu'elles soient conformes aux priorités générales de la Mission. À cet effet, il est proposé de réorganiser les ressources humaines de la Mission comme décrit à la section III.B;

Taux de vacance de postes

20. La Mission continuera de s'attacher à surveiller de près le niveau des effectifs dans tous ses sites afin que le taux de vacance de postes reste bas. Compte tenu de la réduction proposée des effectifs de toutes catégories dans l'ensemble de la Mission, il est proposé de retenir les taux de vacance de postes ci-après pour calculer le montant des traitements et des autres dépenses de personnel pour 2014 :

- a) 5 % pour le personnel militaire;
- b) 30 % pour la Police des Nations Unies;
- c) 7 % pour le personnel recruté sur le plan international;
- d) 6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 4 % pour les agents locaux;
- e) 11 % pour les Volontaires des Nations Unies.

21. Comme suite au déploiement de militaires, de membres de la Police des Nations Unies et d'autres membres du personnel de la Mission déployés en 2013, les taux de vacance de postes devraient s'établir comme suit :

- a) Moins de 1 % pour le personnel militaire;
- b) 40 % pour la Police des Nations Unies;
- c) 14 % pour le personnel recruté sur le plan international;
- d) 4 % pour le personnel recruté sur le plan national;
- e) 16 % pour les Volontaires des Nations Unies.

Considérations relatives à la sécurité pour 2014

22. En 2014, les conditions de sécurité devraient rester précaires et les tentatives pour influencer, dénaturer et perturber le processus de transition (y compris l'action de l'ONU en tant qu'acteur impartial) se poursuivront. Alors qu'on a atteint les dernières étapes du processus de transition en matière de sécurité (notamment en transférant la responsabilité principale dans ce domaine aux forces de sécurité afghanes, le nombre d'incidents répertoriés par les Nations Unies au premier semestre de 2013 a augmenté par rapport aux chiffres de 2012. Cette situation s'explique notamment par le fait que les forces de sécurité afghanes se sont davantage employées à asseoir la légitimité du Gouvernement et des institutions publiques et que des rebelles ont cherché à exploiter et perturber le processus de transition sur les plans politique et de sécurité.

23. Il y a également lieu de s'inquiéter du danger que les activités criminelles représentent pour l'ONU dans la mesure où ce type d'activités tend à se multiplier dans les situations de précarité ou de ralentissement économique comme celle dans laquelle le processus de transition en cours pourrait plonger le pays, et les groupes criminels exploitent souvent les problèmes de sécurité auxquels les forces afghanes sont confrontées. En 2013, on a observé une augmentation des menaces contre l'ONU. Les risques directs et indirects posés par la recrudescence des actes de violence continuent de compromettre l'exécution des programmes des Nations Unies, notamment en entravant la circulation du personnel et des opérations. L'attaque-suicide perpétrée le 24 mai contre le complexe de l'Organisation internationale pour les migrations (OMI) à Kaboul est la preuve que ces risques sont imprévisibles. La réaction des forces de sécurité afghanes a montré que celles-ci étaient de plus en plus capables et désireuses de soutenir l'action de l'ONU. On a en outre souligné la valeur des investissements réalisés à ce jour dans la sécurité et la nécessité de mettre en place un appareil de sécurité solide et adapté aux besoins du terrain pour protéger le personnel de l'Organisation.

24. La MANUA continuera de prendre les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité de son personnel et de ses biens dans tout le pays. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège, à New York, elle poursuivra la mise en œuvre d'un large éventail de mesures de sécurité en vue d'élaborer des stratégies d'atténuation des risques adaptées. Ces démarches permettront à la fois de maintenir la conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelles, notamment celles relatives au domicile, applicables au personnel des Nations Unies en Afghanistan, et de faciliter la planification des futures stratégies de sécurité de la

Mission. Le coût des mesures prévues pour assurer la sécurité de la Mission en 2014 est indiqué à l'annexe II.

Ressources extrabudgétaires

25. En 2013, la Mission a entrepris trois initiatives pluriannuelles financées par des ressources extrabudgétaires :

a) Un projet visant à développer la police de proximité et destiné à accroître la représentation des femmes dans les effectifs de police, qui durera jusqu'au début de 2016 (3 millions d'euros);

b) Des activités politiques liées au processus de paix et de réconciliation et destinées à appuyer l'action du Haut Conseil pour la paix, qui devrait se terminer à la fin de 2014 (1,65 million de dollars);

c) Un projet destiné à renforcer la coordination entre les institutions judiciaires nationales, les donateurs et les agents de réalisation, qui se terminera à la fin de 2014 (0,85 million de dollars).

26. Jusqu'ici, les ressources extrabudgétaires ont permis à la Mission de bénéficier de compétences spécialisées supplémentaires et d'appuyer des initiatives et des manifestations spécifiques. En 2014, la Mission devrait recevoir d'autres versements liés à chacun de ces projets, en fonction de leur état d'avancement et des résultats atteints, conformément aux accords passés avec les donateurs respectifs. La MANUA continuera d'étudier les possibilités de mobilisation de ressources complémentaires, selon que de besoin, pour appuyer les activités programmatiques présentes et à venir.

II. Mandat et résultats attendus

Résultats en 2013

Réalisations escomptées	Réalisations effectives, l'accent étant mis sur les grands indicateurs de succès pour 2013
a) Instauration d'un climat sociopolitique de plus en plus propice à la paix et à la stabilité à long terme	Le Haut Conseil pour la paix a poursuivi ses efforts visant à promouvoir la paix et la réconciliation; au cours du premier semestre de 2013, il a organisé plusieurs réunions d'information avec les partis politiques et la société civile, au cours desquelles il a expliqué les initiatives qu'il avait prises en lien avec le processus de paix, et celles qu'il s'appropriait à prendre; avec l'appui du Département des affaires politiques, la MANUA a organisé trois ateliers de médiation, mobilisant les responsables locaux d'Hérat, Mazar-e Charif et Kaboul et les membres du secrétariat du Haut Conseil au sujet du règlement des conflits. Avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la MANUA, les activités de réintégration des ex-combattants de rang subalterne se sont poursuivies dans le cadre du Programme afghan pour la paix

Réalisations escomptées
**Réalisations effectives, l'accent étant mis
sur les grands indicateurs de succès pour 2013**

et la réintégration; d'après le secrétariat commun du Programme, à la mi-2013, environ 6 840 insurgés y avaient pris part; afin de renforcer la crédibilité du Programme, la MANUA, en sa qualité de membre du comité technique, a continué de promouvoir la participation communautaire; dans le cadre de la seconde phase de son initiative de dialogue et après la phase préparatoire qui avait débuté à la fin de 2012, le Groupe de soutien à la paix de la MANUA poursuit ses consultations au sujet des activités; au cours du premier semestre 2013, il a fourni au secrétariat commun du Haut Conseil et du Programme un appui logistique aux missions menées à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La MANUA a renforcé ses activités de sensibilisation politique visant à apaiser les tensions et à encourager le dialogue entre Afghans, destinées notamment aux chefs communautaires et religieux, afin de parvenir à une meilleure compréhension des difficultés nationales et à un large consensus sur des questions telles que la réconciliation, la transition et les élections.

À la demande des autorités afghanes, la MANUA continue d'appuyer l'organisation des élections à la présidence et aux conseils provinciaux de 2014, ainsi que le dialogue avec le Gouvernement, la Commission électorale indépendante et la société civile sur l'avancée des préparatifs des élections, en appui aux efforts déployés par le Gouvernement afghan pour assurer la pérennité, l'intégrité et l'ouverture du processus électoral; la MANUA a contribué à faciliter les échanges entre les différents acteurs sur des questions comme la loi électorale, les modalités de désignation des responsables des organes chargés de la gestion des élections, l'inscription des électeurs et les différentes possibilités de financement; ces activités restent étroitement coordonnées au projet du Programme des Nations Unies pour le développement intitulé « Renforcer les capacités juridiques et électorales pour l'avenir » (ELECT II) dans le but d'offrir aux institutions afghanes une aide en matière de renforcement des capacités et une assistance technique.

Grâce à ses bons offices et à sa capacité technique, la MANUA participe toujours activement aux initiatives et mécanismes régionaux de coopération, qui contribuent à l'amélioration de la stabilité et de la situation économique en Afghanistan et dans la région; ces activités ont été surtout exécutées dans le cadre du Processus d'Istanbul et des mesures de renforcement de la confiance qui lui sont associées, approuvées lors de la conférence ministérielle qui s'est tenue à Kaboul le 14 juin 2012, et des plans

Réalisations escomptées	Réalisations effectives, l'accent étant mis sur les grands indicateurs de succès pour 2013
b) Progrès dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et du renforcement de l'état de droit en Afghanistan	d'exécution pour les six mesures de confiance adoptés lors de la conférence ministérielle qui s'est tenue à Almaty le 26 avril 2013; la MANUA a joué un rôle essentiel dans la participation du système des Nations Unies à la coopération régionale; ces efforts ont été renforcés par les bons offices et les visites de sensibilisation du Représentant spécial et de hauts fonctionnaires en Azerbaïdjan, aux Émirats arabes unis, au Kazakhstan, au Pakistan, en République islamique d'Iran et en Turquie. En appui au plan prospectif du Ministère de l'intérieur pour les 10 années à venir concernant la Police nationale afghane, la MANUA a lancé en janvier 2013 le projet pour une police démocratique, qui doit durer trois ans. Il encourage la participation de la population à la responsabilisation de la police et appuie le programme plus large du Ministère pour une police démocratique, avec des initiatives qui faciliteront le travail des femmes agents de police et des unités d'intervention dans les familles. En lien avec le plan prospectif du Ministère de l'intérieur pour les 10 années à venir, et dans le cadre du suivi exercé par la Mission sur le transfert, en 2012, de la tutelle de la Direction centrale des prisons du Ministère de la justice au Ministère de l'intérieur, la MANUA a accepté en avril, à la demande de ce dernier, de coprésider un groupe de travail sur les prisons en vue d'aider à améliorer le fonctionnement des centres de détention et les conditions de vie des détenus, avec notamment l'agrandissement de ces centres dans tout le pays, afin de remédier à des problèmes tels que la surpopulation carcérale. Le 5 juin 2013, la Chambre basse de l'Assemblée nationale afghane (Wolesi Jirga) a adopté le projet de code de procédure pénale, qui avait été répertorié comme l'une des priorités en matière législative lors de la Conférence ministérielle de Kaboul et qui doit à présent être étudié par la Chambre haute de l'Assemblée nationale (Meshrano Jirga); la MANUA a participé à la rédaction du code sous la direction du Ministère de la justice, et fait également partie du Groupe de travail sur la réforme du droit pénal, qui œuvre actuellement à la révision du Code pénal. La MANUA a continué d'œuvrer au renforcement de la coordination des activités des différents acteurs du secteur de la justice; en vue d'obtenir l'approbation du programme prioritaire national sur le droit et la justice pour tous, la MANUA a prêté son concours technique et facilité les échanges entre donateurs et Gouvernement au sujet du

Réalisations escomptées	Réalisations effectives, l'accent étant mis sur les grands indicateurs de succès pour 2013
c) Renforcement du respect des droits de l'homme en Afghanistan	projet; le 29 juin, les programmes prioritaires nationaux ont été approuvés par le comité permanent, qui y avait été habilité faute de réunion du Conseil commun de coordination et de suivi; au niveau régional, la MANUA a continué de fournir un appui aux réunions du mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial, le principal mécanisme en la matière dans les provinces. La MANUA a poursuivi ses activités d'information et de plaidoyer sur la protection des civils, contribuant ainsi à sensibiliser les Forces nationales de sécurité afghanes et la Force internationale d'assistance à la sécurité, dans le but de réduire les pertes civiles et d'obtenir la constitution d'un dossier complet pour chacune d'entre elles; les Taliban ont systématiquement répondu aux rapports et déclarations de la Mission et ont commencé à publier des rapports mensuels sur les pertes civiles et les actions qu'ils mènent pour protéger la population; ces mesures n'ont pour le moment débouché sur aucune amélioration perceptible de la protection des civils, avec des pertes en hausse, liées en particulier à des attaques aveugles ou visant délibérément des civils jugés favorables au Gouvernement. En janvier 2013, la MANUA a publié son deuxième rapport sur le traitement des personnes détenues par les autorités afghanes pour des faits liés au conflit : un an après, dans lequel elle démontrait que les mauvais traitements persistaient malgré les efforts du Gouvernement et des partenaires internationaux; après la publication de ce rapport, le Président a mis sur pied une délégation chargée d'établir les faits qui, en février 2013, a confirmé bon nombre des observations de la Mission; le 16 février, le Président a donc pris un décret portant application de 11 mesures correctives recommandées, dans lequel les pouvoirs publics se sont engagés à poursuivre les auteurs présumés, à libérer les personnes détenues arbitrairement et à faciliter l'accès aux avocats et aux soins médicaux; en application de ce décret, le Gouvernement a libéré 300 personnes illégalement détenues; la Direction nationale de la sécurité a exigé que les organisations de défense des droits de l'homme, y compris la MANUA et la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, puissent accéder sans aucune restriction à tous ses centres de détention, notamment lors de visites inopinées. La MANUA a continué d'appuyer l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes après la publication, en décembre 2012, du deuxième rapport portant sur cette application; conformément aux recommandations

Réalisations escomptées

Réalisations effectives, l'accent étant mis sur les grands indicateurs de succès pour 2013

formulées dans le rapport, la MANUA a continué de promouvoir l'application effective et la connaissance de cette loi et des mécanismes correspondants par les pouvoirs publics, ainsi qu'une connaissance et une compréhension plus générales de cette loi par la population; la MANUA a également participé aux échanges portant sur cette loi et sur son application en relation avec le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.

La MANUA a continué d'aider la société civile afghane à promouvoir un processus de paix associant toutes les parties et soucieux du respect des droits, grâce à la participation des citoyens ordinaires et à la prise en compte d'opinions aussi diverses que possible; la deuxième phase de l'initiative Dialogue du peuple afghan pour la paix a débuté dans tout le pays en février 2013; sous l'impulsion de la société civile et avec l'appui de la MANUA, cette initiative contribue à ce que les doléances, inquiétudes et aspirations légitimes des citoyens afghans soient entendues et reconnues par les décideurs et prises en compte dans toutes les démarches et les programmes visant à instaurer une paix durable en Afghanistan.

La MANUA a continué d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre son plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs et ses annexes relatives au meurtre, à la mutilation et à la violence sexuelle; à la coprésidence de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, la MANUA a coordonné la suite donnée au rapport d'étape du Gouvernement sur la mise en œuvre du plan d'action, dans lequel figurait une série de recommandations pour lutter contre le recrutement de mineurs et faciliter la mise en œuvre du plan d'action; l'Équipe spéciale de surveillance et d'information a continué à répertorier les cas de pertes et de recrutements impliquant des enfants et à enquêter à leur sujet.

d) Efficacité accrue de l'aide au développement et de l'aide humanitaire fournies à l'Afghanistan et amélioration des institutions du pays, surtout au niveau infranational

La MANUA a collaboré étroitement avec le Ministère des finances, le Ministère de l'économie et les autorités provinciales en vue d'améliorer la compréhension, au niveau infranational, des cadres de développement nationaux, et inversement; le Ministère de l'économie a donné des orientations au sujet des plans de développement provinciaux; le Ministère des finances apporte actuellement des précisions sur les processus budgétaires nationaux et infranationaux; la MANUA dialogue avec les donateurs pour accroître l'efficacité de l'aide au développement fournie à l'Afghanistan, en accordant une importance particulière aux

Réalisations escomptées

Réalisations effectives, l'accent étant mis sur les grands indicateurs de succès pour 2013

passerelles entre les politiques et les programmes nationaux et infranationaux.

Afin de mettre en œuvre des recommandations et objectifs recensés par le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption, la MANUA a continué de faciliter le dialogue avec l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale.

La création d'un cadre unique de conseils de coordination des districts, à titre provisoire jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des conseils de district élus, est une composante essentielle de la mise en œuvre du programme prioritaire national pour une gouvernance efficace; la MANUA a collaboré avec le Gouvernement, et notamment avec la Direction indépendante de la gouvernance locale, afin de coordonner l'aide fournie par les donateurs pour ce processus, et s'efforce d'en assurer le bon déroulement.

En février 2013 s'est tenue la deuxième réunion annuelle des responsables de l'équipe de pays des Nations Unies et des ministères d'exécution afghans, au cours de laquelle a été confirmée une réorientation des relations dans le cadre de la transition et de la « décennie de la transformation »; le bilan commun de pays en cours de réalisation et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui en découlera s'appuieront sur ces échanges pour renforcer les capacités des institutions afghanes et améliorer la cohérence de la part des Nations Unies.

e) Progrès dans la réalisation des objectifs de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, des Conférences de Londres et de Kaboul et des programmes prioritaires nationaux

Sur les 22 programmes prioritaires nationaux, 21 ont été approuvés (4 en février par le Conseil commun de coordination et de suivi, 1 en juin par le comité permanent); la mise en œuvre des programmes « gouvernance efficace » et « justice pour tous » est jugée particulièrement importante pour l'amélioration de l'équité et de l'accessibilité des systèmes dans les institutions chargées de la prestation des services judiciaires et infranationaux; la MANUA a continué de faire connaître et d'appuyer les efforts du Ministère des finances et des ministères d'exécution concernés au sujet de l'aide des donateurs à la mise en œuvre des programmes prioritaires nationaux.

Le 10 avril, le Président Karzaï a validé 24 mesures concrètes fondées sur les principaux éléments du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, 17 devant être prises par le Gouvernement et 7 par la communauté internationale; ces mesures concrètes doivent permettre de suivre la mise en œuvre des engagements pris avant la réunion que les hauts responsables ont tenue en juillet 2013; le Ministère des

Réalisations escomptées**Réalisations effectives, l'accent étant mis sur les grands indicateurs de succès pour 2013**

finances, le Ministère des affaires étrangères et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan ont coprésidé cette réunion; afin d'aider aux préparatifs, la MANUA a rempli les fonctions de secrétariat et animé une équipe spéciale constituée d'acteurs internationaux et de fonctionnaires du Ministère des finances.

Pendant cette période, la MANUA a accordé une importance particulière à la participation des organisations de la société civile au comité technique du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo; au second semestre, les échanges devraient commencer à mettre l'accent sur la « décennie de la transformation » dans le cadre des préparatifs de la réunion ministérielle qui se tiendra au Royaume-Uni en 2014.

Le Conseil commun de coordination et de suivi a approuvé une politique de gestion de l'aide qui offre un cadre quinquennal pour l'alignement sur les priorités du Gouvernement et le respect de l'enveloppe budgétaire, ce qui représente une avancée significative vers la concrétisation des engagements de la « nouvelle donne » qu'a pris la communauté internationale lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Busan (République de Corée) en 2011, ainsi que d'un engagement du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo; la MANUA a aidé le Ministère des finances à concevoir et à mettre en œuvre cette politique avec les partenaires internationaux, les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies.

Résultats escomptés en 2014

27. Le cadre stratégique de la MANUA est conforme aux buts fixés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2096 (2013). L'objectif général et les réalisations escomptées de la Mission en 2014 sont les mêmes qu'en 2013. Toutefois, certains indicateurs de succès et les mesures de résultat correspondantes ont été actualisés pour tenir compte des textes issus des grandes manifestations tenues en 2012 et au premier semestre de 2013, notamment le Processus d'Istanbul et le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. Les indicateurs de succès et les mesures de résultat relatifs aux droits de l'homme, à l'état de droit et à la gouvernance, ont également été actualisés pour les mettre en concordance avec les priorités de la Mission et le contexte dans lequel elle évolue. Le Secrétaire général continuera à faire état des progrès accomplis et des difficultés rencontrées pour mettre en œuvre les réalisations proposées dans son rapport trimestriel au Conseil de sécurité sur la situation en Afghanistan.

28. L'ONU note que, contrairement à 2012, les conditions de sécurité se sont détériorées par suite de l'augmentation du nombre d'incidents violents constatés, mais que cela ne remettait pas en cause le calendrier du transfert de la responsabilité du maintien de la sécurité aux autorités afghanes, qui aura comme prévu lieu en 2014. Bien que la Mission ait déployé des efforts considérables au cours de l'année écoulée pour parvenir à surmonter les difficultés rencontrées, l'instabilité et l'incertitude associées au processus de transfert continueront d'obérer la capacité de la Mission à coopérer avec ses partenaires, en particulier à l'échelle provinciale, et donc à parvenir aux objectifs fixés en 2014.

Objectif, réalisations escomptées et indicateurs de succès pour 2014

29. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de la Mission sont présentés ci-après.

Objectif : Promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan

Réalisations escomptées

a) Instauration d'un climat sociopolitique de plus en plus propice à la paix et à la stabilité à long terme

Indicateurs de succès

a) i) Renforcement du dialogue politique, notamment par la mise en œuvre des recommandations de la Jirga consultative de paix

Mesure des résultats

2012 : les efforts de sensibilisation déployés par le Haut Conseil pour la paix et le secrétariat commun du Programme afghan pour la paix et la réintégration pour promouvoir le processus de paix se sont poursuivis; la totalité des 33 comités provinciaux pour la paix et des équipes provinciales du secrétariat commun ont appuyé le travail de réintégration et mis sur pied quelque 116 projets de relèvement communautaire; le Programme a permis de venir en aide à 1 512 personnes supplémentaires

2013 (estimation) : les efforts de sensibilisation déployés par le Haut Conseil pour la paix et le secrétariat commun du Programme afghan pour la paix et la réintégration pour promouvoir le processus de paix se poursuivent; la totalité des 34 comités provinciaux pour la paix et des équipes provinciales du secrétariat commun est mise en place pour appuyer le travail de réintégration et élabore quelque 141 projets de relèvement communautaire; le Programme permet de venir en aide à 1 500 personnes supplémentaires

2014 (objectif) : le Haut Conseil pour la paix et les comités provinciaux pour la paix continueront de participer activement aux activités de sensibilisation, de renforcement de la confiance, de négociation et de règlement des différends; la capacité des équipes provinciales du secrétariat commun de mettre sur

pié des projets de relèvement communautaire devrait s'améliorer; le Programme afghan pour la paix et la réintégration devrait permettre de venir en aide à 1 500 personnes supplémentaires

- ii) Mise en œuvre de mesures de confiance en vue d'accroître le dialogue entre les communautés afin de régler d'anciens différends

Mesure des résultats

Nombre d'anciens combattants de haut rang réconciliés avec le Gouvernement auxquels les Forces nationales de sécurité afghanes et la Force internationale d'assistance à la sécurité ont accordé des garanties concernant leur sécurité

2012 : 5

2013 (estimation) : 10

2014 (objectif) : 10

- iii) Réduction du nombre de conflits internes, de différends entre Afghans et de différends provinciaux (différends tribaux, litiges fonciers, différends ethniques, différends entre partis politiques et litiges concernant les nominations à des fonctions officielles)

Mesure des résultats

Nombre d'initiatives visant à désamorcer le conflit prises grâce aux bons offices et à l'action politique de la MANUA

2012 : 73

2013 (estimation) : 70

2014 (objectif) : 60

- iv) Participation accrue du Gouvernement à la mise en œuvre, à la planification et au financement des élections afghanes, notamment dans le cadre de son travail de consolidation de la pérennité, de l'intégrité et de l'ouverture des élections

Mesure des résultats

2012 : à la demande du Gouvernement afghan, la MANUA a continué de faciliter le dialogue sur la consolidation de la pérennité, de l'intégrité et de l'ouverture du processus électoral; le 31 octobre 2012, la Commission électorale indépendante a officiellement demandé l'aide de l'ONU pour l'organisation des élections qui se tiendront en 2014-2015, en suite de quoi celle-ci a lancé la première phase d'une mission d'évaluation des besoins; la MANUA a continué de coordonner son action avec le projet ELECT II du PNUD en vue de fournir une

assistance technique en matière électorale à la Commission électorale indépendante, notamment par la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un mécanisme durable permettant une meilleure tenue des listes électorales

2013 (estimation) : les activités d'appui au renforcement des capacités et d'aide aux organes de gestion des élections se poursuivent, l'accent étant mis sur la planification et la préparation des élections de 2014, et la révision du projet ELECT II et la deuxième phase de la mission d'évaluation des besoins sont menées à bien; le dialogue avec le Gouvernement, la Commission électorale indépendante et la société civile sur l'instauration d'un cadre électoral se poursuit; le dialogue avec les partenaires internationaux sur les questions de financement s'intensifie

2014 (objectif) : l'élection présidentielle et les élections aux comités provinciaux se dérouleront conformément au plan opérationnel établi par la Commission électorale indépendante; la MANUA et le PNUD, dans le cadre du projet ELECT II, continueront, à la demande du Gouvernement et de la Commission, de fournir une assistance technique visant à consolider la capacité électorale et améliorer l'intégrité et la pérennité des élections à la chambre basse de l'Assemblée nationale en 2015

v) Renforcement des activités de coopération régionale et des mesures de confiance

Mesure des résultats

Intensification des échanges régionaux et des actions de sensibilisation dans l'optique de renforcer la stabilité et la prospérité économique de l'Afghanistan et de la région, notamment dans le cadre du Processus d'Istanbul

2012 : la Conférence ministérielle de Kaboul sur le Processus d'Istanbul a abouti à l'adoption de six mesures de confiance pour la région; la MANUA a fait office de coordonnateur pour faciliter la participation des institutions spécialisées et des fonds et programmes des Nations Unies aux travaux des groupes techniques du Processus d'Istanbul consacrés aux mesures de confiance; la MANUA a participé au Processus d'Istanbul et l'a soutenu tout au long de l'année, et contribué concrètement aux quatre réunions de hauts représentants; la MANUA a régulièrement mené des activités de sensibilisation auprès des pays voisins et dans le cadre de réunions

régionales et d'organismes régionaux, pour encourager la coopération régionale en faveur de l'Afghanistan 2013 (estimation) : L'adoption des plans d'application des six mesures de confiance est avalisée par la Conférence ministérielle d'Almaty; les travaux relatifs aux plans d'application se poursuivent dans le cadre de 10 réunions des groupes techniques régionaux, la MANUA continuant de faciliter la participation du système des Nations Unies au processus; la MANUA poursuit ses activités de sensibilisation auprès des pays voisins et des organismes régionaux pour encourager la coopération régionale en faveur de l'Afghanistan

2014 (objectif) : six réunions des groupes techniques régionaux seront organisées pour aboutir au lancement de deux activités pour chaque mesure de confiance, la MANUA continuant de faciliter la participation du système des Nations Unies au processus; la Conférence ministérielle du Processus d'Istanbul qui se tiendra en Chine permettra de faire le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne les plans d'application des mesures de confiance; la MANUA poursuivra ses activités de sensibilisation auprès des pays voisins et dans le cadre de réunions régionales et d'organismes régionaux afin d'encourager la coopération régionale en faveur de l'Afghanistan

Produits

- Poursuite des missions de bons offices auprès du Gouvernement afghan, du secrétariat commun du Programme afghan pour la paix et la réintégration et du Haut Conseil pour la paix, ainsi que des ministères, des ambassades, de l'OTAN et de la Force internationale, d'institutions indépendantes, notamment la Commission électorale indépendante, et de la société civile
 - Communication régulière et structurée d'analyses et orientations politiques, aux niveaux national et infranational, aussi bien à l'intention des acteurs internes, notamment les cadres supérieurs de la Mission et les participants aux principales instances de l'équipe de pays des Nations Unies, que de partenaires et interlocuteurs extérieurs, notamment pour promouvoir le règlement de conflits et les initiatives régionales
 - Contribution de la MANUA à l'élaboration de politiques et de programmes dans le cadre du Programme afghan pour la paix et la réintégration; analyse de la dynamique politique et mise en œuvre pratique du Programme en coopération avec tous les intervenants; formulation de recommandations en vue d'accroître l'efficacité du Programme
 - Coordination de l'aide politique internationale aux efforts électoraux déployés par la MANUA, en corrélation avec le projet ELECT II du PNUD
 - Fourniture de conseils aux institutions afghanes sur les questions de coopération régionale et contribution au programme de travail; facilitation et animation d'un forum sur la coopération régionale, notamment dans le cadre du Processus d'Istanbul
-

Facteurs externes

30. La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) les parties intéressées continuent d'apporter le soutien politique et financier nécessaire, car la coordination des stratégies politiques et militaires et la participation des pays de la région sont indispensables à la mise en place de conditions propices à la paix et à la stabilité; b) le Gouvernement manifeste la volonté politique de renforcer la gouvernance et de combattre la corruption; c) les tensions entre les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif et entre les administrations infranationales et centrales ne nuisent pas au processus de réforme électorale; et d) les parties concernées conviennent d'un processus politique et d'un programme de réconciliation sans exclusive.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
b) Progrès dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et du renforcement de l'état de droit en Afghanistan	b) i) La police nationale est davantage à l'écoute de la population et fait preuve d'un plus grand sens des responsabilités, et les femmes et les enfants ont accès à la justice <i>Mesures des résultats</i> Publication, sous l'autorité du Ministère de l'intérieur, de stratégies et de plans relatifs à la police de proximité 2012 : un document de stratégie sur la Police nationale afghane au-delà de 2014 a été élaboré par le groupe des conseillers principaux pour les questions de police, dans lequel celui-ci recommandait au Ministère de l'intérieur de cibler les fonctions de maintien de l'ordre et la MANUA prônait le renforcement de la police de proximité. 2013 (estimation) : le Ministère de l'intérieur élabore le projet à 10 ans du Ministre de l'intérieur pour la police nationale et le Ministère sur la base des conseils techniques fournis par la MANUA concernant le rôle de la police de proximité et le renforcement des capacités concernant les policières. 2014 (objectif) : un plan d'action biennal sur la police de proximité sera élaboré conjointement par le Ministère de l'intérieur et un groupe de travail de la communauté internationale; la MANUA continuera d'agir en faveur de l'adoption de mesures concrètes pour améliorer l'interaction entre la police et la population; des systèmes et des mécanismes seront mis en place pour systématiser les partenariats entre la police et la population, tout en mettant l'accent sur le rôle des policières.

2012 : un projet pilote de consultations entre la police et la population a été mis en place dans une province; deux comités de policières ont été constitués.

2013 (estimation) : les consultations entre la police et la population aboutissent à l'établissement de plans d'action dans 15 districts supplémentaires dans 5 provinces et à la mise en place d'activités de sensibilisation correspondantes auprès des populations; dans une province, les unités de police spécialisées dans les questions familiales et les prestataires de soins coopèrent pour mieux orienter les victimes; cinq comités de policières sont constitués; dans cinq provinces, des policières mènent des actions de sensibilisation dans les écoles et auprès des chefs de communautés.

2014 (objectif) : les consultations entre la police et la population et les actions de sensibilisation seront systématisées dans cinq provinces et figureront au programme de l'école de police et du centre de formation du Ministère de l'intérieur; dans quatre provinces, les unités de police spécialisées dans les questions familiales et les prestataires de soins coopéreront pour assurer l'orientation des victimes; six comités de policières seront constitués; dans 10 provinces, des policières mèneront des actions de sensibilisation dans les écoles et auprès des chefs de communautés.

ii) Adoption de lois et autres textes juridiques

Mesures des résultats

2012 : le Conseil des ministres a approuvé le Code de procédure pénale, qui a été examiné par la Commission judiciaire de la Wolesi Jirga (la chambre basse de l'Assemblée nationale); en avril, le groupe de travail sur la réforme du droit pénal a entamé la révision et la refonte du Code pénal; l'Assemblée nationale a adopté la loi sur la compétence et la structure de l'appareil judiciaire.

2013 (estimation) : le code de procédure pénale est promulgué à l'issue des débats au sein de l'Assemblée nationale; il commence à être appliqué; le groupe de travail sur la réforme du droit pénal, dont la MANUA fait partie, poursuit son œuvre de révision et de refonte du Code pénal; une loi sur la compétence et la structure du Bureau du Secrétaire à la justice est adoptée.

2014 (objectif) : le groupe de travail sur la réforme de la justice pénale poursuivra la révision et la refonte du Code pénal; une nouvelle loi pénitentiaire sera présentée au Ministère de la justice.

iii) Renforcement de la coordination dans le secteur de la justice

Mesures des résultats

2012 : le programme prioritaire national intitulé « Droit et justice pour tous » a été révisé; la Mission a fourni un appui opérationnel aux réunions de coordination de la justice organisées dans 27 provinces.

2013 (estimation) : le programme prioritaire national intitulé « Droit et justice pour tous » est approuvé par le comité permanent et le Conseil commun de coordination et de suivi; des réunions de coordination de la justice sont organisées dans 30 provinces.

2014 (objectif) : le programme prioritaire national intitulé « Droit et justice pour tous » prendra effet; la Mission fournira un appui opérationnel aux réunions de coordination de la justice organisées dans 32 provinces.

iv) Amélioration des conditions de détention dans les prisons et les centres de détention afghans

Mesures des résultats

Application des modalités améliorées de gestion des dossiers dans toutes les prisons et centres de détention

2012 : le processus amélioré de gestion des affaires est étendu à toutes les prisons provinciales restantes.

2013 (estimation) : les mesures d'amélioration de l'administration et de la gestion sont examinées par la direction centrale des prisons dans l'optique de passer à la mise en œuvre graduelle des 173 directives opérationnelles dans toutes les prisons et tous les centres de détention.

2014 (objectif) : l'ensemble des 173 directives opérationnelles seront mises en œuvre dans toutes les prisons et tous les centres de détention en 17 phases échelonnées.

Produits

- En tant que Coprésident du Comité des donateurs pour le secteur de la justice, facilitation des échanges et de la coordination avec les principaux intervenants internationaux afin que les initiatives prises dans le secteur de la justice bénéficient d'un soutien durable
- Fourniture de conseils et d'assistance aux institutions judiciaires centrales et provinciales en vue d'une meilleure coordination avec les institutions et ministères concernés et de la recherche et de la mobilisation de ressources pour ces structures
- Fourniture d'un appui aux Ministères de l'intérieur et de la justice, y compris les groupes de travail techniques formés de représentants de la police et de la justice afghane et des partenaires internationaux, notamment les organismes des Nations Unies, aux niveaux central et provincial en vue de renforcer la coordination et la cohérence
- Fourniture d'un appui à la réforme et à la rénovation des prisons et coordination des activités correspondantes menées par le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux, notamment celles qui touchent la gestion des prisons
- Conception et mise en service de systèmes de recensement des activités menées par les donateurs dans le secteur de la justice aux fins de l'application du programme prioritaire national intitulé « Droit et justice pour tous »

Facteurs externes

31. La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) le Gouvernement et les donateurs maintiennent leurs contributions en faveur du secteur de la justice; b) le Parlement est en mesure d'examiner les documents juridiques en vue de déterminer la capacité du Gouvernement de respecter le calendrier législatif et de mettre en œuvre la législation nécessaire; c) l'enseignement du droit à l'université est renforcé sur les plans quantitatif et qualitatif et la justice dispose donc de plus de personnel qualifié; d) un programme national constituant le principal moteur de la réforme de la justice continue d'être appuyé et généreusement financé par les donateurs au titre des activités visant à rétablir l'état de droit.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
c) Respect accru des droits de l'homme en Afghanistan	c) i) Renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes
	<i>Mesure des résultats</i>
	2012 : grâce à la publication, en décembre 2012, du rapport de la MANUA sur l'application de la loi relative à l'élimination de la violence contre les femmes et à plusieurs autres activités de sensibilisation, la loi est beaucoup mieux connue dans tout le pays et par différentes parties prenantes; la Police nationale et le ministère public ont enregistré au moins 2 300 incidents de violence à l'égard des femmes, dont plus de 1 100 ont donné lieu à des enquêtes criminelles; malgré

ces progrès, le rapport notait qu'un grand nombre d'incidents n'avaient jamais été ni donné lieu à une enquête; la MANUA a poursuivi ses activités de formation et de sensibilisation afin de permettre aux dirigeants religieux et aux membres des forces de l'ordre de mieux comprendre cette loi.

2013 (estimation) : activités de suivi, de communication de l'information et de sensibilisation, notamment publication, par la MANUA et ses partenaires, d'un rapport de suivi concernant l'application de la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes, permettant de faire mieux connaître la loi dans tout le pays et de faire reculer les pratiques néfastes; appui visant à renforcer les commissions provinciales pour l'élimination de la violence contre les femmes; activités de formation et d'appui visant à aider les fonctionnaires chargés de l'application de la loi à mener les enquêtes et les poursuites nécessaires à cette application; élimination des cas de détention et de poursuites de femmes pour « crimes moraux » ou réduction du nombre de cas

2014 (objectif) : activités de sensibilisation et établissement de rapports, y compris d'un rapport sur les droits des femmes, par la MANUA, afin de favoriser l'application intégrale de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et de faire mieux connaître les mécanismes qu'elle prévoit en vue de faire reculer les pratiques néfastes; application plus vigoureuse de la loi, les auteurs de violences à l'égard des femmes étant plus systématiquement appelés à répondre de leurs actes

ii) Respect accru des dispositions du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire portant sur la protection des civils dans les conflits armés

Mesure des résultats

2012 : les activités de sensibilisation et d'établissement de rapports de la MANUA, notamment la tenue de 54 consultations avec des représentants de communautés et la publication de deux rapports sur la protection des civils en situation de conflit armé, ont débouché sur la mise en place, au sein du Centre présidentiel de coordination de l'information, d'un mécanisme de suivi des victimes civiles par les forces de sécurité

afghanes, et sur la nomination d'un conseiller spécial du Président pour la protection des civils; la MANUA a contribué à l'amélioration des pratiques de responsabilisation, d'agrément et de recrutement dans la police locale afghane, et à la création d'un forum de haut niveau associant l'OTAN, la Force internationale d'assistance à la sécurité, les Forces nationales de sécurité afghanes et la MANUA dans l'optique de réduire les pertes civiles.

2013 (estimation) : grâce aux activités de suivi, d'établissement de rapports et de sensibilisation de la MANUA, y compris la tenue de 50 consultations avec les représentants de communautés et la publication de deux rapports publics sur la protection des civils en situation de conflit armé, les parties au conflit ont davantage conscience de l'obligation juridique qui leur est faite d'éviter de faire des victimes civiles; rassemblement d'éléments d'information et conduite d'enquêtes au sujet des situations ayant fait des victimes civiles, quelle que soit la partie responsable; suivi de la façon dont les Taliban s'acquittent des engagements qu'ils ont pris publiquement de mieux protéger les civils et de renoncer aux attaques aveugles.

2014 (objectif) : grâce aux efforts de sensibilisation de la MANUA, notamment la tenue de 50 consultations avec des représentants de communautés, la publication de rapports publics semestriels et annuels sur la protection des civils et d'autres activités bilatérales, les ressources consacrées à la lutte contre l'usage d'engins explosifs improvisés seront maintenues, voire augmentées, les forces de sécurité afghanes auront un sens accru de leur responsabilité de limiter et recenser les pertes civiles, et la Force internationale d'assistance à la sécurité participera à la neutralisation des restes explosifs de guerre trouvés dans des bases militaires qui ont été fermées ou transférées, ou qui vont l'être.

iii) Respect accru des droits de l'homme des personnes détenues pour des faits liés au conflit

Mesure des résultats

2012 : à la suite des recommandations formulées par la MANUA dans son rapport sur le conflit publié en 2011, le Groupe de l'appui aux droits de l'homme du Ministère de la justice, la Force

internationale d'assistance à la sécurité et les donateurs internationaux ont dispensé, avec l'appui de la MANUA, une formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel, de la police et de la Direction nationale de la sécurité dans tous les centres de détention du pays afin que ceux-ci soient à nouveau déclarés aptes aux transfèrements de détenus; les transfèrements ont toutefois été de nouveau suspendus, en octobre et novembre 2012, en raison des nouvelles inquiétudes soulevées par la MANUA dans le cadre de ses contrôles juridiques réguliers; la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a renforcé son contrôle des centres de détention afghans et publié son propre rapport sur le traitement des détenus en mars 2012; avec l'appui de la MANUA, la Commission et la Force internationale d'assistance à la sécurité ont étroitement collaboré à la mise au point d'un régime d'inspections régulières des centres de détention.

2013 (estimation) : activités de suivi, d'établissement de rapports et de sensibilisation de la MANUA, notamment publication d'un rapport public, contribution à de nouvelles initiatives telles que la mise en place par le Président d'une délégation chargée d'enquêter sur les questions liées à la détention; promulgation d'un décret de la Direction nationale de la sécurité autorisant les organisations des droits de l'homme, notamment la MANUA et la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, à accéder sans aucune restriction à l'ensemble des centres de détention, y compris lors de visites inopinées; appui de la MANUA aux efforts du Gouvernement pour mettre en œuvre le décret présidentiel sur les détentions et les rapports trimestriels qui en découlent, et suivi de ces efforts; appui de la MANUA aux activités de formation menées par le Gouvernement et les partenaires internationaux

2014 (objectif) : les activités de suivi, d'établissement de rapports et de sensibilisation, notamment la publication d'un rapport public, vont aider les institutions afghanes à obtenir l'aide internationale nécessaire à l'application de mesures de suivi dans les domaines clefs; la MANUA va continuer à suivre et à appuyer les efforts du Gouvernement visant à appliquer le

décret présidentiel sur les détentions et les rapports trimestriels qui en découlent; la MANUA va continuer d'appuyer les activités de formation menées par le Gouvernement et les partenaires internationaux.

iv) Renforcement des activités visant à régler les problèmes de justice transitionnelle et à lutter contre l'impunité

Mesure des résultats

2012 : la MANUA a aidé le comité directeur de la société civile de l'initiative Dialogue du peuple afghan pour la paix à mener une campagne d'information ciblée portant sur les conclusions de la première phase du Dialogue, qui ont été synthétisées dans un rapport intitulé « Laying the foundations for an inclusive peace process »; la première phase du Dialogue a donné lieu à l'organisation de 78 discussions de groupe dans tout le pays, auxquelles ont participé plus de 1 500 citoyens afghans, hommes, femmes, jeunes et membres des groupes minoritaires et traditionnellement marginalisés; la MANUA a donné au comité permanent des conseils techniques et des orientations sur la mise au point de la seconde phase du Dialogue, dont l'objectif consiste à permettre à la population afghane d'élaborer un plan de route pour la paix au niveau de leur province.

2013 (estimation) : la MANUA continue de fournir un appui au comité directeur de la société civile de l'initiative Dialogue du peuple afghan pour la paix pour l'aider à organiser un dialogue national, avec la participation d'environ 4 000 citoyens afghans à 200 discussions de groupe couvrant les 34 provinces du pays; les résultats du Dialogue servent à l'élaboration de plans de route locaux pour la paix et de politiques provinciales et nationales; un rapport présentant les principales conclusions est élaboré et une conférence nationale est organisée pour permettre à la société civile de présenter les plans de route des provinces et de discuter des conclusions avec les décideurs.

2014 (objectif) : à travers son appui aux activités de sensibilisation menées par la société civile afghane, la MANUA va continuer à promouvoir un processus de paix juste, soucieux du principe de responsabilité et du respect des droits, et qui

inclue toutes les parties; une attention particulière sera accordée aux recommandations et conclusions liées aux différents plans de route pour la paix locaux, et l'accent sera également mis sur le renforcement des mesures de suivi et de promotion des initiatives en faveur de la paix comme le Programme afghan pour la paix et la réintégration, et notamment de celles qui luttent contre l'impunité et l'amnistie générale des violations des droits de l'homme et qui encouragent la participation des groupes marginalisés au processus de paix.

- v) Adoption d'instruments et mise en place de mécanismes visant à protéger les enfants touchés par le conflit armé, conformément aux résolutions [1612 \(2005\)](#) et [1882 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité

Mesure des résultats

2012 : face à l'implication persistante de la police nationale dans le recrutement de mineurs, relevée par le Secrétaire général dans ses rapports annuels sur le sort des enfants en temps de conflit armé, le comité directeur interministériel et le groupe de travail technique sur le sort des enfants en temps de conflit armé ont poursuivi la mise en œuvre du plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs et de ses annexes relatives à la violence sexuelle, aux mutilations et aux meurtres; le Gouvernement a fait état de progrès dans la prévention du recrutement d'enfants et d'autres violations graves, avec notamment la promulgation de décrets et l'amélioration des procédures de vérification de l'âge visant à éviter le recrutement de mineurs au sein des forces de sécurité nationales; des groupes de la protection de l'enfance ont également été créés dans certains centres de recrutement de l'armée et de la police; la MANUA a pu accéder à ces centres afin de surveiller l'application du plan d'action ainsi que la mise en œuvre des décrets.

2013 (estimation) : la MANUA fournit appui et conseils techniques au comité directeur interministériel afin de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action; en tant que coprésidente de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information, la MANUA appuie et coordonne les mesures d'enquête, de collecte d'éléments de preuve et d'élaboration de rapports sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

2014 (objectif) : le comité directeur interministériel sur le sort des enfants en temps de conflit armé va continuer de mettre en œuvre le plan d'action et de recevoir de la MANUA un appui et des conseils techniques; cette dernière mènera dans tout le pays, avec les partenaires des Nations Unies, des activités ciblées de suivi et d'information qui favoriseront la protection des enfants en temps de conflit armé et le respect accru du droit international humanitaire, ainsi que la connaissance de la question du recrutement de mineurs et sa prévention.

Produits

- Surveillance de la situation des droits de l'homme, enquêtes sur les violations, constitution de dossiers et formulation de recommandations relatives aux mesures à prendre, notamment la publication de rapports et la conduite d'activités de sensibilisation concernant les grandes questions de droits de l'homme, notamment la protection des civils, les droits des femmes et les pratiques de détention, avec des acteurs nationaux et internationaux
- Fourniture au Gouvernement afghan de conseils techniques portant sur la prise en compte, dans tous les processus de paix et de réconciliation, des principes relatifs aux droits de l'homme, à la responsabilité et à l'ouverture, et poursuite de l'appui technique apporté aux institutions publiques et aux forces nationales de sécurité en matière de droits de l'homme
- Activités de facilitation et fourniture d'un appui technique aux organisations de la société civile afin d'assurer la participation et la représentation de la société civile et des groupes traditionnellement marginalisés, notamment les victimes et les femmes, dans les structures de gouvernance, les processus de paix et la vie politique
- Suivi de la mise en œuvre du plan d'action concernant le sort des enfants en période de conflit armé et fourniture de conseils au Gouvernement afghan sur cette question, moyennant, notamment, des cours de formation destinés à renforcer le mécanisme de suivi des violations des droits de l'enfant et d'établissement de rapports à ce sujet

Facteurs externes

32. La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) une intensification de l'insurrection ne contribue pas à accroître le nombre de violations des droits de l'homme; b) la fin de la présence militaire internationale ne se traduise pas par une intensification de la violence ou des répercussions négatives pour la population civile; c) le Gouvernement a la volonté et la capacité de mener des enquêtes sur les violations des droits de l'homme, ces enquêtes étant indispensables au progrès du programme relatif aux droits de l'homme; d) les questions de justice transitionnelle bénéficient de l'appui politique nécessaire, sont dépolitisées et font l'objet d'une information digne de foi, ces facteurs étant indispensables au progrès du programme d'action correspondant; et e) la mise en œuvre des programmes relatifs aux droits de l'homme bénéficie d'un appui politique et financier constant et durable.

d) Efficacité accrue de l'aide au développement et de l'aide humanitaire fournies à l'Afghanistan et amélioration des institutions du pays, surtout au niveau infranational

d) i) Efficacité accrue du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et renforcement de l'intégration et de la cohésion des activités du système des Nations Unies, l'accent étant mis sur l'harmonisation avec les priorités définies par le Gouvernement en matière de développement

Mesure des résultats

2012 : fin de l'examen à mi-parcours de l'état d'avancement du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; le Gouvernement et l'ONU se sont assurés de l'alignement stratégique des procédures, le but étant d'améliorer la cohérence dans l'exécution des programmes, notamment concernant la reconduction du plan-cadre actuel, afin que la version suivante du plan soit synchronisée avec la stratégie nationale du Gouvernement pour la Décennie de la transformation

2013 (estimation) : achèvement du bilan commun de pays; le Gouvernement et l'ONU continuent de procéder à l'alignement stratégique des priorités et procédures en vue de l'adoption du prochain plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; la stratégie de cohérence des Nations Unies est mise en œuvre; un cadre de communication conjoint est adopté et la phase pilote de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement est lancée.

2014 (objectif) : les activités de préparation du plan-cadre des Nations Unies pour le développement seront achevées, notamment l'alignement stratégique de celui-ci sur les priorités du Gouvernement, et les plans relatifs à la mobilisation des ressources, aux modalités de fonctionnement, au suivi et à l'évaluation, et à la communication auront été élaborés; la stratégie de cohérence des Nations Unies aura été revue et intégrée au plan-cadre; le plan-cadre actuel est évalué.

ii) Extension des programmes nationaux aux provinces

Mesure des résultats

2012 : 80 % de la réforme de l'administration publique concernant les bureaux des gouverneurs de province ou de district et les ministères de tutelle ont été menées à bien (10 % dans les

municipalités provinciales où la réforme a été lancée); la MANUA a organisé des ateliers sur les programmes prioritaires nationaux dans 6 des 8 régions du pays en vue de promouvoir le renforcement de la coordination entre ces programmes et les projets de développement des provinces avec les autorités locales, et d'améliorer la cohérence avec les activités des équipes de reconstruction de province.

2013 (estimation) : 100 % de la réforme de l'administration publique concernant les bureaux des gouverneurs de province ou de district et les ministères de tutelle auront été menées à bien dans l'ensemble des 34 provinces (70 % dans les 11 municipalités provinciales où la réforme a été lancée); la MANUA continue d'organiser des ateliers sur les programmes prioritaires nationaux et publie un rapport conjoint avec le Ministère de l'économie pour présenter ses conclusions; des ateliers de sensibilisation aux procédures d'établissement du budget national sont organisés avec les autorités locales, et la cohérence avec les activités des équipes de reconstruction de province est améliorée.

2014 (objectif) : la réforme de l'administration publique concernant les municipalités provinciales a été menée à bien dans 22 municipalités; la MANUA appuiera l'organisation de 8 ateliers régionaux à l'intention de hauts responsables des ministères et des gouverneurs de provinces en vue de leur expliquer la manière dont les programmes prioritaires nationaux seront étendus aux provinces et d'améliorer la cohérence avec les équipes de reconstruction de province.

iii) Renforcement de la capacité du Gouvernement afghan de définir et de mettre en œuvre des mesures de lutte contre la corruption

Mesure des résultats

2012 : le programme prioritaire national sur la transparence et la responsabilité a été révisé en vue de son adoption à la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi; le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption a indiqué qu'il avait été totalement ou partiellement donné suite à 78 % des recommandations et objectifs de référence formulés dans ses rapports; une assistance a été

apportée aux conseils provinciaux pour encourager la participation de la société civile et renforcer la mise en œuvre des mécanismes de surveillance infranationaux.

2013 (estimation) : le programme prioritaire national sur la transparence et la responsabilité est adopté à la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi; le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption continue de veiller à ce qu'il soit donné suite aux recommandations et objectifs de référence restants, et de définir de nouveaux objectifs avec les institutions gouvernementales; la MANUA continue d'apporter une assistance technique aux conseils provinciaux pour encourager la participation de la société civile et renforcer la mise en œuvre de mécanismes de surveillance infranationaux.

2014 (objectif) : la mise en œuvre du programme prioritaire national sur la transparence et la responsabilité aura démarré; le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption continuera de veiller au suivi des recommandations et objectifs de référence restants; la MANUA continuera d'apporter une assistance technique aux conseils provinciaux pour encourager les liens avec la société civile et renforcer la mise en œuvre de mécanismes de surveillance infranationaux.

iv) Création et mise en œuvre de mécanismes visant à promouvoir une fonction publique plus efficace et davantage soumise au principe de responsabilité, y compris au niveau infranational

Mesure des résultats

Nombre de fonctionnaires ayant suivi les cours de formation sur les compétences de base dispensés par l'Institut afghan de la fonction publique

2012 : 4 602

2013 (estimation) : 2 500

2014 (objectif) : 2 500

Mise en place de conseils de coordination des districts en application de la politique nationale d'amélioration de la gouvernance et du développement dans les districts et villages.

2012 : lancement des discussions relatives à l'élaboration d'une politique et de directives

opérationnelles sur la mise en place de conseils de coordination dans les districts

2013 (estimation) : approbation de la politique et des directives opérationnelles et mise en place de 80 conseils de coordination

2014 (objectif) : mise en place de 195 conseils de coordination de district

Nombre de gouverneurs de province adjoints et de gouverneurs de district recrutés au mérite

2012 : 32 gouverneurs adjoints de province et 189 gouverneurs de district

2013 (estimation) : 2 gouverneurs adjoints de province et 90 gouverneurs de district

2014 (objectif) : 85 gouverneurs de district

v) Amélioration de la capacité du Gouvernement de prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes nationaux

Mesure des résultats

2012 : la problématique hommes-femmes a été prise en compte dans le processus d'examen des 11 programmes prioritaires nationaux restants afin d'y intégrer les questions d'égalité des sexes et les objectifs en la matière; grâce à l'aide qui lui a été apportée, le Ministère des affaires féminines a pu achever l'élaboration des critères de sélection des ministères devant mettre en œuvre à titre pilote le Plan d'action national pour les femmes en Afghanistan.

2013 (estimation) : la problématique hommes-femmes est prise en compte dans l'examen en cours des 6 programmes prioritaires nationaux restants; l'action de sensibilisation relative aux programmes prioritaires nationaux menée en partenariat avec le Ministère des affaires féminines se poursuit, l'objectif étant de s'assurer que des fonds seront consacrés à leur pleine mise en œuvre; le Ministère continue d'être aidé pour la mise au point définitive d'une stratégie de suivi et d'évaluation de l'application du Plan d'action national pour les femmes en Afghanistan.

2014 (objectif) : une aide sera apportée au Ministère des affaires féminines pour qu'il assure le suivi et l'évaluation de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les

politiques et programmes prioritaires nationaux, en particulier pour ce qui est d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action national pour les femmes en Afghanistan; des structures consacrées à l'intégration de cette problématique deviendront opérationnelles dans 10 ministères sur 25.

Produits

- Appui au Ministère des finances pour la publication de rapports budgétaires périodiques et la mise en œuvre de son projet pilote d'établissement des budgets provinciaux
- Fourniture aux équipes de reconstruction des provinces de services d'aide à la coordination devant favoriser l'alignement de leurs activités sur les priorités arrêtées dans la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, les programmes prioritaires nationaux et les plans de développement des provinces et l'action menée à ce titre
- Assistance technique aux comités de développement des provinces, aux conseils provinciaux, aux gouverneurs et aux ministères d'exécution pour la mise en œuvre et le suivi des plans de développement des provinces
- Coordination des programmes de renforcement des capacités visant à ce que les autorités infranationales puissent organiser, exécuter et superviser les activités de développement à l'échelon provincial
- Fourniture au Gouvernement de conseils et d'une assistance technique concernant la mise en œuvre du Plan d'action national pour les femmes et le contrôle de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan

Facteurs externes

33. La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties intéressées continuent de fournir l'appui politique et financier nécessaire; b) les conditions de sécurité de chaque région permettent de continuer à privilégier les activités de mise en œuvre au niveau infranational; c) aucune catastrophe naturelle ne vient contrarier les efforts de reconstruction; et d) les donateurs financent les activités programmées conjointement par plusieurs organismes des Nations Unies au niveau des provinces.

Réalisations escomptées

e) Progrès dans la réalisation des objectifs arrêtés dans la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et aux Conférences de Londres et de Kaboul, et dans l'exécution des programmes prioritaires nationaux

Indicateurs de succès

e) i) Renforcement de la collaboration entre le Gouvernement et la communauté internationale concernant la définition des priorités et l'action correspondante, par l'intermédiaire du Conseil commun de coordination et de suivi, et appui à l'action menée pour concrétiser les priorités nationales, dans le cadre du processus de Kaboul

Mesure des résultats

2012 : 5 programmes prioritaires nationaux ont été adoptés; 1 réunion du Conseil commun de coordination et de suivi, et 3 réunions de comités

permanents du Conseil ont été tenues; 1 rapport annuel sur le Conseil faisant le point sur ses décisions et l'état d'avancement de leur application a été élaboré; 1 document de stratégie consacré à l'aide du Japon à l'Afghanistan et la recherche de l'autosuffisance a été adopté dans le prolongement de la Conférence de Tokyo.

2013 (estimation) : 6 programmes prioritaires nationaux sont adoptés; 1 réunion du Conseil commun de coordination et de suivi et 3 réunions de comités permanents du Conseil sont organisées; 1 rapport annuel sur le Conseil faisant le point sur ses décisions et l'état d'avancement de leur application est élaboré; les modalités de financement et de suivi des programmes prioritaires nationaux sont définies; 1 réunion de hauts responsables est organisée en vue de faire le point sur le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.

2014 (objectif) : les efforts visant à faciliter le dialogue se poursuivront par l'intermédiaire du Conseil commun de coordination et de suivi en vue d'appuyer la mise en œuvre des programmes prioritaires nationaux adoptés et l'élaboration de mécanismes de coordination pour la Décennie de la transformation.

ii) Renforcement de la capacité du Gouvernement de bien coordonner l'aide apportée par les donateurs et de gérer, évaluer et contrôler l'efficacité de l'aide aux niveaux national et infranational

Mesure des résultats

2012 : le Ministère des finances a élaboré une politique de gestion de l'aide sur la base des engagements du « new deal » pris par la communauté internationale lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Busan.

2013 (estimation) : la politique de gestion de l'aide est entérinée par le Conseil commun de coordination et de suivi; un soutien continue d'être apporté au Ministère des finances en vue de faciliter la mobilisation des donateurs et la cohérence en ce qui concerne l'application de la politique de gestion de l'aide, notamment par l'amélioration de la collecte des données destinées à la base de données sur l'aide des donateurs et la promotion de débats sur la coopération en matière de développement.

2014 (objectif) : tous les partenaires du développement auront progressivement aligné leur portefeuille

d'aide sur la politique de gestion de l'aide, en vue de faciliter l'application des programmes prioritaires nationaux grâce à des engagements de financement budgétaire accrus.

iii) Mise en place d'un dispositif entièrement opérationnel de suivi et d'évaluation de l'action menée pour concrétiser les priorités du Gouvernement

Mesure des résultats

2012 : achèvement d'un cycle de consultations de 120 jours dans le cadre du rapport sur l'application des programmes prioritaires nationaux; le processus a ensuite été interrompu en vue de recentrer les efforts sur le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo au second semestre de 2012.

2013 (estimation) : un dialogue sur les mesures à prendre pour concrétiser les engagements pris dans le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo est organisé; une aide est fournie au Gouvernement pour élaborer un mécanisme de suivi unique pour la stratégie de développement nationale et les programmes prioritaires nationaux.

2014 (objectif) : un dialogue sur les réalisations des programmes prioritaires nationaux et sur les indicateurs du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo sera facilité, en vue de promouvoir l'instauration d'un mécanisme de suivi à l'échelle du Gouvernement pour la mise en œuvre de toutes les priorités gouvernementales.

Produits

- Animation, par les coprésidents du Conseil commun de coordination et de suivi, de consultations régulières entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale; appui et assistance technique au secrétariat du Conseil
- Conseils stratégiques, à l'intention des autorités nationales et régionales et des principales parties intéressées, et missions de bons offices auprès d'elles, en vue d'appuyer la mise en œuvre des programmes prioritaires nationaux et la concrétisation des engagements pris à la Conférence de Tokyo
- Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes prioritaires nationaux aux niveaux national et infranational; activités d'information concernant la mise en œuvre des programmes; renforcement des liens entre l'élaboration des politiques et le budget des provinces aux niveaux national et infranational
- Appui à l'action menée par le Gouvernement pour orienter le développement économique et la création d'emplois par l'intermédiaire de programmes de développement économique
- Avis et appui technique pour l'élaboration des plans de développement des provinces et leur alignement sur les programmes prioritaires nationaux

- Amélioration de la coordination et de la relation entre le Ministère des finances, le Ministère de l'économie et la Direction indépendante de la gouvernance locale en matière d'établissement des budgets et de suivi des programmes de développement à l'échelle nationale et infranationale

Facteurs externes

34. La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties intéressées continuent de fournir l'appui politique et financier nécessaire à la réalisation des objectifs fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan et la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et de ceux arrêtés aux Conférences de Londres, Kaboul et Tokyo; et b) aucun bouleversement politique, y compris dans la région, ni aucune catastrophe naturelle ou situation d'urgence nationale ne vient entraver la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement, des programmes prioritaires nationaux, du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, et de la politique relative à la gestion de l'aide.

Suivi et évaluation

35. Parallèlement à la présentation, dans le présent rapport, de données sur les réalisations escomptées et les résultats de la Mission, des mécanismes de suivi, d'évaluation et de communication de l'information ont été mis en place. Les rapports trimestriels que le Secrétaire général fait au Conseil de sécurité demeurent le principal moyen par lequel la Mission rend compte des progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs. En outre, la Mission communique des informations dans le cadre de divers mécanismes des Nations Unies, notamment ceux qui se rapportent au cadre stratégique intégré et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

III. Ressources nécessaires

A. Montant total des ressources nécessaires

36. Le montant total des ressources demandées au titre de la MANUA pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 est estimé à 191 364 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel), soit une diminution nette de 4 866 900 dollars (2,4 %) par rapport au montant approuvé au titre de la Mission pour 2013, comme il ressort des tableaux 1 et 12. Les tableaux 2 et 3 présentent des données détaillées sur les effectifs nécessaires. Le présent rapport permet d'établir une comparaison entre le montant total de prévisions de dépenses pour 2014 et le montant correspondant pour 2013, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/246](#).

Tableau 1

Total des ressources nécessaires (montant net)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	Variation 2013-2014
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) – (6)
Militaires et personnel de police	2 494,2	1 567,1	927,1	971,4	–	1 194,9	(223,5)
Personnel civil	235 947,9	261 766,8	(25 818,9)	113 920,0	–	111 723,4	2 196,6
Dépenses opérationnelles	198 822,8	173 931,0	24 891,8	76 473,1	1 602,6	83 313,1	(6 840,0)
Total	437 264,9	437 264,9	–	191 364,5	1 602,6	196 231,4	(4 866,9)

37. Le montant prévu du solde inutilisé en 2012-2013 correspond aux catégories suivantes :

a) Militaires et personnel de police (927 100 dollars); les dépenses prévues ont été réduites du fait principalement :

i) Du déploiement d'un nombre de conseillers inférieur en 2012 à celui prévu dans le budget, par suite d'un plafonnement temporaire fixé en raison des problèmes de sécurité dans le pays;

ii) Du déploiement d'un nombre de policiers inférieur à celui prévu en 2012 et 2013;

b) Dépenses opérationnelles (24 891 800 dollars); l'écart s'explique du fait principalement :

i) D'une moindre utilisation de la flotte aérienne de la Mission, s'accompagnant d'une baisse des frais de location et d'opération, d'une diminution des dépenses au titre des services et des frais de manutention au sol et d'une réduction de la consommation de carburant;

ii) De la baisse des dépenses prévues au titre des installations et de l'infrastructure, s'expliquant essentiellement par les facteurs suivants : dépenses inférieures au titre de l'achat de matériel de sécurité, révision des spécifications concernant le système anti-incendie et la station d'épuration, déploiement d'un nombre inférieur de gardes armés internationaux en raison de la fermeture de six bureaux provinciaux, dépenses moins élevées au titre de la location de locaux en 2012, compte tenu de la fermeture de six bureaux provinciaux, et autres réductions de dépenses, notamment pour l'achat d'unités mobiles de filtration du carburant d'aviation, d'articles de papeterie et de fournitures de bureau et de produits de nettoyage et d'assainissement, les services de nettoyage pour la Mission à Kaboul étant notamment effectués par une entreprise privée;

iii) De la baisse des dépenses prévues au titre de l'achat et de l'entretien du service de localisation des véhicules par système de positionnement universel (GPS) et de la réduction des frais de location du répéteur de satellite et des

dépenses au titre de l'achat d'un réseau de communication radio numérique UHF, s'expliquant en partie par la fermeture de plusieurs bureaux extérieurs en 2012 et 2013;

iv) De la baisse des dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériel divers;

v) Du nombre moins élevé de voyages effectués par le personnel pour suivre des activités autres que la formation dans la zone de la mission compte tenu de la fermeture prochaine de divers bureaux extérieurs en 2012 et 2013 et pour suivre des formations à l'extérieur de la mission, un plus grand nombre de formations étant organisées en interne ou dans la zone de la mission;

vi) De la baisse des dépenses prévues au titre des fournitures médicales, le stock existant étant jugé suffisant pour couvrir les besoins de la Mission; du sous-emploi des services d'évacuation médicale par ambulance aérienne en 2012; et du taux plus élevé que prévu de recouvrement auprès du personnel des différentes entités des Nations Unies qui se rend dans les dispensaires et reçoit des soins médicaux sur la base du recouvrement des coûts;

vii) Du recrutement d'un nombre inférieur de consultants pour la fourniture de services techniques et spécialisés, en particulier s'agissant des activités autres que la formation, un plus grand nombre de spécialistes ayant été recrutés en interne ou aux niveaux local et régional.

38. Ce solde inutilisé serait entièrement annulé par les dépassements de crédits prévus en 2012-2013 au titre des dépenses de personnel civil (25 818 900 dollars) dans les catégories suivantes :

a) Personnel recruté sur le plan national, en raison du relèvement des traitements et d'un taux moyen de vacance de postes plus élevé que prévu; de l'augmentation des dépenses communes de personnel compte tenu d'un changement apporté aux paramètres utilisés pour calculer les dépenses communes de personnel, sur la base de 35 % du salaire net au lieu des 25 % prévus, par rapport aux dépenses effectives;

b) Personnel recruté sur le plan international, en raison d'une augmentation des dépenses communes de personnel, résultant de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu; de la prise en compte de l'indemnité pour lieu d'affectation familles non autorisées; des augmentations au titre des ajustements; et du relèvement de la prime de danger;

c) Volontaires des Nations Unies, du fait du relèvement de la prime de danger.

39. Un montant de 191 364 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) est prévu pour 2014 afin de couvrir les besoins pour les catégories suivantes :

a) Militaires et personnel de police (971 400 dollars); le montant prévu permettra de financer les dépenses liées au déploiement de 15 conseillers militaires et 6 membres de la Police des Nations Unies, à savoir l'indemnité de subsistance (missions), les frais de voyage, l'indemnité d'habillement et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité;

b) Personnel civil (113 920 000 dollars) : le montant prévu permettra de financer les dépenses liées au déploiement dans tous les sites de la Mission (Afghanistan, Pakistan, Iran et Koweït) de :

- i) Quatre cents deux agents recrutés sur le plan international, dont 226 relevant de la catégorie des administrateurs et 176 de la catégorie du Service mobile, à savoir les salaires, les dépenses communes de personnel et la prime de danger;
- ii) Mille deux cents neuf agents recrutés sur le plan national, dont 187 administrateurs et 1 022 agents locaux, à savoir les traitements, les dépenses communes de personnel, les heures supplémentaires et la prime de danger;
- iii) Quatre-vingts Volontaires des Nations Unies, à savoir les dépenses renouvelables et non renouvelables, la prime de risque et le montant à verser au siège du Programme des Volontaires des Nations Unies à Bonn (Allemagne) au titre des dépenses d'administration;

c) Dépenses opérationnelles (76 473 100 dollars) :

- i) Consultants (186 200 dollars) : le montant prévu permettra de financer le recours aux services techniques et spécialisés de consultants pour des activités de formation et autres, l'objectif étant d'aider à l'exécution du mandat de la Mission;
- ii) Voyages (1 879 900 dollars) : le montant prévu permettra de financer des activités de formation et autres, l'objectif étant d'aider à l'exécution du mandat de la Mission;
- iii) Installations et infrastructures (33 778 300 dollars) : ce montant permettra de couvrir les dépenses prévues, notamment l'achat de matériel de bureau, de dispositifs de sécurité et de mobilier; la location de locaux; les équipements collectifs; l'entretien et le nettoyage; les services de sécurité; les travaux de construction, de transformation et de rénovation; l'achat d'articles de papeterie et de fournitures de bureau; les pièces détachées; le matériel d'entretien, de nettoyage, d'assainissement et de protection des périmètres; et l'achat de carburants et de lubrifiants pour les groupes électrogènes;
- iv) Transports terrestres (1 488 700 dollars) : le montant prévu permettra de couvrir les dépenses liées au parc automobile de la Mission, notamment l'achat de matériel et d'outils pour les véhicules; la location de véhicules spéciaux et d'engins lourds; les primes d'assurance pour les véhicules; l'achat de pièces détachées, les réparations et l'entretien; et l'achat de carburant et de lubrifiants;
- v) Transports aériens (29 468 300 dollars) : le montant prévu permettra de couvrir les dépenses liées à la flotte aérienne de la Mission, notamment : la location et la mise en service d'appareils; l'achat de carburant d'aviation et de lubrifiants; les droits d'atterrissage et de manutention au sol; le matériel utilisé pour assurer la sécurité aérienne; l'indemnité de subsistance des membres d'équipage; et les services de transport aérien;
- vi) Communications (4 810 100 dollars) : le montant prévu permettra de couvrir le coût des communications par réseaux commerciaux, y compris

l'achat de matériel de communication supplémentaire; les communications par réseaux commerciaux et les services d'appui; l'achat de pièces détachées et de fournitures; l'achat de matériel de diffusion; les services d'information publique; et les fournitures et la maintenance dans le domaine de l'information;

vii) Informatique (1 981 800 dollars) : le montant prévu permettra de couvrir les coûts de l'infrastructure de la Mission, à savoir l'achat et l'entretien de divers logiciels et l'assistance; les services d'informatique; les licences, les honoraires et la location de logiciels; les pièces détachées et les approvisionnements;

viii) Santé (562 300 dollars) : le montant prévu permettra de financer la fourniture de services médicaux au personnel déployé dans tous les sites en Afghanistan, à savoir le remplacement du matériel médical et le coût des fournitures et des services médicaux;

ix) Fournitures, services et matériel divers (2 317 500 dollars) : le montant prévu permettra de couvrir les coûts au titre des fournitures, services et matériel divers, notamment l'achat de matériel de bureau et à usage résidentiel supplémentaire; les équipements de détente; les abonnements; l'impression et la reproduction de documents; les uniformes, drapeaux et autocollants; les honoraires, fournitures et services afférents à la formation; les frais de réception et les dépenses de représentation; les dépenses liées à l'assurance; les frais bancaires; les demandes de remboursement diverses; les frais de transport; et les rations pour le personnel.

40. La variation entre les ressources demandées pour 2014 et le budget approuvé pour 2013 est principalement imputable à la réduction des ressources au titre des catégories de dépenses suivantes :

a) Militaires et personnel de police (223 500 dollars) : 15 conseillers militaires au lieu des 20 prévus dans le budget de 2013;

b) Dépenses opérationnelles (6 840 000 dollars), du fait principalement :

i) De l'arrêt des navettes aériennes hebdomadaires à destination de Dubaï et du retrait proposé d'un aéronef de la flotte;

ii) De l'achèvement du projet de mise à niveau de la Mission en 2012 et d'autres réductions de dépenses au titre des technologies de l'information et des communications;

iii) De la proposition de moins recourir aux services techniques et spécialisés de consultants, sachant qu'il est prévu de recruter davantage de spécialistes en interne et au niveau régional;

iv) De la réduction des dépenses au titre des voyages du personnel dans la zone de la Mission pour des activités autres que la formation, grâce à une utilisation accrue et plus fréquente des outils d'informatique et de télématique disponibles en interne; et au titre des voyages du personnel à des fins de formation, du fait de l'augmentation du nombre de séances de formation organisées en interne et dans la zone de la Mission.

41. Ces réductions de dépenses seraient en partie annulées par des augmentations au titre du personnel civil (2 196 600 dollars), tenant essentiellement aux facteurs suivants :

a) Hausse du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter du 1^{er} mars 2013;

b) Application d'un taux de vacance de postes de 6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 4 % pour les agents locaux déployés dans tous les sites de la Mission, contre 13 % et 8 % respectivement, prévus en 2013;

c) Augmentation des dépenses communes de personnel, compte tenu d'une modification apportée au paramètre utilisé pour calculer les dépenses communes de personnel, sur la base de 35 % du salaire net, au lieu des 25 % prévus;

d) Augmentation de la prime de danger, soit 90 dollars pour chaque membre du personnel recruté sur le plan national, qui passe de 448 dollars en 2013 à 538 dollars à compter de janvier 2013.

B. Effectifs nécessaires

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	1	2	3	6	30	93	83	38	256	191	—	447	213	1 192	80	1 932
Effectif proposé pour 2014	1	2	3	6	28	80	80	26	226	176	—	402	187	1 022	80	1 691
Variation	—	—	—	—	(2)	(13)	(3)	(12)	(30)	(15)	—	(45)	(26)	(170)	—	(241)

Tableau d'effectifs proposé

42. Le tableau d'effectifs prévu pour la MANUA pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 s'établit à 1 691 postes, comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessus, dont :

a) Quatre cents deux postes d'agent recruté sur le plan international (226 administrateurs et 176 SM);

b) Mille deux cents neuf postes d'agent recruté sur le plan national (187 administrateurs et 1 022 AL);

c) Quatre-vingt postes de Volontaire des Nations Unies.

43. On trouvera dans le tableau 3 une liste des postes approuvés et des postes proposés par lieu d'affectation.

44. Comme suite aux changements qu'il est proposé d'apporter à l'organisation de la Mission et à l'utilisation des ressources, tels que décrits dans les paragraphes 18 et 19 ci-dessus, plusieurs transferts de personnel sont proposés pour 2014, comme indiqué dans les paragraphes ci-après. Ces transferts ne nuiront pas à l'exécution des programmes par les services concernés.

Proposition de suppression de postes approuvés

45. Il est proposé de supprimer 242 postes, comme indiqué au tableau 4 : 45 postes soumis à recrutement international (3 P-5, 9 P-4, 5 P-3, 13 P-2 et 15 SM) et 197 postes ayant fait l'objet d'un recrutement sur le plan national (28 administrateurs et 169 AL).

Proposition de transfert de postes approuvés

46. Il est proposé de transférer 52 postes dans plusieurs lieux d'affectation de la Mission en Afghanistan et au Bureau du Koweït, comme indiqué au tableau 5, dont :

- a) Neuf postes soumis à recrutement international (7 administrateurs et 2 SM);
- b) Trente-neuf postes d'agent recruté sur le plan national (6 administrateurs et 33 AL);
- c) Quatre postes de Volontaire des Nations Unies.

47. Les titulaires des 52 postes susmentionnés continueront d'exercer leurs fonctions respectives dans les services qu'il est proposé de restructurer en 2014, à savoir, le Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement, le Groupe des droits de l'homme, le Bureau provincial de Bamiyan et la Section des communications et de l'informatique au Koweït.

Proposition de reclassement de postes approuvés

48. Il est proposé de reclasser six postes (5 postes soumis à recrutement international et 1 AN), ainsi qu'indiqué au tableau 6 et comme suit :

- a) Un poste de coordonnateur de la classe P-3 à la classe P-2 au Groupe des affaires civiles;
- b) Trois postes de la classe P-4 (1 spécialiste des affaires civiles et 2 spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration) à la classe P-3, un dans chacun des bureaux régionaux de Kandahar, d'Hérat et de Jalalabad;
- c) Un poste de spécialiste principal de déontologie et discipline de la classe P-4 à la classe P-5, et un poste d'agent local (spécialiste de déontologie et discipline) en poste d'administrateur recruté sur le plan national dans le Groupe Déontologie et discipline (Bureau du Koweït).

Proposition de création de postes sur le plan national

49. Il est proposé de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national au quartier général de la Mission à Kaboul pour exercer les fonctions d'audit au sein du Groupe des auditeurs résidents, ainsi qu'indiqué au tableau 7.

Effectifs proposés pour les bureaux à Kaboul

50. Le tableau d'effectifs prévu pour les bureaux de la MANUA à Kaboul s'établit à 845 postes, comme indiqué au tableau 3, dont :

- a) Deux cents trente-quatre postes d'agent recruté sur le plan international (123 administrateurs et 111 SM);
- b) Cinq cents cinquante postes d'agent recruté sur le plan national (69 AN et 481 AL);
- c) Soixante et un Volontaires des Nations Unies.

Effectifs proposés pour les bureaux extérieurs et les bureaux d'appui et de liaison

51. Le tableau d'effectifs proposé pour sept bureaux régionaux, six bureaux provinciaux, un bureau d'appui et deux bureaux de liaison de la MANUA s'établit à 846 postes, comme indiqué au tableau 3, dont :

- a) Cinq cents quarante-six postes déployés dans sept régions (65 administrateurs, 32 SM, 98 AN, 337 AL et 14 VNU);
- b) Seize postes déployés dans six provinces (17 administrateurs, 7 SM, 17 AN, 170 AL et 5 VNU);
- c) Soixante-seize postes déployés au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït (18 administrateurs, 26 SM, 1 AN et 31 AL);
- d) Huit postes déployés aux bureaux de liaison à Islamabad et Téhéran (3 administrateur, 2 AN et 3 AL).

Tableau 3
Effectifs nécessaires par site

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Service généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2013																
<i>Sièges</i>																
Kaboul	1	2	3	5	21	47	41	12	132	114	–	246	69	528	61	904
Islamabad	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	–	2	1	2	–	5
Téhéran	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	1	1	–	3
<i>Bureaux régionaux et provinciaux</i>																
Kaboul	–	–	–	–	1	3	3	3	10	4	–	14	13	42	1	70
Kandahar	–	–	–	1	–	3	2	2	8	7	–	15	15	59	1	90

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Service généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Hérat	–	–	–	–	1	5	4	2	12	6	–	18	15	54	3	90	
Farah	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	3	31	1	39	
Balkh (Mazar-e Charif)	–	–	–	–	1	5	4	1	11	4	–	15	16	60	2	93	
Faryab	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	4	34	1	43	
Djodzjan (Cheberghan)	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	3	27	–	34	
Nangarhar (Jalalabad)	–	–	–	–	1	5	4	2	12	6	–	18	17	63	2	100	
Kondoz	–	–	–	–	1	4	3	2	10	4	–	14	16	53	3	86	
Badakhchan (Fayz Abad)	–	–	–	–	–	1	2	–	3	1	–	4	4	32	–	40	
Baghlan (Pol-e Khomri)	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	4	33	–	41	
Bâmiyân	–	–	–	–	1	5	4	2	12	5	–	17	14	54	3	88	
Patkya (Gardez)	–	–	–	–	1	4	2	3	10	4	–	14	14	54	2	84	
Khost	–	–	–	–	–	1	–	1	2	1	–	3	4	30	–	37	
Bureau du Koweït	–	–	–	–	1	5	9	4	19	31	–	50	–	35	–	85	
Total 2013	1	2	3	6	30	93	83	38	256	191	–	447	213	1 192	80	1 932	

Effectif proposé pour 2014*Sièges*

Kaboul	1	2	3	5	19	43	38	12	123	111	–	–	234	69	481	61	845
Islamabad	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	–	–	2	1	2	–	5
Téhéran	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1	1	1	–	3

Bureaux régionaux et provinciaux

Kaboul	–	–	–	–	1	3	3	1	8	4	–	–	12	13	38	1	64
Kandahar	–	–	–	1	–	2	3	1	7	6	–	–	13	14	51	1	79
Hérat	–	–	–	–	1	4	5	–	10	6	–	–	16	14	46	3	79
Farah	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	–	4	3	28	1	36
Balkh (Mazar-e Charif)	–	–	–	–	1	5	4	–	10	4	–	–	14	14	54	2	84
Faryab	–	–	–	–	–	1	1	–	2	1	–	–	3	3	30	1	37
Djondjan (Cheberghan)	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	–	4	2	23	–	29
Nangarhar (Jalalabad)	–	–	–	–	1	4	5	2	12	5	–	–	17	16	52	2	87
Kondoz	–	–	–	–	1	4	3	1	9	4	–	–	13	14	49	3	79
Badakhchan	–	–	–	–	–	1	2	–	3	1	–	–	4	2	28	–	34
Baghlan	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	–	4	3	30	–	37
Bâmiyân	–	–	–	–	–	1	1	1	3	2	–	–	5	4	31	3	43
Paktya (Gardez)	–	–	–	–	1	4	2	2	9	3	–	–	12	13	47	2	74

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Service généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Bureau du Koweït	–	–	–	–	2	4	9	3	18	26	–	44	1	31	–	76
Total 2014	1	2	3	6	28	80	80	26	226	176	–	402	187	1 022	80	1 691
Variation	–	–	–	–	(2)	(13)	(3)	(12)	(30)	(15)	–	(45)	(26)	(170)	–	(241)

Tableau 4

Proposition de suppression de postes existants*Personnel recruté sur le plan international : 45 postes**Personnel recruté sur le plan national : 197 postes*

Unité administrative/ catégorie et classe	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel inter- national)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies		
Kaboul																	
Groupe de la communication stratégique et du porte-parole	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	–	–	–	1
Équipe des collaborateurs directs du Chef de cabinet	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	1
Groupe de la planification et de l'élaboration des rapports	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	–	–	–	1
Groupe de la protection de l'enfance	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	–	–	–	–	2
Division des affaires politiques	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	1
Groupe consultatif militaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Groupe de la problématique hommes-femmes	–	–	–	–	–	1	–	1	2	–	–	2	–	–	–	–	2
Groupe de la coordination sur le terrain	–	–	–	–	1	1	–	–	2	1	–	3	1	2	–	–	6
Section du génie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	20	–	–	20
Groupe de la gestion des locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Section des communications et de l'informatique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	1
Section du transport de surface	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	21	–	–	21
Section des ressources humaines	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2
Groupe de la qualité de vie	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	1
Bureaux régionaux																	
Bamiyan	–	–	–	–	1	4	2	1	8	3	–	11	10	23	–	–	44

Unité administrative/ catégorie et classe	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel inter- national)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Adminis- trateurs		Agents locaux	Total			
Kaboul	–	–	–	–	–	–	–	2	2	–	–	2	–	4	–	6		
Kandahar	–	–	–	–	–	–	–	1	1	1	–	2	1	8	–	11		
Hérat	–	–	–	–	–	–	–	2	2	–	–	2	1	8	–	11		
Balkh (Mazar-e Charif)	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	1	2	6	–	9		
Nangarhar (Jalalabad)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	1	11	–	13		
Kondoz	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	1	2	4	–	7		
Paktya (Gardez)	–	–	–	–	–	–	–	1	1	1	–	2	1	7	–	10		
Bureaux provinciaux																		
Khost	–	–	–	–	–	1	–	1	2	1	–	3	4	30	–	37		
Faryab	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	1	1	4	–	6		
Farah	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	3		
Djodzjan (Cheberghan)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	4	–	5		
Badakhchan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	4	–	6		
Baghlan (Pol-e Khomri)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	3	–	4		
Bureau du Koweït																		
Groupe Déontologie et discipline	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	1	–	–	–	1		
Groupe des auditeurs résidents	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2		
Section de l’information géographique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1		
Section des communications et de l’informatique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2	–	–	–	2		
Section du contrôle des mouvements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2	–	–	–	2		
Groupe du contrôle du matériel et de l’examen des réclamations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1		
Total	–	–	–	–	(3)	(9)	(5)	(13)	(30)	(15)	–	(45)	(28)	(169)	–	(242)		

Tableau 5

Proposition de transfert de postes approuvés*Personnel recruté sur le plan international : 9 postes**Personnel recruté sur le plan national : 39 postes**Volontaires des Nations Unies : 4 postes*

<i>Poste</i>	<i>Du/de la</i>	<i>Au/à la</i>
1 P-4		
1 P-3		
1 P-2		
2 SM	Bureau régional de Bamiyan	Bureau provincial de Bamiyan
4 AN		
31 AL		
3 VNU		
1 P-3	Bureau régional de Bamiyan	
1 AL	Groupe de protection de l'enfance	
1 AN		Groupe des droits de l'homme
1 AL	Groupe de la problématique hommes-femmes	
1 VNU		
1 P-4		
1 P-3	Groupe de la coordination sur le terrain	Directeur des affaires civiles et du développement
1 AN		
1 P-3	Section des ressources (Koweït)	Section des communications et de l'informatique
Total	52	

Abréviations : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

Tableau 6
Proposition de reclassement de postes approuvés

Personnel recruté sur le plan international : 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : 197 postes

Unité administrative/ catégorie et classe	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Groupe des affaires civiles	–	–	–	–	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau régional de Kandahar	–	–	–	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau régional d'Hérat	–	–	–	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau régional de Jalalabad	–	–	–	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe Déontologie et discipline (Koweït)	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	1	(1)	–	–
Total	–	–	–	–	1	(4)	2	1	1	–	–	–	1	(1)	–	–

Tableau 7
Proposition de création de postes

Personnel recruté sur le plan national : 1 poste

Unité administrative/ catégorie et classe	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Groupe des auditeurs résidents (Kaboul)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Total	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1

1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan

Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total personnel international	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	1	–	–	–	1	1	–	–	3	2	–	5	–	2	–	7
Effectif proposé pour 2014	1	–	–	–	1	1	–	–	3	2	–	5	–	2	–	7
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

52. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan continuera de s'acquitter des tâches fonctionnelles et administratives et notamment de dispenser des conseils stratégiques au Représentant spécial du Secrétaire général; il assurera la liaison avec le bureau du Chef de cabinet, d'autres unités faisant directement rapport au Représentant spécial et aux deux composantes de la Mission, et aidera le Représentant spécial du Secrétaire général à planifier les programmes, à organiser des réunions avec des responsables de haut niveau à l'échelle internationale et nationale et à programmer les voyages et les programmes liés à l'exécution du mandat de la MANUA dans la zone de mission et à l'extérieur.

Groupe des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : gain de 1 poste par transfert

Personnel recruté sur le plan national : gain de 3 postes par transfert

Volontaires des Nations Unies : gain de 1 poste par transfert

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total personnel international	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	1	3	3	2	–	9	1	–	10	5	8	1	24
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	1	3	3	3	–	10	1	–	11	6	10	2	29
Variation	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	1	2	1	5

53. Le Groupe des droits de l'homme continuera de surveiller la situation des droits de l'homme en Afghanistan et d'en rendre compte, ainsi que de promouvoir, notamment grâce à des activités de sensibilisation, la prévention des violations de

ces droits et la protection contre de telles violations, comme le Conseil de sécurité l'a réaffirmé dans sa résolution 2069 (2013). Le Groupe relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général et de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève. Quatre priorités découlent du mandat de la Mission dans ce domaine, comme suit :

- a) Protection des civils;
- b) Renforcement des droits de l'homme dans les situations de détention (traitement des prisonniers et détention arbitraire);
- c) Renforcement des droits des femmes et élimination de la violence contre les femmes et les filles;
- d) Droits de l'homme dans le contexte de la paix et de la réconciliation (promotion d'un processus de paix juste et sans exclusive).

54. La MANUA dispense aussi un appui technique et politique à la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan ainsi qu'à la société civile afghane et aux organisations de défense des droits de l'homme.

Intégration des fonctions liées à la protection de l'enfance et à l'égalité des sexes dans celles du Groupe des droits de l'homme

55. La fusion des fonctions liées à la protection de l'enfance et à l'égalité des sexes avec celles du Groupe des droits de l'homme proposée pour 2014 est signalée aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus.

56. Afin de favoriser les effets de synergie et de tirer le meilleur parti de l'appui administratif et des compétences techniques communes, le Groupe des droits de l'homme a assumé la supervision des activités de suivi et de plaidoyer sur le sort des enfants dans les conflits armés en 2012 qui avaient été prescrites au Groupe de la protection de l'enfance. Compte tenu de ce changement, il est proposé ce qui suit :

- a) Intégrer les fonctions rattachées au Groupe de la protection de l'enfance dans celles du Groupe des droits de l'homme;
- b) Transférer un poste d'agent local pour un assistant administratif et les fonctions qui s'y rattachent du Groupe de la protection de l'enfance à celui de la protection des droits de l'homme pour renforcer au siège à Kaboul les capacités en matière de droits de l'homme nécessaires à l'application des diverses résolutions ayant trait aux questions de protection de l'enfance, y compris les résolutions sur le sort des enfants en temps de conflit armé; et redynamiser le soutien apporté au Gouvernement au titre de la mise en œuvre de son plan d'action visant à prévenir le recrutement des mineurs. Du fait de la situation encore tendue qui règne en matière de sécurité en Afghanistan, un nombre accru d'enfants sont morts d'une mort violente ou ont été blessés en rapport direct avec le conflit. En outre, plus d'attaques contre des écoles, des dispensaires et leurs installations ainsi que leur personnel sont à déplorer et suscitent des ravages dans la vie de centaines et de milliers d'enfants afghans. Le Groupe des droits de l'homme réorientera ses activités pour assurer une mise en œuvre dynamique des résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

57. Le Groupe de l'égalité des sexes a pour tâche principale d'assurer des conseils et une assistance technique en vue de la bonne exécution du mandat de la Mission

et, à cette fin, de développer des politiques et programmes de promotion de l'égalité des sexes et de promotion de la femme dans tous les secteurs du programme de redressement et de reconstruction de l'Afghanistan.

58. Le Groupe des droits de l'homme s'emploie activement aussi à promouvoir et à protéger les droits des femmes en Afghanistan en mettant particulièrement l'accent sur l'élimination de la violence à leur égard, conformément à son mandat, qui prévoit notamment le suivi, la communication d'informations, le renforcement des capacités des acteurs étatiques et la défense de la cause des droits des femmes auprès du Gouvernement, de la société civile afghane et des associations de femmes, d'autres organismes des Nations Unies, principalement ONU-Femmes, des donateurs internationaux, des chefs religieux et la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan.

59. Grâce à un suivi continu de l'évolution de la situation dont les effets se répercutent sur la participation des femmes et la protection de leurs droits, le Groupe des droits de l'homme fournit une analyse et des conseils sur les interventions stratégiques nécessaires et présente des exposés écrits et oraux ponctuels et précis à l'encadrement de la MANUA. Par le biais d'échanges réguliers organisés avec des associations de femmes et la direction de la Mission, le Groupe s'emploie à renforcer la participation des femmes aux activités de consolidation de la paix en faisant valoir leur droit à faire part de leurs préoccupations et à contribuer aux initiatives de paix.

60. Afin d'étendre les efforts susmentionnés, il est proposé de :

a) Fusionner les fonctions du Groupe de l'égalité des sexes avec celles du Groupe des droits de l'homme;

b) Transférer du Groupe de l'égalité des sexes à celui des droits de l'homme, avec les fonctions qui s'y rattachent, deux postes de spécialiste des questions d'égalité des sexes (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) et un poste d'agent local pour un assistant administratif;

c) Transférer du bureau régional de Bamyan au Groupe des droits de l'homme, avec les fonctions qui s'y rattachent, un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) pour pouvoir mieux mener à bien au sein du Groupe, des tâches se rapportant à des questions d'égalité des sexes.

Groupe de la communication stratégique et du porte-parole

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SG A	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internat- ional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total	
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	1	1	2	4	–	8	1	–	9	6	13	–	28	
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	1	1	2	3	–	7	1	–	8	6	13	–	27	
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	(1)	

61. Le Groupe de la communication stratégique et du porte-parole continuera d'apporter son appui à l'encadrement de la Mission et à l'ensemble des opérations des Nations Unies en Afghanistan en fournissant au jour le jour des conseils stratégiques généraux à l'administration de la Mission, aux sections organiques et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment en raison du climat de sécurité tendu et volatile et du contexte politique dans lequel évoluent les Nations Unies en Afghanistan. Il continuera également à entretenir, 24 heures sur 24, des échanges de qualité avec la presse nationale et internationale, de manière à faire de la Mission un interlocuteur crédible et à conférer à ses messages qu'elle véhicule une portée stratégique. Grâce à la poursuite de son partenariat avec la Radiotélévision afghane et avec d'autres réseaux de radiodiffusion/télévision afghans, l'action du Groupe touche directement un plus vaste auditoire afghan dans le cadre de programmes de promotion de la paix.

62. En raison de ce qui précède et conformément aux changements organisationnels qu'il est proposé d'apporter à la Mission et à la redéfinition des priorités en matière d'utilisation des ressources, tels que décrits aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus, il est envisagé de supprimer un poste de fonctionnaire de l'information de la classe P-3.

Section de la sécurité (y compris le Système intégré de gestion de la sûreté et de la sécurité/Département de la sûreté et de la sécurité/Département des opérations de maintien de la paix)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	2	2	6	5	15	66	–	81	–	175	3	259

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
										Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel								
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	2	2	6	5	15	66	–	–	81	–	175	3	259
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

63. La Section de la sécurité continuera d'assurer la sécurité du personnel et des biens de l'ONU dans la zone de la Mission. Dans ce domaine, elle effectue aussi des évaluations et des analyses, et elle met au point des programmes de formation. Elle fait rapport au Conseiller en chef pour la sécurité, au Département de la sûreté et de la sécurité.

64. L'accord sur le statut de la mission conclu entre la MANUA et le Gouvernement afghan stipule qu'il incombe au premier chef à ce dernier d'assurer la protection du personnel des Nations Unies, de leur conjoint, des personnes à leur charge et de leurs biens ainsi que des biens de la Mission. De son côté, celle-ci a pour tâche d'aider le Gouvernement hôte à développer ses capacités dans le domaine du maintien de l'ordre afin de protéger ses nationaux et leurs biens et de fournir une protection adéquate au personnel et aux biens de l'Organisation.

65. Le personnel civil de la Mission opère dans des zones et des situations le plus souvent caractérisées par l'instabilité et l'insécurité, et son rôle est de trouver les moyens d'inverser de telles situations grâce à des programmes et à des projets de renforcement des capacités. Pour planifier la sécurité de façon à protéger le personnel de la MANUA, il faut donc être en mesure d'évaluer la situation sur le terrain et de consulter le Gouvernement hôte en permanence.

66. La MANUA et les services de sécurité de l'ONU en Afghanistan consultent régulièrement la Force internationale d'assistance à la sécurité et, si besoin est, sollicitent son aide pour protéger le personnel civil de l'ONU et ses biens dans certaines circonstances précises, par exemple pour escorter des convois logistiques ou lors d'évacuations de dernière minute. Du fait que les contingents changent constamment et opèrent par roulement et en raison des modifications d'ensemble apportées à la stratégie de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, l'ONU et la Section de sécurité de la Mission doivent rester en contact permanent avec le commandement de la Force internationale aux échelons les plus élevés pour assurer la sécurité des opérations et activités de la MANUA, compte tenu des nouveaux mandats que le Conseil de sécurité confie à cette dernière.

67. Afin d'assurer la centralisation des fonctions de suivi de l'information, d'établissement de rapports et d'appréciation de la situation, il est proposé de créer, au siège à Kaboul, un centre d'opérations conjoint relevant de la Section de la sécurité.

2. Bureau du Chef de cabinet

Équipe des collaborateurs directs du Chef de cabinet

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	1	–	–	–	1	–	2	2	–	4	–	3	–	7
Effectif proposé pour 2014	–	–	1	–	–	–	1	–	2	1	–	3	–	3	–	6
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	–	(1)

68. L'Équipe des collaborateurs directs du Chef de cabinet continuera d'assurer la liaison générale entre les activités de fond et les activités d'appui de la Mission, tout en veillant à ce que les premières contribuent, avec le soutien des secondes, à la réalisation du mandat de la Mission et des grandes orientations définies par le Représentant spécial du Secrétaire général.

69. Conformément aux changements organisationnels qu'il est proposé d'apporter à la Mission et à la redéfinition des priorités en matière d'utilisation des ressources, tels que décrits aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus, il est envisagé de supprimer un poste d'assistant administratif relevant de la catégorie du Service mobile.

Groupe de la planification et de l'élaboration des rapports

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	1	1	–	3	–	–	3	2	2	–	7
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	1	1	–	–	2	–	–	2	2	2	–	6
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	(1)

70. Le Groupe de la planification et de l'élaboration des rapports continuera à suivre et à coordonner l'élaboration du budget de la Mission ainsi que le cadre stratégique intégré avec l'équipe de pays des Nations Unies; à fournir à la haute direction de la Mission des conseils sur la planification des activités de la Mission; à organiser des séances d'information à l'échelle de la Mission à l'intention de hauts fonctionnaires de l'ONU et de dignitaires en visite; à veiller à la poursuite des

activités de collecte et de diffusion d'informations au sein de la Mission, ainsi qu'à la tenue des bases de données pertinentes; à continuer d'analyser les risques dans tout le pays, de suivre les rapports de situation quotidiens, les rapports des contingents militaires et de police, de la presse locale et internationale et les exposés; et à rester régulièrement en contact avec tous les chefs de composantes afin de déterminer les éventuels besoins de planification.

71. Dans le cadre des changements structurels et organisationnels et des nouvelles priorités de la répartition des ressources de la Mission décrits plus haut, aux paragraphes 18 et 19, il est proposé de supprimer un poste P-3 de spécialiste des affaires politiques chargé de l'établissement de rapports.

Groupe des affaires juridiques

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
										Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel								
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	1	2	–	4	1	–	–	5	1	1	–	7
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	1	1	2	–	4	1	–	–	5	1	1	–	7
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

72. Le Groupe des affaires juridiques continuera de participer aux activités opérationnelles et administratives de la Mission. Sur le plan administratif, le nouvel élargissement de la Mission devrait entraîner une multiplication des transactions immobilières dans l'ensemble du pays, des procédures de passation de marchés et des mesures administratives, entre autres. Sur le plan opérationnel, le Groupe a pour fonction de maintenir les contacts et de fournir des services à l'appui d'activités essentielles de la Mission, notamment pour les questions concernant les affaires parlementaires et électorales, les bureaux régionaux et autres affaires connexes.

Groupe linguistique

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
										Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel								
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9	1	–	10
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9	1	–	10
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

73. Le Groupe linguistique continuera de traduire depuis et vers les deux principales langues nationales de l'Afghanistan, à savoir le dari et le pashto, et depuis et vers l'anglais, toute l'information relative à la MANUA mise à la disposition du public.

Groupe des auditeurs résidents

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 2 postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1

74. Le Groupe des auditeurs résidents continuera d'être responsable au premier chef du contrôle interne des activités financières et opérationnelles de la MANUA, dans les bureaux à Kaboul, les bureaux de région et de province du reste du pays et les bureaux de liaison de la Mission à Doubaï, Islamabad et Téhéran. Créé en 2004, il relève du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et ses travaux sur le terrain comportent notamment de fréquentes visites dans les bureaux régionaux et provinciaux de la Mission.

75. Compte tenu de la nécessité de restructurer et de rationaliser la fonction d'audit de la Mission, il est proposé de :

a) Maintenir trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 d'agent du Service mobile) figurant dans le tableau 9 dans le Bureau d'appui de la MANUA au Koweït;

b) Supprimer deux postes d'assistant administratif recruté sur le plan local du bureau du Groupe au Koweït, compte tenu de la réduction du volume des tâches administratives nécessaires à son fonctionnement sur place, l'essentiel du soutien administratif à la fonction d'audit de la MANUA étant centralisée au Siège à New York;

c) Créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national dont le titulaire assumerait les fonctions d'auditeur et serait affecté au siège de la Mission à Kaboul, notamment en raison du fait que les activités de planification d'audit doivent être menées à partir de cet endroit. Il s'agit notamment de procéder à la vérification des pièces justificatives et de tenir avec la direction des discussions qui sont censées contribuer à rendre le processus de planification d'audit de la Mission plus efficace et d'assurer un soutien adéquat à l'équipe d'audit au Koweït.

3. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) (composante I)

Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) (y compris les bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	1	–	–	1	2	2	–	6	1	–	7	2	4	–	13
Effectif proposé pour 2014	–	1	–	–	1	2	2	–	6	1	–	7	2	4	–	13
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

76. Le Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les affaires politiques (composante I) continuera de s'acquitter des fonctions suivantes :

- a) Analyse politique de l'évolution constante de la situation en Afghanistan;
- b) Liaison étroite avec les ambassades, les représentants internationaux des organisations non gouvernementales (ONG) et les observateurs internationaux en Afghanistan, au sujet des questions politiques et militaires; services consultatifs relatifs aux activités policières et à l'état de droit, et coordination des activités dans ces domaines, par l'intermédiaire du mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial;
- c) Coordination des priorités au sein de la Mission et avec le Siège à New York.

77. Le mandat politique de la Mission comprend les éléments suivants :

- a) La collaboration avec la Présidence, les principaux ministères et acteurs internationaux sur les questions sensibles, telles que le dialogue politique, la stabilisation, la réconciliation nationale et les nominations;
- b) La coordination des parties prenantes des comités permanents du Conseil commun de coordination et de suivi (sécurité, gouvernance, état de droit et droits de l'homme, et développement social et économique) afin de mobiliser le soutien à la mise en œuvre des priorités de la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan telle qu'elle a été définie à la Conférence de Paris en 2008, et d'en assurer le suivi;
- c) La coopération avec les partenaires afghans et internationaux et la Force internationale d'assistance à la sécurité concernant la stratégie anti-insurrectionnelle du Groupe de la coordination des politiques et des forums créés pour planifier une approche intégrée de la stabilisation et du développement dans l'ensemble du pays;
- d) La question multidimensionnelle et hautement politique de la réforme des principaux ministères;

e) La consolidation de la paix et le règlement des conflits en vue de maintenir la dynamique de démantèlement des groupes armés illégaux et de prévention de la violence sous toutes ses formes;

f) Des activités visant à établir une stratégie relative à l'Afghanistan plus cohérente et mieux acceptée au plan international.

78. Il est également proposé que le Bureau conserve un bureau de liaison à Islamabad (1 P-5, 1 P-3, 1 AN et 2 AL) et un à Téhéran (1 P-4, 1 AN et 1 AL) afin de continuer à donner la priorité au renforcement de la coopération régionale visant à instaurer la stabilité et la prospérité en Afghanistan.

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste temporaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2013	–	–	1	1	2	6	6	1	17	1	–	18	7	12	2	39	
Effectif proposé pour 2014	–	–	1	1	1	6	6	1	16	1	–	17	7	12	2	38	
Variation	–	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	(1)	

79. La Division des affaires politiques continuera de mener une action de sensibilisation politique et d'offrir ses bons offices pour appuyer, à la demande du Gouvernement afghan, la mise en œuvre de programmes de réconciliation et de réintégration dirigés par les Afghans, notamment en proposant et en facilitant des mesures de confiance, dans le cadre de la Constitution afghane et dans le plein respect des mesures définies par le Conseil dans sa résolution 2096 (2013) et autres résolutions pertinentes.

80. L'objectif de la Division est de traiter les questions prioritaires et de mieux servir le programme politique en cours, sans perte de vitesse pour les autres processus auxquels la MANUA s'est consacrée depuis longtemps et dans lesquels elle a progressé, comme par exemple les relations entre civils et militaires.

81. Au titre de son mandat, la Mission devra continuer d'appuyer la réforme électorale à long terme en Afghanistan, ce qui soulève des questions politiques complexes, comme la réforme du droit électoral, l'établissement de calendriers, le registre d'état civil et la liste électorale, les mécanismes de vérification et le découpage des circonscriptions. Inévitablement, ces processus sont hautement politisés et touchent à d'autres processus politiques du pays. L'intention est de parvenir, sous la direction de la Division, à conjuguer savoir-faire politique et compréhension générale du processus électoral en vue d'appuyer les efforts de la Mission en faveur de la réforme électorale.

82. Il est par conséquent proposé de maintenir, à la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques à New York, un poste temporaire

d'observateur électoral (P-4) dont le titulaire sera chargé d'assurer la coordination de toutes les questions électorales et de donner des orientations sur ce sujet, et notamment de passer en revue les plans et stratégies électorales, de mener des analyses, d'aider à recruter du personnel électoral spécialisé pour la Mission et pour le projet électoral du PNUD (ELECT II) et, surtout, de jouer un rôle de personne de référence en matière de services de conseils et d'aide techniques à l'appui de l'équipe électorale au sein de la Mission, en particulier pour ce qui a trait au domaine extrêmement spécialisé que constitue la réforme électorale complète à laquelle doit procéder la MANUA. Il continuera par ailleurs d'assurer la liaison entre le conseiller technique principal pour les élections et le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du projet ELECT II du PNUD, d'une part, et les États Membres, les donateurs et les parties prenantes internationales, notamment l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'autre, et de répondre régulièrement et promptement aux questions des États Membres, tout en organisant des réunions et en produisant des documents d'information à l'intention des hauts fonctionnaires à New York. En prévision des élections présidentielles et parlementaires qui doivent se tenir en avril 2014 et qui constituent des étapes fondamentales de la transition politique afghane, le titulaire de ce poste P-4 appuiera la coordination de toutes les questions électorales, donnera des orientations à ce sujet et apportera un soutien au mandat de la Mission à l'appui des élections.

Groupe conjoint de l'analyse et des politiques

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	2	1	1	5	–	–	5	2	1	–	8
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	1	2	1	1	5	–	–	5	2	1	–	8
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

83. Le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques continuera d'analyser et de prédire l'évolution de la situation politique en Afghanistan pour déterminer son impact sur l'exécution des tâches de la Mission et de contribuer aux évaluations des risques réalisées par le Département de la sûreté et de la sécurité. Le Groupe est également chargé de la mise au point d'un système d'alerte rapide destiné à prévoir les crises imminentes et à permettre d'intervenir avant qu'elles ne deviennent ingérables.

Groupe consultatif sur les questions de police

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	1	–	–	2	–	–	2	–	1	–	3
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	1	1	–	–	2	–	–	2	–	1	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

84. Le Groupe consultatif sur les questions de police continuera de coordonner les fonctions de six conseillers de police civile affectés aux différentes régions. Il assure également la coordination entre le Gouvernement afghan, la mission de police de l'Union européenne en Afghanistan et le Commandement combiné pour la transition des services de sécurité en Afghanistan.

85. En prévision du mandat de la Mission pour l'après-2014, certains organismes des Nations Unies se chargeront des activités relatives aux programmes qui nécessitent un réaménagement des priorités et des activités actuellement assumées par le Groupe. Pendant que les activités de renforcement des capacités sont transférées au PNUD et à d'autres partenaires internes et externes au système des Nations Unies, la Mission doit conserver les moyens de traiter les aspects politiques et stratégiques des affaires policières et pénitentiaires.

86. Sur le plan policier, la transition implique un basculement de perspective des opérations anti-insurrectionnelles vers la police civile, le maintien de l'ordre et la réforme du Ministère de l'intérieur. Il faudra, pour ce faire, consolider les réformes ministérielles prévues dans les stratégies récentes du Ministère de l'intérieur, en renforçant notamment la police de proximité et en professionnalisant les services de police. À mesure que les activités de consultation, de formation et d'appui sont réduites et que les négociations sur les dispositifs de soutien futurs se poursuivent, la MANUA continuera d'aider le Ministère de l'intérieur à renforcer ses capacités dans les domaines susmentionnés.

Groupe consultatif militaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	11	–	11
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)

87. Le Groupe consultatif militaire continuera d'appuyer tous les autres groupes opérationnels de la MANUA ainsi que les principaux responsables de la Mission, affectés au Siège à New York ou sur le terrain. Il continuera aussi de faciliter le maintien de bonnes relations de travail entre la Mission et toutes les forces de sécurité autorisées en Afghanistan, notamment les Forces nationales de sécurité afghanes, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et les forces américaines en Afghanistan ainsi que d'autres contingents nationaux, le cas échéant. Il s'emploie, ainsi, à renforcer les relations entre les différents acteurs civils et militaires, de façon à promouvoir la compréhension mutuelle, la confiance et, si besoin est, la synchronisation des activités menées aussi bien par leurs propres services que par ceux des districts et provinces ou les organes régionaux avec lesquels ils sont en rapport.

88. Quinze conseillers militaires continueront d'offrir leurs compétences spécialisées et leurs conseils sur toutes les questions militaires à leurs homologues civils dans leurs domaines respectifs de compétence, afin de permettre au Représentant spécial du Secrétaire général et aux chefs des bureaux de la Mission de formuler leurs propres plans d'action cohérents et synchronisés dans un contexte fortement militarisé.

89. Les effectifs proposés dans le tableau ci-dessus tiennent compte des assistants aux services linguistiques qui appuient le personnel militaire de la Mission en tant que traducteurs ou interprètes. En prévision du retrait prochain de la plus grande partie de la présence militaire internationale, il est proposé de réduire l'effectif de conseillers militaires et de le ramener à 15 conseillers qui continueront de fournir une planification stratégique et des conseils aux responsables de la Mission. Selon les demandes, ils se rendront également dans les provinces en vue d'y recueillir des informations utiles pour leurs activités de planification, l'établissement de leurs rapports et la formulation de conseils. Ils maintiendront également le dialogue avec les contingents nationaux pour des questions de surveillance, de renforcement des capacités et, dans certains cas, d'appui de dernière minute au personnel de la MANUA.

90. Dans le cadre des changements structurels et de la réallocation des ressources de la Mission décrits plus haut aux paragraphes 18 et 19, il est proposé de supprimer un poste temporaire d'assistant aux services linguistiques (agent local).

**4. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)
(composante II)**

**Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)		Adminis- trateurs	Agents locaux	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	1	–	–	–	1	–	1	3	1	–	4	–	2	–	6
Effectif proposé pour 2014	–	1	–	–	–	1	–	1	3	1	–	4	–	2	–	6
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

91. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) continuera d'assumer de multiples responsabilités à la MANUA, cumulant les fonctions de représentant spécial adjoint pour la composante II, de coordonnateur résident, de coordonnateur de l'action humanitaire et de représentant résident du PNUD. Il est en outre le commandant en second de la Mission et fournit un appui au Représentant spécial. En l'absence de ce dernier, le Représentant spécial adjoint assiste, en son nom, à des réunions de haut niveau avec le Gouvernement afghan, des donateurs et divers organismes.

92. Le Bureau du Représentant spécial adjoint continuera de diriger et de coordonner les travaux des divers groupes de la Mission et de maintenir la liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre du double mandat de coordonnateur de l'action humanitaire et coordonnateur résident et de représentant résident du PNUD, qui est confié au Représentant spécial adjoint.

Directeur des affaires civiles et du développement (anciennement Directeur du développement et Conseiller spécial du Représentant spécial du Secrétaire général)

Personnel recruté sur le plan international : gain de 2 postes temporaires par transfert

Personnel recruté sur le plan national : gain de 1 poste temporaire par transfert

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)		Adminis- trateurs	Agents locaux	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	1	–	–	–	1	–	2	1	–	3	–	1	–	4

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)		Adminis- trateurs locaux		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							Total
Effectif proposé pour 2014	–	–	1	–	–	1	2	–	4	1	–	5	1	1	–	7
Variation	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	1	–	–	3

93. Dans sa résolution [2096 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité a réaffirmé l'engagement pris par les Nations Unies de répondre aux attentes de la communauté internationale concernant la cohérence de l'aide, soulignant à nouveau qu'il importait de faire davantage pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide, notamment en assurant la transparence et en luttant contre la corruption, et pour aider le Gouvernement afghan à être mieux à même de coordonner l'aide. Dans ce cadre, le Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement continuera d'appuyer cet objectif à travers ses domaines de compétence pertinents, à savoir les affaires civiles et l'état de droit.

94. Le Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement continuera de superviser les activités de programme suivantes :

a) Cohérence de l'aide, en mettant l'accent sur la promotion de la cohérence, l'appropriation nationale et l'alignement sur la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan;

b) Coordination efficace, en faisant fond sur les compétences et l'expérience de l'ensemble de la communauté des fournisseurs d'aide, notamment l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organismes bilatéraux et autres acteurs pertinents.

95. Dans le cadre des changements structurels et de la réallocation des ressources de la Mission décrits plus haut aux paragraphes 18 et 19, il est proposé de :

a) Remplacer le titre de Directeur du développement et Conseiller spécial du Représentant spécial du Secrétaire général par celui de Directeur des affaires civiles et du développement;

b) Fusionner les fonctions du Groupe de la coordination sur le terrain et de les intégrer au Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement;

c) Transférer trois postes temporaires [1 assistant spécial (P-4) et 2 coordonnateurs (1 P-3 et 1 AN)] du Groupe de la coordination sur le terrain au Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement.

Groupe de la coordination sur le terrain

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes temporaires; perte de 2 postes temporaires par transfert

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 3 postes temporaires; perte de 1 poste temporaire par transfert

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personne l'international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	2	1	–	4	1	–	5	2	2	–	9
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	–	–	–	–	(1)	(2)	(1)	–	(4)	(1)	–	(5)	(2)	(2)	–	(9)

96. Depuis son entrée en opérations en 2006, le Groupe de la coordination sur le terrain maintient la liaison avec les bureaux locaux de la MANUA et leur fournit un appui continu. Les bureaux locaux de la Mission assument diverses fonctions selon la situation politique et les conditions de sécurité qui règnent au niveau local dans leurs zones d'opération, suivent la situation politique et en rendent compte, et assurent la liaison avec les autorités locales. Le Groupe a également pour fonctions d'assurer la liaison avec les bureaux pertinents du siège de la MANUA à Kaboul, afin d'aider la Mission dans son action sur le terrain, sa gestion et sa communication de l'information, et de tenir à jour et gérer des données et d'autres moyens à l'intention des bureaux locaux.

97. Dans le cadre des changements structurels et de la réallocation des ressources de la Mission décrits plus haut aux paragraphes 18 et 19, il est proposé de :

a) Dissoudre le Groupe de la coordination sur le terrain et de transférer ses fonctions au Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement qui doit traiter les questions de coordination de la présence sur le terrain de la Mission de manière plus intégrée et cohérente, tout en veillant à ce que cette fonction conserve sa continuité et ses objectifs et à ce que les rapports exigés par le mandat soient dûment établis;

b) Transférer trois postes temporaires [1 assistant spécial (P-4) et 2 coordonnateurs (1 P-3 et 1 AN)] au Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement;

c) Supprimer six postes temporaires [1 chef de Groupe (P-5), 1 spécialiste des affaires civiles (P-4), 1 assistant administratif (Service mobile), 1 spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) et 2 assistants administratifs (agents locaux)].

Groupe du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	1	1	1	4	–	–	4	2	2	–	8
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	1	1	1	1	4	–	–	4	2	2	–	8
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

98. Le Bureau du Coordonnateur résident est chargé de garantir la cohérence des activités des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, constituée de la MANUA et des organismes, fonds et programmes résidents et non résidents, tâche pour laquelle il reste en contact permanent avec tous les membres de l'équipe de pays, tant au niveau de l'encadrement que de l'exécution, ainsi qu'avec toutes les composantes concernées de la MANUA, les partenaires au sein du Gouvernement afghan et les donateurs. Il offre un appui à l'équipe de pays et aide à coordonner les principaux groupes thématiques du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et programmes communs des Nations Unies.

Groupe de la protection de l'enfance

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes temporaires

Personnel recruté sur le plan national : perte de 1 poste temporaire par transfert

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	–	1	–	3
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–	(2)	–	–	(2)	–	(1)	–	(3)

99. Dans le cadre des changements structurels et de la réallocation des ressources de la Mission décrits plus haut aux paragraphes 18 et 19, il est proposé de :

a) Fusionner les fonctions de la Mission relatives à la protection de l'enfance et des droits de l'homme au sein d'une seule unité administrative, afin de traiter les questions de protection de manière plus intégrée et cohérente, tout en veillant à ce que cette fonction conserve sa continuité et ses objectifs, que les rapports exigés par le mandat soient dûment établis et que demeurent en place les mécanismes existants de conseil et de partage de l'information avec la

Représentante spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé;

b) Dissoudre le Groupe de la protection de l'enfance et d'en transférer les fonctions, ainsi qu'un poste d'agent local, au Groupe des droits de l'homme;

c) Supprimer deux postes de spécialiste de la protection de l'enfance (1 P-4 et 1 P-3).

Groupe de la problématique hommes-femmes

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes temporaires

Personnel recruté sur le plan national : perte de 2 postes temporaires par transfert

Volontaires des Nations Unies : perte de 1 poste temporaire par transfert

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	–	1	2	–	–	2	1	1	1	5
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)	–	–	(2)	(1)	(1)	(1)	(5)

100. Dans le cadre des changements structurels et de la réallocation des ressources de la Mission décrits plus haut aux paragraphes 18 et 19, il est proposé de :

a) Fusionner les fonctions ayant trait à la problématique hommes-femmes et à la protection des droits de l'homme au sein d'une seule unité administrative, afin de traiter les questions relatives à la problématique hommes-femmes de manière plus intégrée et cohérente, tout en veillant à ce que cette fonction conserve sa continuité et ses objectifs, que les rapports exigés par le mandat soient dûment établis et que les mécanismes existants de conseil et de partage de l'information demeurent en place. On prévoit que cette fusion permettra de gagner en synergie et en rentabilité, sans compromettre les activités prescrites par le mandat;

b) Dissoudre le Groupe de la problématique hommes-femmes et d'en transférer les fonctions, ainsi que deux postes (1 AN et 1 AL), au Groupe des droits de l'homme;

c) Supprimer deux postes de spécialiste de la problématique hommes-femmes (1 P-4 et 1 P-2).

Groupe des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : déclassement de 1 poste temporaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	2	7	2	1	12	2	–	14	5	4	–	23
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	2	7	1	2	12	2	–	14	5	4	–	23
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–	–	–

101. Le Groupe des affaires civiles continuera de superviser les activités de fond des programmes, notamment la cohérence de l'aide, la promotion de la cohérence, l'appropriation nationale et l'alignement sur la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, et une coordination efficace, en faisant fond sur les compétences et l'expérience de l'ensemble de la communauté des fournisseurs d'aide, notamment l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organismes bilatéraux et autres parties prenantes.

102. Le programme relatif à la gouvernance sera axé sur la demande adressée par le Conseil de sécurité à la MANUA et au Représentant spécial du Secrétaire général d'apporter un appui à toutes les institutions afghanes, notamment les pouvoirs exécutif et législatif, pour asseoir les principes de bonne gouvernance, y compris la pleine représentation de toutes les Afghanes et de tous les Afghans, et de responsabilité aux échelons tant national que local.

103. Dans le cadre des changements structurels et de la réallocation des ressources de la Mission décrits plus haut aux paragraphes 18 et 19, il est proposé de déclasser un poste de coordonnateur P-3 à la classe P-2.

Groupe de l'état de droit

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	1	1	4	1	–	7	–	–	7	2	4	–	13
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	1	–	7	–	–	7	2	4	–	13
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

104. Le Groupe de l'état de droit continuera d'aider à l'élaboration d'une approche stratégique pour le secteur de la justice, en servant d'intermédiaire entre les

donateurs et les organismes internationaux et de conseiller auprès des institutions chargées de la justice et du Représentant spécial du Secrétaire général, en allant chercher l'appui des donateurs et en assurant une meilleure coordination de leurs activités. La MANUA est un arbitre neutre plutôt qu'un partenaire d'exécution, ce qui a également facilité la coordination et la planification entre les donateurs, les organisations non gouvernementales internationales et les institutions nationales. Le Groupe continuera également à favoriser, dans le système des Nations Unies, une plus grande cohérence entre les approches et dans les échanges de renseignements concernant la justice et le système pénitentiaire.

105. À mesure que la Mission s'adaptera au mandat prévu pour l'après-2014, les organismes des Nations Unies assumeront la responsabilité des activités de programme qui nécessitent une redéfinition des priorités et des activités que le Groupe mène actuellement à bien. À mesure également que l'axe des efforts de renforcement des capacités se déplacera vers le PNUD et d'autres partenaires de développement au sein et en dehors du système des Nations Unies, la Mission devra conserver ses moyens d'intervention dans les domaines liés aux aspects politiques et stratégiques de l'état de droit.

106. Tout en continuant à assumer un rôle d'analyse et de coordination, le Groupe axera ses priorités sur les questions de droit civil et l'appui au processus législatif. Le Groupe verra le rôle qu'il joue actuellement en matière de conseil et de coordination croître en importance avec la baisse du soutien accordé par la communauté internationale au secteur pénitentiaire.

5. Appui à la Mission

Tableau 8

Effectifs nécessaires pour l'appui à la Mission (Kaboul)

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 emplois de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 44 emplois de temporaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Service généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	1	3	10	10	1	25	34	–	59	25	280	54	418	
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	1	3	9	10	1	24	33	–	57	25	236	54	372	
Variation	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	(1)	–	(2)	–	(44)	–	(46)	

107. La composante appui de la Mission continuera d'apporter un soutien logistique et administratif efficace à la MANUA dans son ensemble. Autant que possible, elle continuera de s'attacher résolument à réduire les coûts opérationnels en concluant des accords de services communs avec d'autres partenaires des Nations Unies. Les complexes regroupant plusieurs organismes mis en place à Herat, Gardez, Kandahar, Kunduz, Islamabad et Téhéran et au Centre des opérations des Nations Unies en

Afghanistan à Kaboul et le Bureau d'appui commun de Koweït, qui partage des locaux avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), témoignent du succès des mesures prises dans ce sens. En 2014, la MANUA continuera à explorer toutes les possibilités de réduction des coûts.

108. Un autre attachement à la réduction des coûts est illustré par l'externalisation des services non essentiels qui peuvent être assurés de manière fiable à partir des marchés locaux, régionaux et internationaux. À cet égard, la Mission a établi et affiné des services contractuels de ravitaillement en carburant, d'approvisionnement en eau, de gestion aéroportuaire, d'impression, d'évacuation des déchets, de lutte phytosanitaire et d'entretien des périmètres. Sont récemment venus s'ajouter notamment à l'externalisation les services de nettoyage, la construction de menus ouvrages et l'entretien des systèmes d'alimentation permanente. De nouveaux projets d'externalisation portent notamment sur l'entretien des installations et le fonctionnement et l'entretien des groupes électrogènes.

109. Compte tenu des modifications qu'il est prévu d'apporter à l'organigramme de la Mission et des variations proposées, ainsi qu'il ressort des paragraphes 18 et 19 ci-dessous, les principaux domaines de priorité définis au titre de l'appui à la mission pour 2014 s'établissent comme suit :

a) *Dotations en effectifs.* Il est proposé d'éliminer 46 emplois de temporaire (2 occupés par du personnel recruté sur le plan international et 44 par du personnel recruté sur le plan national) dans le domaine de l'appui à la mission comme indiqué au tableau 4. Le tableau d'effectifs proposé au titre de l'appui à la mission à Kaboul pour 2014 comporterait donc 372 postes, dont 57 pourvus sur le plan international (1 D-1, 3 P-5, 9 P-4, 10 P-3, 1 P-2 et 33 SM), 261 sur le plan national (25 AN et 236 AL) et 54 Volontaires des Nations Unies;

b) *Parc automobile.* Le parc serait composé de 319 véhicules, à savoir 46 véhicules légers, 13 véhicules de taille moyenne, 3 véhicules lourds, 227 véhicules blindés pour le transport de civils, 11 engins de manutention, 2 camionnettes blindées, 5 remorques, 1 véhicule d'aéroport, 10 ambulances blindées et 1 véhicule blindé pour le transport de personnalités. Pour l'avenir proche, la MANUA entend rester en mesure d'assurer elle-même l'entretien et la réparation de son parc automobile sensible et délicat, car les moyens de l'Afghanistan sont encore insuffisants pour que lui soient confiées la maintenance et la réparation des véhicules;

c) *Flotte aérienne.* La flotte serait composée de trois avions et de trois hélicoptères pour le transport aérien du personnel et du fret dans les régions et provinces d'Afghanistan. Cette proposition tient compte de la suspension des services d'un hélicoptère suite à l'analyse critique des moyens aériens autorisés menée par la Mission en vue d'optimiser ses opérations compte tenu des mauvaises conditions de sécurité dans le pays;

d) *Bureaux et logements.* Les fonctionnaires chargés de l'appui à la mission resteront déterminés à appliquer la politique de priorité au terrain adoptée en 2007 ainsi que le principe du devoir de vigilance introduit en 2010, qui vise à améliorer les conditions de vie et de travail du personnel déployé en Afghanistan;

e) *Approvisionnement en énergie et en eau.* L'Afghanistan n'a pas encore atteint un niveau de développement suffisant pour assurer une alimentation fiable et stable en électricité. C'est pourquoi toutes les installations de la MANUA doivent

pouvoir produire et distribuer l'électricité de façon autonome, assurer l'approvisionnement en eau et disposer de réserves de carburant pour les groupes électrogènes, les véhicules automobiles et les aéronefs. Autrement dit, dans la pratique, tous les sites doivent être équipés d'un groupe électrogène principal, d'un groupe d'appoint ainsi que de toutes les pièces de rechange et de tout le carburant nécessaires. Ils doivent également disposer de leur propre source indépendante d'eau salubre et des moyens de la distribuer dans tout le complexe. Conscients du coût élevé que représente la production d'électricité à partir de groupes électrogènes, les responsables de l'appui à la mission continueront d'étudier la possibilité d'utiliser les réseaux électriques locaux, qui sont relativement plus économiques, lorsque ceux-ci auront gagné en fiabilité. En attendant, les responsables de l'appui à la mission se concentrent sur les possibilités de gains d'efficacité qui permettraient de réduire les coûts de fonctionnement des groupes électrogènes;

f) *Formation du personnel.* Il est proposé d'organiser en interne une vaste gamme de cours et de séminaires en 2014, ce qui conduirait à une réduction des ressources consacrées aux voyages liés à la formation. La formation continuera d'avoir un effet direct sur l'exécution du mandat de la Mission, ainsi que sur le moral, le bien-être, l'épanouissement personnel et les perspectives de carrière du personnel. Dans ce domaine, l'accent continuera d'être mis sur des solutions peu coûteuses, notamment le recours à des services de consultants en interne, à des cours dispensés dans la région par le personnel du centre de formation de la MANUA, à des cours en ligne et à des stages de formation assurés dans le cadre de partenariats avec des établissements d'enseignement locaux;

g) *Services médicaux.* Les responsables de l'appui à la mission continueront de gérer et d'appuyer la présence et le fonctionnement de la principale clinique de la Mission, située à Kaboul, des cliniques annexes situées dans les complexes Alpha et Bravo ainsi que des six cliniques situées dans les bureaux régionaux;

h) *Appui logistique aux bureaux de la Mission.* Les responsables de l'appui à la mission continueront d'appuyer les activités de la MANUA dans les 13 bureaux répartis en Afghanistan (7 bureaux régionaux et 6 bureaux provinciaux) ainsi qu'au quartier général à Kaboul, qui est réparti sur six sites.

110. En vertu des propositions relatives aux changements organisationnels et à la réallocation des ressources en fonction des nouvelles priorités de la Mission, qui sont exposées aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus, il est envisagé de :

- a) Supprimer 20 postes de temporaire (agent local) de la Section du génie;
- b) Supprimer un poste de temporaire (agent local) du Groupe de la gestion des installations;
- c) Supprimer un poste de temporaire (Service mobile) de la Section des technologies de l'information et des communications;
- d) Supprimer 21 postes de temporaire (agent local) de la Section du transport de surface;
- e) Supprimer deux postes de temporaire (agent local) de la Section des ressources humaines;
- f) Supprimer un poste de temporaire (P-4) du Groupe de la qualité de vie.

111. Les fonctions et les responsabilités qui y sont attachées seront exercées par des fonctionnaires en poste ou externalisées.

112. Les responsables de l'appui à la mission demeurent résolus à fournir un appui administratif et logistique efficace au siège de la MANUA à Kaboul et aux bureaux régionaux et provinciaux. Les prévisions de dépenses pour 2014 tiennent compte des attentes placées dans la MANUA au titre de l'exécution de son mandat, qui requièrent la consolidation des opérations des sept bureaux régionaux et des six bureaux provinciaux proposés. Les détails de la répartition des effectifs de la composante appui à la mission relevant du Bureau du Chef de l'appui à la mission sont les suivants :

Bureau du Chef de l'appui à la Mission

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Service généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	1	–	1	1	–	3	1	–	4	–	1	–	5
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	1	–	1	1	–	3	1	–	4	–	1	–	5
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

113. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission continuera de concourir à l'exécution du mandat de la Mission en lui apportant un appui en matière de gestion ainsi qu'un soutien logistique et administratif, notamment dans les domaines du budget, des finances, de la gestion des ressources humaines, des services généraux et de la logistique.

114. Le Chef de l'appui à la mission sert de conseiller principal au Chef de la Mission pour tout ce qui a trait au soutien administratif et technique. Il/elle continuera à planifier, organiser, mettre en œuvre, gérer et superviser les activités d'appui logistique et administratif en prodiguant des conseils et en prêtant son concours aux fonctionnaires de haut rang chargés de l'administration et de la logistique et en leur faisant bénéficier de son encadrement en vue d'assurer le succès et l'efficacité de l'exécution du mandat de la Mission.

Section du budget et de la planification

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Service généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Service généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

115. La Section du budget et de la planification continuera à superviser l'élaboration du budget de la Mission et son exécution et à suivre les dépenses ainsi qu'à assurer la gestion des fonds d'affectation spéciale. Elle est dirigée par le Chef du budget et de la planification, à la classe P-4, qui rend compte au Chef de l'appui à la mission.

116. La Section est chargée de recueillir les enseignements tirés de l'expérience, ainsi que du mentorat et du renforcement des capacités des membres du personnel qui sont affectés en tant que responsables du budget auprès de diverses sections auxquelles le Chef du budget et de la planification fournit des conseils, présente des exposés, donne des instructions et administre une formation pour rehausser la qualité de leur travail en vue d'assurer une planification efficace et d'obtenir un retour d'information.

117. Établie à Koweït, la Section comprend également un administrateur recruté sur le plan national pour assurer la liaison avec les unités administratives à comptabilité autonome basées à Kaboul et fournir à celles-ci un appui et des conseils sur place sur l'établissement et l'exécution du budget.

Groupe de la sécurité aérienne

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Service généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	1	–	–	2
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	1	–	–	2
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

118. Le Groupe de la sécurité aérienne continuera à conseiller le Chef de l'appui à la Mission pour toutes les activités liées à la sécurité aérienne; à mettre en œuvre le Programme de sécurité aérienne; et à proposer des mesures correctives, ainsi qu'un plan visant à exécuter le Programme de prévention des accidents aériens de la MANUA. Le Groupe continuera également de gérer la flotte aérienne de la Mission et d'élaborer ses plans d'intervention en cas d'accidents d'avion, et d'effectuer de

temps en temps des exercices de simulation prévus dans le cadre du plan; de mener des activités destinées à sensibiliser davantage le personnel de toutes les sections de la Mission aux questions de sécurité; de gérer et d'examiner ces rapports sur les dangers et les incidents aériens observés et notamment d'enquêter sur tous les incidents/accidents aériens survenus dans la zone de la Mission et de procéder à l'analyse des mouvements aériens et à l'évaluation des risques dans tous les aérodrômes et hélistations de la Mission.

Bureau des services techniques

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2	–	1	–	3
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2	–	1	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

119. Le Bureau des services techniques continuera d'assurer l'appui technique et la logistique dans la zone de la Mission.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 20 emplois de temporaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	2	–	3	3	–	6	1	34	8	49
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	2	–	3	3	–	6	1	14	8	29
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(20)	–	–(20)

120. La Section du génie continuera de superviser les projets de construction et les activités de maintenance des locaux de l'ONU, la gestion des installations, la mise à disposition de locaux à usage de bureaux et d'habitation à Kaboul et dans les bureaux régionaux et provinciaux.

121. Elle continuera à assurer également l'approvisionnement en électricité et en eau à usage domestique, l'évacuation des eaux usées et la surveillance de l'environnement et à fournir les groupes électrogènes et les appareils de

climatisation et de chauffage nécessaires pour les locaux à usage de bureaux et d'habitation de la Mission.

122. Compte tenu de l'achèvement de la plupart des projets de construction et de l'hypothèse du passage de la Mission passe d'une phase d'expansion soutenue à une phase de maintenance, et, en vertu des propositions relatives aux changements organisationnels et à la réallocation des ressources en fonction des nouvelles priorités de la Mission, qui sont exposées aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus, il est envisagé de supprimer 20 emplois de temporaire (agent local). Les fonctions et responsabilités qui y sont attachées seront exercées par les fonctionnaires de la Section demeurés en poste ou externalisés.

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un emploi de temporaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total	
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	–	–	1	9	–	10	4	26	7	47	
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	–	–	1	8	–	9	4	26	7	46	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	–	(1)	

123. La Section des communications et de l'informatique continuera de superviser la prestation de services de communication et d'informatique essentiels à tout le personnel de la MANUA déployé sur l'ensemble de la zone de la mission.

124. Conformément aux changements organisationnels qu'il est proposé d'apporter à la Mission et à la redéfinition des priorités en matière d'utilisation des ressources, tels que décrits aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus, il est envisagé de supprimer un emploi de technicien en informatique relevant de la catégorie du Service mobile.

Section de l'approvisionnement et des carburants

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total	
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	–	1	1	2	3	–	5	–	12	3	20	
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	1	1	2	3	–	5	–	12	3	20	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

125. La Section de l'approvisionnement et des carburants continuera d'assurer, de façon efficace et en temps utile, la planification, la supervision et la coordination des opérations d'approvisionnement, la gestion des achats et la livraison de toutes les fournitures générales de la MANUA ainsi que des biens et équipements médicaux, de sécurité, de sûreté-incendie, de commodité et de formation. Elle continuera également de superviser la gestion des contrats, des achats et de l'inventaire de tous les biens durables et des consommables, ainsi que de l'entretien des unités d'hébergement.

Section du transport de surface

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 21 emplois de temporaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	6	2	141		4	153
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	6	2	120		4	132
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(21)		–	(21)

126. La Section du transport de surface continuera d'assurer au meilleur coût la maintenance du parc de véhicules de la Mission et de fournir des conseils techniques au Chef de l'appui à la mission par le biais du Chef des services techniques sur des questions liées aux transports terrestres. Elle continuera également à élaborer des instructions permanentes pour les transports ainsi qu'à former à la conduite automobile et à faire passer des tests de conduite aux membres du personnel recruté sur le plan national et à organiser des tests de conduite à l'intention du personnel international et militaire; et à assurer également la maintenance des véhicules dans les bureaux régionaux et au siège à Kaboul.

127. Conformément aux changements organisationnels qu'il est proposé d'apporter à la Mission et à la redéfinition des priorités en matière d'utilisation des ressources, tels que décrits aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus, il est envisagé de supprimer 21 emplois locaux de chauffeur.

Section des opérations aériennes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	2	–	3	1	–	4	2	7		4	17

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	2	–	3	1	–	4	2	7	4	17
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

128. La Section des opérations aériennes continuera d'assurer la programmation et la coordination de l'utilisation des moyens aériens de la Mission et de mettre en œuvre un système coordonné d'appui aérien dans toute la zone de la Mission; d'établir et d'appliquer les consignes régissant les activités aériennes; de tenir le contrôle opérationnel des contrats d'affrètement aérien; d'administrer les services de terrain d'aviation et les projets de remise en état de terrains d'aviation; de gérer les activités d'aérogare; d'organiser les relevés topographiques et l'évaluation des terrains d'aviation se trouvant dans des lieux excentrés et celle des aires d'atterrissage d'hélicoptères; de donner aux équipages des évaluations des dangers et des renseignements aéronautiques et météorologiques; de se tenir en rapport avec les autorités aériennes internationales et celles du pays; et de faire le nécessaire pour les autorisations de vol et le suivi du déroulement des vols.

Section du contrôle des mouvements

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Administ- rateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2	2	15	1	20
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2	2	15	1	20
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

129. La Section du contrôle des mouvements continuera à gérer les activités liées au contrôle des mouvements de la Mission et notamment à assurer la gestion quotidienne des mouvements à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission; à gérer le transport de personnel et de matériel et à déterminer le mode de transport le plus pratique et le plus économique compatible avec les besoins opérationnels de la Mission.

Section de l'information géographique

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	2	3
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	2	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

130. La Section de l'information géographique continuera de fournir dans les meilleurs délais des cartes et outils d'information géographique dynamiques fiables; d'assurer la coordination et de renforcer la coopération avec la Force internationale d'assistance à la sécurité afin d'échanger des informations géographiques de base et des cartes dans les zones d'opérations; de rassembler les informations géographiques de base nécessaires sur les districts administratifs ainsi que des informations sur les réseaux de soutien logistique locaux et des Nations Unies pour permettre à la Commission électorale indépendante afghane de préparer les élections; de soutenir l'action en matière de sûreté et de sécurité visant à faire prendre davantage conscience des problèmes de sécurité, de faciliter l'adoption de mesures de précaution (plan d'évacuation) et de fournir les outils nécessaires pour le plan d'évacuation du personnel; d'aider à surveiller le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit et de faciliter l'identification des zones prioritaires pour l'action humanitaire; de former le personnel civil de la mission à l'utilisation de dispositifs de géolocalisation (GPS) et d'assurer d'autres types de formation dans le domaine de l'information géographique; et d'améliorer la connaissance de la situation et l'accès à l'information géographique et à des moyens de cartographie par l'intermédiaire d'un site Web sécurisé.

Section de la gestion du matériel

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	–	–	1	2	–	3	–	10		16
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	–	–	1	2	–	3	–	10		16
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		–

131. La Section de la gestion du matériel continuera de gérer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la Mission, y compris les demandes, la réception,

l'utilisation, l'entretien, le suivi, le contrôle, la surveillance des niveaux de stocks, les analyses de la rentabilité du matériel appartenant à l'ONU, l'écoulement des stocks excédentaires, le calcul des taux de consommation et la définition de cycles de remplacement afin d'améliorer le plus possible la gestion des stocks de la mission ainsi que le contrôle du matériel, son évaluation et sa cession.

132. Elle continuera de mettre en place des politiques et procédures pour la gestion de l'ensemble du matériel appartenant aux Nations Unies, de fournir à la Mission un appui spécialisé dans la gestion des stocks et d'assurer une gestion stratégique du matériel ainsi que la formation de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement de la Mission en matière de gestion du matériel appartenant aux Nations Unies. Elle continuera d'aider le Chef des services techniques à centrer son attention sur la gestion globale du programme de gestion des actifs de la Mission.

Groupe de la gestion des locaux

Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un emploi de temporaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	4	6	11
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	3	6	10
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)

133. Le Groupe de la gestion des locaux continuera à assurer la gestion des logements et locaux à usage de bureau mis à disposition par l'ONU. Conformément aux changements organisationnels qu'il est proposé d'apporter à la Mission et à la redéfinition des priorités en matière d'utilisation des ressources, tels que décrits aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus, il est envisagé de supprimer un emploi d'agent local d'entretien.

Bureau du Chef des services administratifs

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	1	–	2
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	1	–	2
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

134. Le Bureau du Chef des services administratifs continuera à assurer la coordination et la prestation efficaces de services d'appui administratif à toutes les composantes de la MANUA, notamment s'acquittant de fonctions d'appui essentiel pour le compte de la Mission notamment dans les domaines des finances, de la gestion des ressources humaines, des achats, des services médicaux, des conseils à l'intention du personnel, des loisirs et de la gestion de l'information. Le Bureau continuera également à prodiguer des conseils au Chef de l'appui à la mission et aux membres de la haute direction sur toutes les questions administratives et aidera dans le cadre de l'exécution des activités quotidiennes de la MANUA.

Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

135. Le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies continuera d'exercer diverses fonctions d'appui aux multiples activités de la Mission relatives aux questions opérationnelles, aux aspects médicaux, au bien-être des fonctionnaires, à la formation, aux finances, au personnel, au génie, aux fournitures, aux transports ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité.

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 2 emplois de temporaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	–	1	–	2	1	–	3	3	9	2	17
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	1	–	1	–	2	1	–	3	3	7	2	15
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)

136. La Section des ressources humaines continuera d'assurer la gestion rationnelle des ressources humaines de la Mission, notamment de recruter le personnel et de l'inciter à rester en poste, de le renseigner sur les types d'engagements et les

prestations auxquelles il a droit, de suivre le comportement professionnel et de veiller à l'organisation des carrières.

137. Le Chef du personnel civil basé à Kaboul supervise l'ensemble des activités du système de gestion des ressources humaines et assure la coordination avec toutes les équipes chargées des ressources humaines au sein du Bureau d'appui commun de Koweït. Toutes les activités au service du personnel recruté sur les plans international et national sont menées par l'équipe chargée des ressources humaines à Koweït.

138. En vertu des propositions relatives aux changements organisationnels et à la réallocation des ressources en fonction des nouvelles priorités de la Mission, qui sont exposées aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus, il est envisagé de supprimer deux emplois temporaires d'agent local correspondant à ceux d'assistant chargé de la formation et d'assistant chargé des ressources humaines respectivement.

Section des finances

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	4
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	4
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

139. La Section des finances continuera d'assurer une gestion financière efficace et de donner des conseils en matière de gestion des risques afin de faciliter l'exécution du mandat de la Mission et de faire respecter rigoureusement les dispositions du Règlement financier de l'ONU. Elle continuera à utiliser les systèmes de contrôle interne nécessaires pour garantir l'efficacité et l'efficience des opérations financières et la fiabilité des rapports financiers que doivent établir et présenter tous les bureaux locaux; exercer un contrôle financier; tenir et gérer les comptes de la Mission, régler les factures des fournisseurs et rembourser les frais de voyages des fonctionnaires; verser la paie du personnel recruté sur le plan national et les prestations qui lui sont dues; et gérer les comptes bancaires de la Mission.

Section des achats

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)		Adminis- trateurs locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	–	–	1	3	–	4	2	2	–	8
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	–	–	1	3	–	4	2	2	–	8
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

140. La Section des achats continuera d'effectuer tous les achats locaux de fournitures et de services nécessaires à la Mission, notamment les matériels défensifs, les matériaux de construction, le carburant pour le parc automobile et le kérosène. Elle continuera également de gérer tous les marchés conclus au niveau local, notamment tous les baux et tous les contrats passés pour la prestation de services de sécurité assurés par des hommes armés ou non armés.

Section des services médicaux

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)		Adminis- trateurs locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	4	9	6	21
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	4	9	6	21
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

141. La Section des services médicaux continuera de dispenser à tout le personnel international et local de la MANUA et aux personnes à sa charge des soins de santé conformes aux normes internationales et de faire en sorte que tous ceux qui se trouvent soit à Kaboul, soit dans les régions aient accès à des installations et services médicaux. Elle assurera également la continuité des soins entre les différents niveaux d'établissements en Afghanistan et les centres médicaux régionaux dans d'autres pays, servira de lien entre les infrastructures et le système médicaux aux niveaux local et national et ceux de l'ONU, afin que les ressources médicales soient utilisées autant que possible de manière économiquement rationnelle et continuera d'offrir des services et des soins médicaux aux fonctionnaires de l'ONU qui ne font pas partie de la MANUA et à leur famille, à Kaboul et dans les régions, selon le principe du recouvrement des coûts.

142. L'infirmerie centrale du quartier général à Kaboul est une unité médicale de niveau I appartenant à l'ONU, qui traite les maladies courantes et accueille les

membres du personnel de la Mission, recrutés sur le plan international ou national, et les personnes à leur charge. Les urgences sont prises en charge 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le service de consultations est ouvert pendant les heures de travail normales. L'infirmier tient pour quelques heures ou quelques jours des lits à la disposition des malades sous observation ou en traitement. Les services offerts sont les suivants : soins de santé primaires, conditionnement de survie, gestion des traumatismes, petite chirurgie, évacuation sanitaire, soins dentaires et médecine préventive. La Section gère également des cliniques annexes situées dans les complexes Alpha et Bravo ainsi que dans tous les bureaux régionaux de la zone de la mission.

Groupe de la gestion de l'information

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	4		2	7
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	4		2	7
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

143. Le Groupe de la gestion de l'information continuera de superviser la gestion des données produites à la Mission, et notamment d'assurer l'élaboration et la mise en place d'un programme de gestion des dossiers, ainsi que l'application et l'amélioration des politiques, procédures et outils de gestion de l'information pour aider la Mission à exécuter son mandat.

Groupe du soutien psychosocial

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	2	1		2	7
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	2	1		2	7
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

144. Le Groupe du soutien psychosocial continuera de veiller au bien-être psychosocial du personnel de la Mission en Afghanistan, notamment en offrant des consultations individuelles et de groupe, en fournissant des services psychologiques d'urgence et de suivi au personnel exposé à des événements traumatisants, en

conseillant les responsables de tous les organismes des Nations Unies, en donnant des conseils techniques aux bureaux des Nations Unies sur les stratégies de prévention et de réduction du stress, en organisant des séances de formation et d'éducation psychosociale à l'intention de la direction et du personnel et en supervisant les groupes d'entraide et leurs activités.

Groupe de la qualité de vie

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	
												Total (personnel international)			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	–	2	1	4
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	1	3
Variation	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	(1)

145. Le Groupe de la qualité de vie continuera d'élaborer le cadre et le programme de travail visant à promouvoir la qualité de vie du personnel de la Mission, et notamment de coordonner les travaux d'amélioration, d'entretien et d'exploitation des installations de détente et de loisir de la MANUA et d'organiser régulièrement des activités visant à améliorer la qualité de vie du personnel de la Mission dans tout l'Afghanistan; d'établir, à l'intention du Représentant spécial du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, des rapports trimestriels et semestriels sur l'application par la Mission des directives et procédures opérationnelles permanentes visant à améliorer la qualité de vie et les loisirs du personnel établies par le Département des opérations de maintien de la paix; et d'aider le Comité de la qualité de vie et des loisirs de la MANUA et les comités régionaux de la qualité de vie et des loisirs.

146. Le Groupe continuera également de veiller à ce que les activités financées par le Comité de la qualité de vie et des loisirs soient menées d'une manière respectueuse de la diversité, bénéficient à toutes les catégories de personnel de la MANUA et tiennent compte des règles et procédures relatives à la sécurité établies par le Comité.

147. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, tels que décrits aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus, il est proposé de supprimer un poste (P-4) de fonctionnaire chargé de la qualité de vie du personnel.

6. Bureau d'appui au Koweït et Bureau d'appui commun de Koweït

Tableau 9

Effectifs nécessaires pour le Bureau d'appui au Koweït

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 6 postes; reclassement de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 3 postes; reclassement de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services générau x	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Total		
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	5	9	4	19	31	–	50	–	35	– 85		
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	2	4	9	3	18	26	–	44	1	31	– 76		
Variation	–	–	–	–	1	(1)	–	(1)	(1)	(5)	–	(6)	1	(4)	– (9)		

148. Le Bureau d'appui de la MANUA au Koweït a été créé en septembre 2010 sur la base de la décision selon laquelle les bureaux d'appui de la MANUA équipés de systèmes automatisés pouvaient travailler à distance et assurer les services d'appui nécessaires aux membres du personnel de la Mission, ce qui comprend la plupart des fonctions et services concernant les finances, les ressources humaines, les voyages, la formation, les achats, les demandes de remboursement et le budget. En outre, le Bureau d'appui au Koweït a été équipé d'un système de continuité des opérations et de reprise après sinistre afin de prêter appui aux derniers bureaux de la MANUA encore ouverts en Afghanistan, et un centre de formation permet au personnel de la Mission de bénéficier au moindre coût des compétences de formateurs extérieurs de la région.

149. Le Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et le Bureau d'appui commun de Koweït partagent actuellement les locaux de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à Koweït.

150. On trouvera dans le tableau 9 une description détaillée du tableau d'effectifs du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït, dont 44 postes ont la double responsabilité de fournir un appui à la fois à la MANUA et à la MANUI dans le cadre des fonctions administratives qui leur sont attachées au sein du Bureau d'appui commun de Koweït, notamment celles concernant les finances, les ressources humaines et la formation (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 17 SM et 19 AL). Le Bureau d'appui comprend également trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 SM) provenant de la Section des auditeurs résidents.

151. Le personnel du Bureau d'appui commun de Koweït chargé des activités concernant les finances, les ressources humaines et les voyages rend compte au Chef de bureau, tandis que le personnel chargé des opérations budgétaires rend compte au Chef de l'appui à la mission au quartier général à Kaboul. Les autres sections relèvent de leurs chefs de bureau respectifs à Kaboul.

152. On trouvera de plus amples détails sur le Bureau d'appui commun de Koweït aux paragraphes 57 à 66 du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/68/327).

7. Bureaux extérieurs dans les régions et les provinces

Rappel

153. Dans le cadre de l'Accord de Bonn de décembre 2001, huit bureaux régionaux ont été créés à Kaboul (bureau régional de Kaboul, centre), Kandahar (Kandahar), Hérat (Hérat), Balkh (Mazar-e Charif), Nangarhar (Jalalabad), Konduz, Bamiyan et Paktya (Gardez), et deux bureaux provinciaux dans les provinces de Faryab (Maïmana) et Badakhchan (Fayzabad). Dans les années qui ont suivi, 13 autres bureaux ont été créés dans les provinces de Zabol (Qalat), Nimroz (Zarandj), Orozgan (Tarin Kot), Farah (Farah), Ghor (Tchaghtcharan), Badghis (Qala-i Nao), Sar-e Pol (Sar-e Pol), Kounar (Assadabad), Baghlan (Pol-e Khomri), Deykandi (Nili), Khost (Khost), Djondjan (Cheberghan) et Takhar (Taloqan).

154. Dans le cadre des changements organisationnels approuvés et de la réaffectation des ressources en fonction des nouvelles priorités de la Mission, neuf bureaux provinciaux de la MANUA ont été fermés à Badghis, Ghor, Nimroz, Zabol, Deykandi, Orozgan, Takhar, Sar-e Pol et Kounar. En conséquence, en 2013, la Mission comptait 14 bureaux en Afghanistan, soit 8 bureaux régionaux et 6 bureaux provinciaux.

Plans structurels pour 2014

155. Afin d'aider à atteindre les objectifs prioritaires visés compte tenu des conditions de sécurité dans le pays, la Mission propose d'assouplir ses structures sur le terrain en 2014, notamment au niveau provincial, sans compromettre son impact ni son travail de sensibilisation, en appliquant un modèle mobile d'exécution des programmes et en intégrant les activités connexes. Elle entend continuer à développer cette approche suivant deux axes – déploiement d'équipes mobiles mais renforcées au niveau régional et harmonisation avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies – afin de pouvoir étendre son action de sensibilisation à un plus grand nombre de provinces et externaliser certains services à mesure que les besoins et la portée des programmes s'accroissent.

156. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, tels que décrits aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus, il est donc proposé ce qui suit :

- a) Fermeture du bureau provincial de Khost;
- b) Reclassement du bureau régional de Bamiyan en bureau provincial aux fins d'harmonisation avec la structure des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le bureau régional de Bamiyan couvre une zone jugée relativement stable. Une fois réorganisé, il deviendrait un complexe regroupant plusieurs organismes;

c) Poursuite de l'externalisation de divers services lorsque c'est matériellement et économiquement possible sans compromettre la qualité des services;

d) Réduction de l'effectif approuvé pour 2013 afin de conserver huit bureaux régionaux et six bureaux provinciaux, de 935 postes à 762 postes (121 agents recrutés sur le plan international, 622 agents recrutés sur le plan national et 19 Volontaires des Nations Unies).

157. On trouvera ci-après une vue d'ensemble de la situation des bureaux régionaux et provinciaux opérationnels en 2014. Il est proposé ce qui suit :

- a) Est (Nangahar) : aucun changement (pas de bureau provincial);
- b) Ouest (Hérat) : aucun changement (un bureau provincial à Farah);
- c) Centre (Kaboul) : aucun changement (pas de bureau provincial);
- d) Nord (Balkh) : aucun changement (deux bureaux provinciaux, à Faryab et Jowzjan);
- e) Sud-est (Paktya) : aucun changement (pas de bureau provincial depuis la fermeture de celui de Khost);
- f) Nord-est (Kondoz) : aucun changement (deux bureaux provinciaux, à Badakhchan et Baghlan);
- g) Sud (Kandahar) : aucun changement (pas de bureau provincial);
- h) Hauts plateaux du centre (Bamiyan) : transformation du bureau régional en bureau provincial.

158. On trouvera au tableau 10 ci-dessous le détail des postes approuvés pour 2013 et proposés pour 2014 pour les bureaux de la MANUA installés dans les régions et les provinces.

Tableau 10

Effectifs nécessaires pour les bureaux régionaux et provinciaux^a

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 26 postes; transfert de 1 poste à une autre unité administrative

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 146 postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
										Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)		Adminis- trateurs locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel								
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	1	7	40	32	22	102	46	–	148	142	626		19	935
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	1	6	32	32	11	82	39	–	121	115	507		19	762
Variation	–	–	–	–	(1)	(8)	–	(11)	(20)	(7)	–	(27)	(27)	(119)		–	(173)

^a Sept bureaux régionaux et six bureaux provinciaux.

Bureaux régionaux

159. La Mission comptera sept bureaux régionaux, à Kaboul, Kandahar, Hérat, Balkh (Mazar-e Charif), Nangarhar (Jalalabad), Konduz et Paktya (Gardez), pour lesquels l'effectif total proposé est de 546 postes, comme indiqué au tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11

Effectifs nécessaires pour les bureaux régionaux

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 22 postes; transfert de 6 postes à d'autres unités administratives; déclassement de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 89 postes; transfert de 35 postes à d'autres unités administratives

Volontaires des Nations Unies : transfert de 3 postes à d'autres unités administratives

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	1	7	34	26	17	85	40	–	125	120	439		17	701
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	1	6	26	25	7	65	32	–	97	98	337		14	546
Variation	–	–	–	–	(1)	(8)	(1)	(10)	(20)	(8)	–	(28)	(22)	(102)		(3)	(155)

160. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, tels que décrits aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus, il est proposé ce qui suit :

a) Suppression de 22 postes soumis à recrutement international (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 9 P-2 et 6 SM) et de 89 postes d'agent recruté sur le plan national (18 administrateurs et 71 AL) dans les bureaux régionaux, comme indiqué au tableau 4;

b) Transfert de 6 postes soumis à recrutement international (1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 SM), de 35 postes d'agent recruté sur le plan national (4 administrateurs et 31 AL) et de 3 postes de Volontaire des Nations Unies des bureaux régionaux vers d'autres sites de la Mission, comme indiqué au tableau 5;

c) Déclassement de 3 postes soumis à recrutement international de P-4 à P-3 dans les bureaux régionaux de Kandahar, Hérat et Jalalabad, comme indiqué au tableau 6;

d) Transformation du bureau régional de Bamiyan en bureau provincial.

161. On trouvera dans les tableaux ci-après une description détaillée du tableau d'effectifs proposé pour chaque bureau régional, y compris les suppressions, les transferts et les reclassements de poste.

Bureau régional de Kaboul (centre)*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes**Personnel recruté sur le plan national : suppression de 4 postes*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	3	3	3	10	4	–	14	13	42	1	70
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	1	3	3	1	8	4	–	12	13	38	1	64
Variation	–	–	–	–	–	–	–	(2)	(2)	–	–	(2)	–	(4)	–	(6)

162. Il est proposé de supprimer six postes : 2 P-2 (1 poste de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1^{re} classe) et 1 poste d'administrateur adjoint de 1^{re} classe chargé de l'information) et 4 postes d'agent local (assistant administratif, électricien et chauffeur).

Bureau régional de Kandahar (sud)

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes;
déclassement de 1 poste*

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 9 postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	1	–	3	2	2	8	7	–	15	15	59	1	90
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	1	–	2	3	1	7	6	–	13	14	51	1	79
Variation	–	–	–	–	–	(1)	1	(1)	(1)	(1)	–	(2)	(1)	(8)	–	(11)

163. Il est proposé ce qui suit :

a) Suppression de 11 postes : 1 poste d'administrateur adjoint de 1^{re} classe chargé de l'information (P-2), 1 poste d'assistant (transports), 1 poste d'ingénieur (administrateur recruté sur le plan national) et 8 postes d'agent local (chauffeurs, assistants de formation, électriciens et agents de maintenance de groupes électrogènes);

b) Déclassement de 1 poste de spécialiste des affaires civiles de P-4 à P-3.

Bureau régional de Hérat

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes;
déclassement de 1 poste*

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 9 postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux				
Effectif approuvé pour 2013	—	—	—	—	1	5	4	2	12	6	—	18	15	54	3	90		
Effectif proposé pour 2014	—	—	—	—	1	4	5	—	10	6	—	16	14	46	3	79		
Variation	—	—	—	—	—	(1)	1	(2)	(2)	—	—	(2)	(1)	(8)	—	(11)		

164. Il est proposé ce qui suit :

- a) Suppression de 11 postes (1 P-2, 1 AN et 8 AL);
- b) Déclassement de 1 poste P-4 à P-3.

Bureau régional de Balkh (Mazar-e Charif)

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 8 postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies			
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	5	4	1	11	4	–	15	16	60	2	93		
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	1	5	4	–	10	4	–	14	14	54	2	84		
Variation	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)	(2)	(6)	–	(9)		

165. Il est proposé de supprimer neuf postes : 1 poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national (1 poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et un poste d'ingénieur) et 6 postes d'agent local (assistants administratifs, chauffeurs et agent de maintenance de groupes électrogènes).

Bureau régional de Nangarhar (Jalalabad)

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste;
déclassement de 1 poste*

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 12 postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	5	4	2	12	6	–	18	17	63	2	100
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	1	4	5	2	12	5	–	17	16	52	2	87
Variation	–	–	–	–	–	(1)	1	–	–	(1)	–	(1)	(1)	(11)	–	(13)

166. Il est proposé ce qui suit :

a) Suppression de 13 postes : 1 poste d'assistant aux transports (Service mobile), 1 poste d'administrateur de programmes (administrateur recruté sur le plan national) et 11 postes d'agent local (assistants administratifs, chauffeurs, assistant de bureau, agent de maintenance de groupes électrogènes, électricien, assistant à la gestion des installations et assistant électricien);

b) Déclassement de 1 poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de P-4 à P-3.

Bureau régional de Kondoz

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 6 postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	4	3	2	10	4	–	14	16	53	3	86
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	1	4	3	1	9	4	–	13	14	49	3	79
Variation	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)	(2)	(4)	–	(7)

167. Il est proposé de supprimer sept postes : 1 poste d'administrateur adjoint de 1^{re} classe chargé de l'information (P-2), 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national (1 poste d'ingénieur et 1 poste de spécialiste du désarmement, de la

démobilisation et de la réintégration) et 4 postes d'agent local (chauffeurs, électricien et agent de maintenance de groupes électrogènes).

Bureau régional de Paktya [Gardez (sud-est)]

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 8 postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux				
Effectif approuvé pour 2013	—	—	—	—	1	4	2	3	10	4	—	14	14	54	2	84		
Effectif proposé pour 2014	—	—	—	—	1	4	2	2	9	3	—	12	13	47	2	74		
Variation	—	—	—	—	—	—	—	(1)	(1)	(1)	—	(2)	(1)	(7)	—	(10)		

168. Il est proposé de supprimer 10 postes : 1 poste de spécialiste des affaires publiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national (Service mobile), 1 poste d'ingénieur (administrateur recruté sur le plan national) et 7 postes d'agent local (assistants administratifs, chauffeurs, électricien et agent de maintenance de groupes électrogènes).

Bureau régional de Bamiyan

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 11 postes; transfert de 6 postes à d'autres unités administratives

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 33 postes; transfert de 38 postes à d'autres unités administratives

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies			
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	1	5	4	2	12	5	–	17	14	54	3	88		
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Variation	–	–	–	–	(1)	(5)	(4)	(2)	(12)	(5)	–	(17)	(14)	(54)	(3)	(88)		

169. Il est proposé ce qui suit :

- a) Suppression de 44 postes (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 3 SM, 10 AN et 23 AL);

b) Transfert de 43 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 SM, 4 AN, 31 AL et 3 VNU) à la structure provinciale de Bamiyan;

c) Transfert de 1 poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) au Groupe des droits de l'homme.

Bureaux provinciaux

Tableau 12

Effectifs nécessaires pour les bureaux provinciaux

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 4 postes; transfert de 5 postes provenant d'autres unités administratives

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 57 postes; transfert de 35 postes provenant d'autres unités administratives

Volontaires des Nations Unies : transfert de 3 postes provenant d'autres unités administratives

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	6	6	5	17	6	–	23	22	187		2	234
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	6	7	4	17	7	–	24	17	170		5	216
Variation	–	–	–	–	–	–	1	(1)	–	1	–	1	(5)	(17)		3	(18)

170. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, tels que décrits aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus, et compte tenu des précisions fournies plus haut aux paragraphes 159 à 163, il est proposé ce qui suit :

a) Fermeture du bureau provincial de Khost, en raison notamment des problèmes d'accès et des difficultés logistiques qui entravent constamment l'exécution des programmes, et suppression de ses 37 postes (1 P-4, 1 P-2, 1 SM, 4 AN et 30 AL);

b) Reclassement du bureau régional de Bamiyan en bureau provincial;

c) Transfert de 43 postes (P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 SM, 4 AN, 31 AL et 3 VNU) du bureau régional de Bamiyan dans la structure provinciale de la Mission, après la transformation du bureau en bureau provincial;

d) Suppression de 24 postes (1 P-2, 5 AN et 18 AL) dans les 5 autres bureaux provinciaux, tel qu'indiqué dans les tableaux d'effectifs figurant dans la présente section.

171. L'effectif proposé pour les six bureaux de province restants est donc de 24 postes d'agent recruté sur le plan international (6 P-4, 7 P-3, 4 P-2 et 7 SM), 187 postes d'agent recruté sur le plan national (17 administrateurs et 170 AL) et 5 postes de Volontaire des Nations Unies, comme indiqué au tableau 12 ci-dessus.

Les tableaux suivants décrivent dans le détail la structure des effectifs proposée pour chaque bureau provincial, y compris les suppressions et les transferts de poste à d'autres unités administratives.

Khost (Khost) [dépend du bureau régional de Gardez (sud-est)]

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 34 postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	–	1	2	1	–	3	4	30	–	37
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)	(1)	–	(3)	(4)	(30)	–	(37)

172. Il est proposé de supprimer 37 postes (1 P-4, 1 P-2, 1 poste du Service mobile, 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 30 postes d'agent local).

Farah (Farah) [dépend du bureau régional de Hérat (ouest)]

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 3 postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
									Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel							
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	3	31	1	39
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	3	28	1	36
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(3)

173. Il est proposé de supprimer 3 postes d'agent local (électricien et assistants administratifs).

Faryab (Maïmana) [dépend du bureau régional de Balkh (nord)]*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste**Personnel recruté sur le plan national : suppression de 5 postes*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
												Total (personnel international)			Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs				
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	4	34		1	43
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	1	–	2	1	–	3	3	30		1	37
Variation	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)	(1)	(4)		–	(6)

174. Il est proposé de supprimer six postes : 1 poste de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1^{re} classe), 1 poste de coordonnateur (administrateur recruté sur le plan national) et 4 postes d'agent local (agent de maintenance de groupes électrogènes, assistant multilingue et assistants administratifs).

Djozdjan (Cheberghan) [dépend du bureau régional de Balkh (nord)]*Personnel recruté sur le plan national : suppression de 5 postes*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
												Total (personnel international)			Agents locaux	Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs				
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	3	27		–	34
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	2	23		–	29
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(4)		–	(5)

175. Il est proposé de supprimer cinq postes : 1 poste de coordonnateur (administrateur recruté sur le plan national) et 4 postes d'agent local (assistant (programmes), chauffeur, agent de maintenance de groupes électrogènes et assistant administratif).

Badakhchan (Fayzabad) [dépend du bureau régional de Kondoz (nord-est)]*Personnel recruté sur le plan national : suppression de 6 postes*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	2	–	3	1	–	4	4	32	–	40	
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	2	–	3	1	–	4	2	28	–	34	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	(4)	–	(6)	

176. Il est proposé de supprimer six postes : 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national (spécialiste de la gouvernance et coordonnateur) et 4 postes d'agent local (assistant administratif, agent d'entretien, agent de maintenance de groupes électrogènes et assistant aux opérations aériennes).

Baghlan (Pol-e Khomri) [dépend du bureau régional de Kondoz (nord-est)]*Personnel recruté sur le plan national : suppression de 4 postes*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Total		
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	4	33	–	41	
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	3	30	–	37	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(3)	–	(4)	

177. Il est proposé de supprimer quatre postes : 1 poste de coordonnateur (administrateur recruté sur le plan national) et 3 postes d'agent local (chauffeurs et agent de maintenance de groupes électrogènes).

Bureau provincial de Bamiyan

Personnel recruté sur le plan international : transfert de 5 postes provenant d'autres unités administratives

Personnel recruté sur le plan national : transfert de 35 postes provenant d'autres unités administratives

Volontaires des Nations Unies : transfert de 3 postes provenant d'autres unités administratives

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux		Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2014	–	–	–	–	–	1	1	1	3	2	–	5	4	31		3	43
Variation	–	–	–	–	–	1	1	1	3	2	–	5	4	31		3	43

178. Il est proposé de transférer 43 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 SM, 4 AN, 31 AL et 3 VNU) de la structure régionale de Bamiyan.

IV. Analyse des ressources nécessaires

Tableau 13

Prévisions de dépenses détaillées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Total 2013	Variation 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) – (6)
I. Militaires et personnel de police							
1. Observateurs militaires	1 940,9	1 344,9	596,0	730,8	–	954,3	(223,5)
2. Police des Nations Unies	553,3	222,2	331,1	240,6	–	240,6	–
Total, catégorie I	2 494,2	1 567,1	927,1	971,4	–	1 194,9	(223,5)
II. Personnel civil							
1. Personnel recruté sur le plan international	144 204,9	154 077,6	(9 872,7)	70 060,2	–	70 375,1	(314,9)
2. Personnel recruté sur le plan national	84 845,7	100 292,1	(15 446,4)	40 367,8	–	37 856,3	2 511,5

Catégorie de dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Total 2013	Variation 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) – (6)
3. Volontaires des Nations Unies	6 897,3	7 397,1	(499,8)	3 492,0	–	3 492,0	–
Total, catégorie II	235 947,9	261 766,8	(25 818,9)	113 920,0	–	111 723,4	2 196,6
III. Dépenses opérationnelles							
1. Consultants	756,8	696,6	60,2	186,2	–	378,4	(192,2)
2. Voyages	4 147,0	3 358,5	788,5	1 879,9	–	2 063,0	(183,1)
3. Installations et infrastructure	72 000,1	67 328,6	4 671,5	33 778,3	1 037,4	31 113,3	2 665,0
4. Transports terrestres	3 662,9	3 761,3	(98,4)	1 488,7	12,7	1 488,7	–
5. Transports aériens	92 287,6	77 251,2	15 036,4	29 468,3	8,3	37 319,4	(7 851,1)
6. Communications	13 670,0	10 566,4	3 103,6	4 810,1	179,3	5 989,4	(1 179,3)
7. Informatique	5 517,2	5 554,7	(37,5)	1 981,8	–	2 195,1	(213,3)
8. Santé	1 284,2	943,0	341,2	562,3	13,1	562,3	–
9. Fournitures, services et matériel divers	5 497,0	4 470,7	1 026,3	2 317,5	351,8	2 203,5	114,0
Total, catégorie III	198 822,8	173 931,0	24 891,8	76 473,1	1 602,6	83 313,1	(6 840,0)
Total	437 264,9	437 264,9	–	191 364,5	1 602,6	196 231,4	(4 866,9)

A. Militaires et personnel de police

	Crédits ouverts pour 2012-2013	Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013	Écart	Total pour 2014	Total pour 2013	Variation 2013-2014
Observateurs militaires	1 940,9	1 344,9	596,0	730,8	954,3	(223,5)

179. Le montant demandé (730 800 dollars) couvrira les dépenses liées au déploiement de 15 conseillers militaires, à savoir :

a) L'indemnité de subsistance (missions), calculée au taux standard de 142 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 108 dollars par jour par la suite, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % (576 300 dollars);

b) Les frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) comprenant le prix des billets d'avion sur des vols réguliers, le transport des effets personnels et les faux frais au départ et à l'arrivée, à raison d'un coût moyen de 7 500 dollars par personne (112 500 dollars);

c) L'indemnité d'habillement, calculée au taux standard de 200 dollars par personne et par an (2 000 dollars);

d) Les indemnités en cas de décès ou d'invalidité, calculées sur la base d'un taux standard applicable à un effectif militaire de moins de 100 hommes (40 000 dollars).

180. La variation entre les ressources demandées pour 2014 et les crédits ouverts pour 2013 s'explique principalement par la réduction de l'effectif de conseillers militaires (15 hommes proposés pour 2014 contre 20 prévus dans le budget de 2013), du fait de la réduction du nombre des bureaux locaux de la Mission et au retrait de la majorité de l'effectif de la présence militaire internationale en Afghanistan.

181. Le solde inutilisé des crédits ouverts pour 2012-2013 s'explique principalement par le déploiement en 2012 d'un nombre de conseillers militaires inférieur à celui prévu, compte tenu du plafonnement temporaire par la Mission du nombre de conseillers militaires déployés.

182. Le nombre de militaires effectivement déployés en 2013 devrait se traduire par un taux de vacance de postes moyen de moins de 1 % (contre le taux de 5 % prévu dans le budget).

	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013</i>	<i>Écart</i>	<i>Total pour 2014</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Police des Nations Unies	553,3	222,2	331,1	240,6	240,6	–

183. Le montant demandé (240 600 dollars) couvrira les dépenses liées au déploiement de six membres de la Police des Nations Unies, à savoir :

a) L'indemnité de subsistance (missions), calculée aux taux standard de 142 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 108 dollars par jour par la suite, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 30 % (169 800 dollars);

b) Les frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement), comprenant le prix des billets d'avion sur des vols réguliers, le transport des effets personnels et les faux frais au départ et à l'arrivée, à raison d'un coût moyen de 7 500 dollars par personne, calculé sur la base de 4 voyages aller (déploiement) d'un coût unitaire de 4 500 dollars et de 4 voyages retour (rapatriement) d'un coût unitaire de 3 000 dollars, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 30 % (30 000 dollars);

c) L'indemnité d'habillement, calculée au taux standard de 200 dollars par personne et par an, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 30 % (800 dollars);

d) Les indemnités en cas de décès ou d'invalidité, calculées sur la base d'un taux standard applicable à un effectif militaire de moins de 100 hommes (40 000 dollars).

184. Le solde inutilisé des crédits ouverts pour 2012-2013 s'explique principalement par le déploiement en 2012 d'un nombre de conseillers pour les questions de police inférieur à celui prévu (2 au lieu des 8 prévus dans le budget) comme suite à une décision des responsables de la Mission, d'où un taux de vacance de postes plus élevé que prévu.

185. Le nombre de membres de la Police des Nations Unies effectivement déployés en 2013 devrait se traduire par un taux de vacance de postes moyen de 40 % (contre le taux de 30 % prévu dans le budget).

B. Personnel civil

	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013</i>	<i>Écart</i>	<i>Total pour 2014</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Personnel recruté sur le plan international	144 204,9	154 077,6	(9 872,7)	70 060,2	70 375,1	(314,9)

186. Le montant demandé (70 060 200 dollars) couvrira les traitements (24 655 900 dollars), les dépenses communes de personnel (39 200 800 dollars) et la prime de danger (6 203 500 dollars) liés au déploiement de 402 personnes recrutées sur le plan international, dont 226 administrateurs et 176 agents du Service mobile.

187. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources tels que décrits aux paragraphes 18 et 19, il est proposé de :

- a) Supprimer 45 postes pourvus sur le plan international (30 postes d'administrateur et 15 postes d'agent du Service mobile) (voir tableau 4);
- b) Transférer 9 postes pourvus sur le plan international (7 postes d'administrateur et 2 postes d'agent du Service mobile) (voir tableau 5);
- c) Reclasser 5 postes d'administrateur recruté sur le plan international (voir tableau 6).

188. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 7 % pour le personnel recruté sur le plan international en Afghanistan et dans les pays voisins où la Mission a des bureaux, soit le Pakistan (Islamabad), la République islamique d'Iran (Téhéran) et le Koweït.

189. Le montant demandé au titre des traitements (24 655 900 dollars) tient compte du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international qui a pris effet en janvier 2013, soit l'échelon I pour le Secrétaire général adjoint et le Sous-Secrétaire général, l'échelon III pour la classe D-2, l'échelon V pour la classe D-1, l'échelon VI pour la classe P-5, l'échelon VII pour les classes P-4 et P-3, l'échelon VI pour les classes P-2 et FS-4, et l'échelon VII pour la catégorie des agents du Service mobile.

190. Un taux de 65 % a été appliqué au montant net des traitements et des indemnités de poste pour calculer le montant des dépenses communes de personnel (39 200 800 dollars), qui couvre aussi le remboursement d'un montant de 450 dollars par personne au titre des frais de voyage pour congé de repos et récupération en raison de la suppression des vols hebdomadaires de la MANUA vers Doubaï, lieu autorisé pour les congés de tout le personnel de la Mission déployé en Afghanistan.

191. Le montant demandé au titre de la prime de danger (6 203 500 dollars) couvrirait l'indemnité versée au personnel travaillant dans des conditions

dangereuses, à savoir le personnel recruté sur le plan international déployé en Afghanistan seulement, à raison de 1 600 dollars par mois et par personne pendant 10 mois, hormis la période de deux mois de congé de repos et récupération, qui n'ouvre pas droit au versement de la prime.

192. Plusieurs facteurs ont permis de prévoir pour 2014 un taux de vacance de postes de 7 % pour le personnel recruté sur le plan international, contre le taux de 12 % prévu dans le budget de 2013. Ce sont en particulier :

a) Le projet de fermeture du bureau provincial de Khost et le projet de transformation du bureau régional de Bamyan en bureau provincial, avec réduction des effectifs;

b) Le projet de rationalisation des activités de fond, notamment le regroupement de plusieurs fonctions qui devrait permettre à la Mission de gagner en efficacité et de réaliser des économies d'échelle et entraînerait la suppression de 45 postes d'agent recruté sur le plan international.

193. Le nombre effectif d'agents recrutés sur le plan international déployés en 2013 devrait se traduire par un taux de vacance de postes moyen de 14 %, contre le taux de 12 % prévu dans le budget.

194. La variation nette entre les crédits ouverts pour 2012 et les ressources demandées pour 2013 s'explique principalement par la réduction prévue des effectifs, 45 postes d'agent recruté sur le plan international devant être supprimés (voir tableau 4) dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources décrits plus haut aux paragraphes 18 et 19.

195. Cette réduction serait en partie annulée par :

a) Le relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international avec effet en janvier 2013;

b) L'application d'un taux de vacance de postes de 7 % pour l'ensemble du personnel recruté sur le plan international, contre le taux de 12 % appliqué en 2013;

c) L'augmentation des dépenses communes de personnel en raison du remboursement d'un montant de 450 dollars par personne au titre des frais de voyage pour congé de repos et récupération suite à la suppression des vols hebdomadaires de la MANUA vers Doubaï, lieu autorisé pour les congés de tout le personnel de la Mission déployé en Afghanistan.

196. Le dépassement des crédits prévu pour 2012-2013 s'explique principalement par :

a) L'augmentation des dépenses communes de personnel due au fait qu'en 2012, le taux de vacance de postes effectif (20 %) a été inférieur à celui prévu dans le budget (22 %), ainsi que par l'inclusion en 2012 de la prime de sujétion pour l'élément supplémentaire famille non autorisée;

b) L'augmentation du montant de l'indemnité de poste dont le coefficient est passé de 51,0 % (prévu dans le budget) à 56,5 % pour l'Afghanistan et de 40,8 % (prévu dans le budget) à 50,3 % pour le Koweït;

c) L'augmentation de la prime de danger en 2012, qui est passée de 1 365 dollars à 1 600 dollars par agent recruté sur le plan international et par mois en avril 2012.

	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013</i>	<i>Écart</i>	<i>Total pour 2014</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Personnel recruté sur le plan national	84 845,7	100 292,1	(15 446,4)	40 367,8	37 856,3	2 511,5

197. Le montant demandé (40 367 800 dollars) couvrira les traitements (24 482 100 dollars), les dépenses communes de personnel (\$8 420 600 dollars), le coût des heures supplémentaires (200 400 dollars) et la prime de danger (7 264 700 dollars) correspondant à 1 209 postes pourvus sur le plan national, dont 187 postes d'administrateur et 1 022 postes d'agent local.

198. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources décrits plus haut aux paragraphes 18 et 19, il est proposé de :

a) Supprimer 197 postes pourvus sur le plan national (28 postes d'administrateur et 169 postes d'agent local) (voir tableau 4);

b) Transférer 39 postes pourvus sur le plan national (6 postes d'administrateur et 33 postes d'agent local) (voir tableau 5);

c) Reclasser un poste d'agent local à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national (voir tableau 6);

d) Créer au quartier général de la Mission à Kaboul un poste d'administrateur recruté sur le plan national dont le titulaire s'acquittera des fonctions d'auditeur dans le Groupe de l'auditeur résident (voir tableau 7).

199. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 4 % pour les agents locaux déployés dans tous les sites de la Mission.

200. Le montant demandé au titre des traitements (24 482 100 dollars) est calculé sur la base du barème des traitements applicable à l'Afghanistan (révision 44), avec effet au 1^{er} mars 2013, de celui applicable au Koweït (révision 11, amendement 1), avec effet en avril 2008, pour les administrateurs recrutés sur le plan national (classe B, échelon VI), et par les agents locaux (classe GS-3, échelon VI) déployés dans tous les sites en Afghanistan et pour les agents locaux (classe GS-5, échelon V) déployés au Koweït.

201. Un taux de 35 % a été appliqué au montant net des traitements du personnel recruté sur le plan national pour calculer le montant des dépenses communes de personnel (8 420 600 dollars).

202. Un montant de 200 400 dollars est demandé pour le paiement des heures supplémentaires aux chauffeurs recrutés sur le plan national, qui doivent prendre leur service au moins une heure avant le début de la journée de travail normale pour aller chercher les fonctionnaires et rester une heure après la fin de la journée de travail pour les reconduire. En outre, les agents recrutés sur le plan international et

les hauts fonctionnaires qui ont l'habitude de travailler ou d'assister à des réunions au-delà des heures de bureau doivent être accompagnés par des chauffeurs, les véhicules de la Mission ne pouvant être laissés sans surveillance pour des raisons de sécurité.

203. Le montant demandé au titre de la prime de danger (7 264 700 dollars) servirait à dédommager le personnel travaillant dans un lieu d'affectation dangereux; il a été calculé sur la base de 30 % du point médian net du barème des traitements des agents des services généraux applicable en 2012.

204. Plusieurs facteurs ont permis de prévoir pour 2014 un taux de vacance de postes de 6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 4 % pour les agents locaux, contre les taux de 13 % et de 8 %, respectivement en 2013, à savoir :

a) Le projet de fermeture du bureau provincial de Khost, avec réduction d'effectifs;

b) La rationalisation prévue des activités de fond, y compris le regroupement de plusieurs fonctions qui devrait permettre à la Mission de gagner en efficacité et de réaliser des économies d'échelle et entraînerait la suppression de 197 postes d'agent recruté sur le plan national.

205. Le nombre effectif d'agents recrutés sur le plan national déployés en 2013 devrait se traduire par un taux de vacance de postes moyen de 4 %, contre les taux de 13 % et de 8 % prévus dans le budget pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents locaux.

206. La variation nette entre les crédits ouverts pour 2013 et les ressources demandées pour 2014 s'explique principalement par :

a) Le relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, soit 6,7 % pour les administrateurs et 3,7 % pour les agents locaux, avec effet au 1^{er} mars 2013;

b) L'application d'un taux de vacance de postes de 6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 4 % pour les agents locaux déployés dans tous les sites de la Mission, contre les taux de 13 % et de 8 % prévus dans le budget de 2013;

c) L'augmentation des dépenses communes de personnel en raison d'un changement des paramètres utilisés pour les calculer, soit l'application d'un taux de 35 % aux traitements nets, contre le taux de 25 % prévu dans le budget;

d) L'augmentation de la prime de danger, qui passera de 448 dollars à 538 dollars en janvier 2013.

207. Ces augmentations seraient en partie contrebalancées par la réduction prévue des effectifs, à savoir la suppression de 197 postes d'agent recruté sur le plan national dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources décrits plus haut aux paragraphes 18 et 19, en particulier la fermeture du bureau provincial de Khost et la transformation du bureau régional de Bamyan en bureau provincial.

208. Le dépassement des crédits prévu pour 2012-2013 s'explique principalement par :

a) L'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national à partir du 1^{er} mars 2012 (3,8 % pour les administrateurs et 2,5 % pour les agents locaux) et du 1^{er} mars 2013 (6,7 % pour les administrateurs et 3,7 % pour les agents locaux), après l'approbation de l'ouverture de crédits au titre des traitements du personnel recruté sur le plan national dans les budgets annuels correspondants;

b) Un taux de vacance de postes pour les agents locaux inférieur en 2013 aux prévisions (4 % contre 8 % prévu dans le budget);

c) Des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu, un taux de 35 % ayant été appliqué au montant net des traitements au lieu du taux de 25 % prévu dans le budget;

d) L'augmentation de la prime de danger, qui passera du montant de 448 dollars inscrit dans le budget à 538 dollars en janvier 2013.

	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013</i>	<i>Écart</i>	<i>Total pour 2014</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Volontaires des Nations Unies	6 897,3	7 397,1	(499,8)	3 492,0	3 492,0	—

209. Le montant demandé (3 492 000 dollars) couvrira les dépenses liées au déploiement de 80 Volontaires des Nations Unies, à savoir :

a) Les dépenses renouvelables, comme l'indemnité de subsistance, les dépenses d'orientation et de formation et le coût de l'assurance médicale et de l'assurance-vie, compte tenu d'un taux de vacance de postes estimé à 11 % (2 390 600 dollars);

b) La prime de danger applicable au déploiement en Afghanistan, compte tenu d'un taux de vacance de postes estimé à 11 % (546 800 dollars);

c) Les dépenses non renouvelables, comme la prime d'installation, les frais de préparation au départ et de rapatriement, le congé dans les foyers et l'indemnité de réinstallation (295 900 dollars);

d) Les dépenses d'appui au Programme des Volontaires des Nations Unies payables au siège du Programme à Bonn (Allemagne), soit 8 % du montant total des dépenses afférentes aux Volontaires des Nations Unies (258 700 dollars).

210. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 11 % pour 2014. Le nombre effectif de Volontaires des Nations Unies déployés en 2013 devrait se traduire par un taux de vacance de postes de 16 %, contre le taux de 11 % prévu dans le budget.

211. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources décrits plus haut aux paragraphes 18 et 19, il est proposé de transférer quatre Volontaires des Nations Unies (voir tableau 5).

212. Le dépassement des crédits prévu pour 2012-2013 s'explique principalement par l'augmentation du montant de la prime de danger, soit 640 dollars par Volontaire des Nations Unies et par mois contre le montant de 546 dollars prévu dans le budget.

C. Dépenses opérationnelles

	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013</i>	<i>Écart</i>	<i>Total pour 2014</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Consultants	756,8	696,6	60,2	186,2	378,4	(192,2)

213. Le montant demandé (186 200 dollars) permettra de financer le recours aux services techniques et spécialisés de consultants pour les activités suivantes :

a) Activités autres que la formation entreprises par un organisme établi en Afghanistan pour aider le Groupe de la communication stratégique et du porte-parole à faire un sondage qualitatif sur la manière dont la MANUA est perçue par les Afghans afin d'aider l'ONU à gérer son image et à cibler ses activités de communication pour renforcer la sécurité du personnel et des programmes des Nations Unies en Afghanistan (37 600 dollars);

b) Activités de formation organisées pour le personnel de la Mission, notamment des stages de formation de formateurs et des cours dans les domaines suivants : pratiques optimales, achats, finances, transport, génie, gestion du matériel, technologies de l'information et des communications, sécurité, journalisme, droits de l'homme, état de droit et justice transitionnelle, sécurité des opérations aériennes, gestion, compétences linguistiques et sensibilisation aux questions de sécurité (148 600 dollars).

214. La variation entre les ressources demandées pour 2014 et les crédits ouverts pour 2013 s'explique principalement par le fait qu'il est prévu de moins recourir aux services techniques et spécialisés de consultants extérieurs, étant donné le recrutement prévu d'un plus grand nombre de spécialistes en interne ou au niveau régional.

215. Le solde inutilisé prévu en 2012-2013 s'explique principalement par le fait qu'on a moins recouru aux services techniques et spécialisés de consultants externes, en particulier pour les activités autres que la formation avec le recrutement d'un plus grand nombre de consultants en interne ou aux niveaux local et régional.

	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013</i>	<i>Écart</i>	<i>Total pour 2014</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Voyages	4 147,0	3 358,5	788,5	1 879,9	2 063,0	(183,1)

216. Le montant demandé (1 879 900 dollars) couvrira le coût des voyages effectués dans le cadre des activités de formation (361 600 dollars) et autres (1 518 300 dollars).

217. Le montant demandé au titre des voyages effectués dans le cadre d'activités autres que la formation servira à financer des voyages à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission, sachant que :

a) Les voyages dans la zone de la Mission comprennent ceux effectués par les membres des services d'appui à la Mission et par les chefs des bureaux régionaux, ainsi que par les bureaux de liaison à Islamabad et à Téhéran, pour se

rendre aux réunions mensuelles avec le Représentant spécial du Secrétaire général et les hauts responsables de la Mission. D'autres déplacements doivent être effectués dans la zone de la Mission pour fournir l'appui technique indispensable aux bureaux locaux et assurer la tenue de consultations régulières sur les programmes entre les diverses composantes de la Mission en vue de la bonne exécution du mandat de cette dernière;

b) Les voyages en dehors de la zone de la Mission comprennent ceux effectués par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs au sujet de l'exécution du mandat de la Mission, pour participer à diverses conférences de haut niveau sur l'Afghanistan et tenir des réunions de travail dans les capitales des pays donateurs; les voyages à des fins de consultation avec des responsables politiques et de présentation de notes au Conseil de sécurité à New York; et les voyages effectués par les membres du personnel pour participer à des conférences, séminaires, ateliers et consultations.

218. Le montant demandé au titre des voyages effectués dans le cadre de la formation servira à couvrir les voyages effectués par les membres du personnel pour suivre des stages de formation technique en dehors de la zone de la Mission.

219. La variation entre les ressources demandées pour 2014 et les crédits ouverts pour 2013 s'explique principalement par la réduction du nombre de voyages effectués par les membres du personnel dans la zone de la Mission pour :

a) Les activités autres que la formation, du fait de l'utilisation accrue des moyens informatiques et télématiques disponibles en interne, comme les liaisons par visioconférence;

b) Les formations, étant donné qu'un plus grand nombre de stages seront organisés en interne et dans la zone de la Mission.

220. Le solde inutilisé prévu pour 2012-2013 s'explique principalement par la réduction du nombre de voyages effectués par le personnel pour participer :

a) Aux activités autres que la formation dans la zone de la Mission, puisque plusieurs bureaux locaux vont fermer en 2012 et 2013;

b) Aux formations en dehors de la zone de la Mission, puisqu'un plus grand nombre de stages seront organisés en interne.

	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013</i>	<i>Écart</i>	<i>Total pour 2014</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Installations et infrastructures	72 000,1	67 328,6	4 671,5	33 778,3	31 113,3	2 665,0

221. Le montant demandé (33 778 300 dollars) permettra de couvrir les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures, à savoir :

a) Des achats d'un montant estimé à 1 242 500 dollars (y compris les frais de transport), à savoir :

i) Matériel électrique de surveillance et de contrôle de la consommation de l'électricité fournie par les groupes électrogènes de la MANUA afin de réduire la charge; des compteurs électriques seront installés à cette fin dans les logements du personnel du complexe de l'UNOCA à Kaboul (18 100 dollars);

- ii) Matériel de réfrigération, notamment pour remplacer les réfrigérateurs et congélateurs devenus vétustes, principalement dans les logements du personnel (31 900 dollars);
- iii) Groupes électrogènes, avec le remplacement d'une unité devenue vétuste au bureau régional de Kandahar (119 600 dollars);
- iv) Matériel d'hébergement, notamment pour remplacer le matériel vétuste, dans les logements du personnel (184 800 dollars);
- v) Pièces spéciales de pompes et citernes à carburant (hydromètre thermique, bocal gradué, pistons inox accompagnés de compteurs volumétriques, pompes, tuyaux et équipement antidéversement) dans tous les sites de la Mission où du carburant est entreposé et distribué (84 000 dollars);
- vi) Mobilier de bureau, pour remplacer le mobilier devenu vétuste, dans les logements du personnel (187 200 dollars);
- vii) Matériel de bureau, notamment pour remplacer le matériel devenu vétuste, dans les sites de la Mission à Kaboul et certains bureaux locaux (147 800 dollars);
- viii) Matériel de sécurité et de sûreté, notamment pour maintenir le matériel existant aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour l'Afghanistan, avec notamment le remplacement du matériel devenu vétuste dans l'ensemble des sites de la Mission en Afghanistan (401 700 dollars) et les bureaux locaux;
- ix) Matériel de lutte contre les incendies afin d'équiper les bureaux de la MANUA dans tout le pays conformément aux codes et impératifs de sécurité standard (67 400 dollars);

b) La location de locaux, notamment pour le quartier général à Kaboul, les bureaux régionaux et les bureaux de province, les deux bureaux de liaison (Islamabad et Téhéran) et le bureau de soutien logistique de Doubaï, dans le cadre de divers accords contractuels ou de formules de coûts partagés. Certains bureaux sont mis à la disposition de la Mission à titre gracieux, à savoir ceux de Koweït et de Jalalabad, Bamyan et Mazar-e Charif. D'autres, comme le complexe de l'UNOCA et les bureaux d'Islamabad et d'Hérat, Qalat et Téhéran, sont loués dans le cadre d'un accord de partage des coûts relatifs aux services communs. Le montant demandé couvre aussi la location des bureaux et des logements pour l'ensemble du personnel recruté sur le plan international déployé à Konduz, Gardez, Hérat, Farah, Mayman, Shiberghan, Fayz Abad et Pul-i-Khumri, cet hébergement étant à la charge de la MANUA (3 961 500 dollars);

c) Les services publics de distribution, comprenant la fourniture d'électricité au bureau de liaison d'Islamabad aux termes d'un accord de coûts partagés, au terminal aéroportuaire de la MANUA à Kaboul et à TV Hill, le principal studio de radiotélévision à Kaboul (36 100 dollars);

d) Les services de nettoyage, le renfort temporaire, la désinfection et l'élimination des déchets, y compris les déchets dangereux, ainsi que les coûts afférents aux travaux occasionnels d'électricité et de plomberie, aux services d'évacuation des eaux usées et de nettoyage et à d'autres services d'entretien dans tous les sites de la Mission. Durant l'exercice biennal 2012-2013, la Mission a réduit les effectifs de certains services techniques tels que climatisation, électricité,

plomberie, menuiserie, soudure, peinture, construction et petites réparations. Il est proposé de procéder à une nouvelle compression d'effectifs à la Section du génie de la Mission en 2014, ce qui diminuera les capacités propres d'entretien des groupes électrogènes. La Mission a toutefois décidé d'externaliser la gestion et l'entretien des installations techniques générales et l'entretien des groupes électrogènes. Un prestataire extérieur veillera donc au bon fonctionnement et à l'entretien des complexes de la MANUA dans 18 sites de la zone de la Mission (6 à Kaboul et 12 dans les régions). Le montant demandé (4 086 000 dollars) au titre des services d'entretien pour la Mission couvrirait donc les dépenses ci-après :

- i) La part revenant à la Mission dans les dépenses d'entretien des locaux occupés par les services administratifs du complexe de l'UNOCA à Kaboul, par le bureau régional d'Hérat, le bureau de liaison d'Islamabad et le bureau de Koweït, qui font l'objet d'un accord de partage des coûts (1 159 500 dollars);
- ii) Les services d'entretien du complexe Alpha de Kaboul, notamment le local technique, l'unité de traitement de l'eau et le bassin (60 000 dollars);
- iii) Les services de nettoyage et d'enlèvement des déchets dans six sites à Kaboul, assurés par un prestataire extérieur (1 264 300 dollars);
- iv) Un service de renfort temporaire aux termes d'un contrat couvrant les travaux mineurs pour Kaboul et les bureaux locaux, y compris les services assurés par des journaliers chargés d'exécuter les tâches supplémentaires qui ne peuvent l'être avec les moyens existants, couvrant sans s'y limiter des travaux d'entretien tels que l'électricité, la plomberie et la menuiserie et autres besoins nécessitant des ouvriers qualifiés, artisans et manœuvres (180 000 dollars);
- v) Les services de désinfection et dératisation, pour tous les locaux de la MANUA (20 000 dollars);
- vi) L'externalisation de la gestion et de l'entretien des installations techniques générales et de l'entretien des groupes électrogènes (1 402 200 dollars);
- e) Les services de sécurité, pour un montant estimé à 11 177 600 dollars, à savoir :
 - i) La part revenant à la Mission dans les dépenses afférentes à l'unité des services de protection afghans chargée d'assurer la sécurité de divers complexes des Nations Unies à Kaboul et dans l'ensemble des régions. Cette unité a été créée par le Gouvernement afghan à seule fin de protéger le personnel et les locaux des Nations Unies. Les salaires des gardes et des superviseurs sont à la charge du Gouvernement afghan, mais la Mission verse une indemnité de repas journalière de 6,74 dollars par garde et de 9,70 dollars par superviseur. Le montant demandé servira aussi à couvrir la part revenant à la Mission dans le coût des services communs assurés au complexe de l'UNOCA au quartier général à Kaboul, ainsi que des 105 gardes de l'unité des services de protection afghans et des 107 gardes de sécurité non armés déployés (1 718 300 dollars);
 - ii) Le déploiement de gardes armés internationaux à Kaboul et dans les bureaux locaux, à déterminer au cas par cas, en tenant compte de la taille du bureau et de l'évaluation du risque dans chaque région. Le déploiement des

gardes est jugé essentiel dans les régions susmentionnées, où les conditions de sécurité sont précaires ou sont en passe de le devenir, à plus forte raison depuis la plus récente évaluation des risques sécuritaires dans le pays. Le montant demandé couvre la part revenant à la Mission dans le coût des services communs assurés au complexe de l'UNOCA au quartier général à Kaboul, pour 62 gardes armés internationaux (7 405 100 dollars);

iii) Les missions effectuées par la route, y compris une indemnité de repas pour les membres des escortes armées et de la force d'intervention rapide, et la location de véhicules d'escorte auprès de fournisseurs locaux. Chaque mission par route nécessite trois véhicules pour transporter des escortes armées, le personnel de la Mission voyageant dans des véhicules de l'ONU. Compte tenu de l'insécurité qui règne dans l'est du pays, les bureaux qui s'y trouvent ont besoin de six véhicules d'escorte pour les missions par la route. La force d'intervention rapide offre une capacité de riposte armée pour protéger les locaux de la MANUA lorsque c'est nécessaire en comblant les vides laissés par le départ de la Force internationale d'assistance à la sécurité après la transition. Le montant demandé couvre la part revenant à la Mission dans le coût des services communs de sécurité administrés par le PNUD pour les sept régions dans lesquelles la Mission est déployée (1 163 200 dollars);

iv) Les équipes cynophiles, dont les chiens et maîtres-chiens, qui sont basées à Kaboul et doivent être déployées dans le complexe de l'UNOCA, le complexe Alpha, le complexe B, le terminal aéroportuaire de la MANUA et le complexe du bureau régional de Kandahar. Le montant couvre la part revenant à la Mission dans le coût des services communs de sécurité fournis au complexe UNOCA du quartier général à Kaboul (588 900 dollars);

v) La part revenant à la Mission dans le coût des services communs de sécurité assurés au bureau de Koweït (302 100 dollars);

f) Les travaux d'aménagement et de rénovation de divers sites de la Mission au quartier général à Kaboul et dans tous les bureaux locaux, y compris les travaux mineurs de construction de nouvelles salles, le réaménagement de bureaux et les gros travaux d'entretien (396 200 dollars);

g) Les services de construction, d'un montant estimé à 3 624 300 dollars, comprenant :

i) La cinquième tranche du paiement des travaux de construction du complexe Alpha à Kaboul. La MANUA occupe actuellement ce complexe aux termes d'un accord qui l'engage à verser 22 millions de dollars sur sept ans pour la construction du bâtiment. Ce dernier est occupé depuis 2010 et abrite actuellement des bureaux et des logements pour 60 agents recrutés sur le plan international. Les quatre premiers versements, d'un montant de 3,2 millions de dollars chacun, ont déjà été effectués et le cinquième doit suivre en 2014 (3 214 300 dollars);

ii) Les petits travaux de construction, notamment pour renforcer la sécurité (150 000 dollars);

iii) La construction de puits perdus dans le complexe de l'UNOCA pour faciliter le vidage des fosses septiques par les camions de pompage (20 000 dollars);

- iv) L'isolation des logements du personnel du complexe de l'UNOCA afin de maintenir efficacement la bonne température à l'intérieur des habitations, particulièrement durant l'hiver et l'été, et mieux maîtriser la consommation d'électricité (200 000 dollars);
 - v) Des travaux de construction mineurs dans l'atelier des transports du bureau régional de Kandahar, ce qui améliorera la capacité du bureau à entretenir sa flotte de véhicules automobiles (40 000 dollars);
 - h) La papeterie et les fournitures de bureau (164 000 dollars);
 - i) Les pièces de rechange nécessaires à l'entretien des logements, le matériel de bureau et matériel divers, les pièces de rechange et l'encre pour les photocopieuses, y compris les frais de transport (617 100 dollars);
 - j) Les fournitures d'entretien (articles de plomberie, électricité et quincaillerie, pierres, peinture, acier, carrelages, ciment, tapis) pour l'entretien des bureaux et logements de la Mission à Kaboul et dans les bureaux locaux (417 800 dollars);
 - k) Les fournitures pour la défense des périmètres devant servir à assurer la sûreté et la sécurité des locaux et du personnel de la MANUA dans toute la zone de la Mission (86 500 dollars);
 - l) Les carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes, sur la base d'une consommation estimée à 6 millions de litres de carburant, à raison de 1,25 dollar le litre, en comptant le coût indicatif de six tests/analyses de laboratoire des carburants (7 886 700 dollars);
 - m) Les produits d'hygiène et de nettoyage utilisés pour les bureaux et les logements de la Mission à Kaboul et dans les bureaux locaux (82 000 dollars).
222. La variation entre le montant des crédits demandés pour 2014 et le budget approuvé pour 2013 tient essentiellement aux facteurs ci-après :
- a) Augmentation du coût des services d'entretien en raison de l'externalisation des services de gestion et d'entretien des installations techniques générales et des groupes électrogènes, confiés à un prestataire qui s'occupera des complexes de la MANUA dans 18 sites de la zone de la Mission (6 à Kaboul et 12 dans les régions);
 - b) Augmentation du coût des services de nettoyage externalisés, y compris de la part revenant à la Mission pour couvrir les frais de nettoyage des bureaux d'Hérat et de Koweït;
 - c) Augmentation du nombre de gardes internationaux armés ainsi que hausse des salaires et inclusion d'une disposition couvrant les dépenses de sécurité du bureau de Koweït, qui font l'objet d'un accord de participation aux dépenses;
 - d) Augmentation du prix du carburant pour groupe électrogène, passé de 1,19 à 1,25 dollars le litre;
 - e) Inclusion d'un crédit supplémentaire pour isoler les logements du personnel du complexe de l'UNOCA afin de conserver l'énergie et pour moderniser les locaux de l'atelier des transports terrestres du bureau de Kandahar.

223. Le solde inutilisé prévu pour 2012-2013 résulte principalement des éléments suivants :

a) Diminution des ressources nécessaires pour l'achat de matériel de sûreté et de sécurité, notamment appareils à rayons X, gilets pare-balles et casques, en raison de la nouvelle hiérarchisation des besoins opérationnels en matière de sûreté et de sécurité sur le terrain et des stocks d'équipement actuels, qui sont jugés suffisants pour répondre aux besoins de la Mission. De plus, l'achat d'un système de surveillance par télévision en circuit fermé, qui avait été budgétisé, n'a pas eu lieu, suite à une évaluation qui a montré que le système n'était plus nécessaire;

b) Diminution du coût des services de sécurité en 2012 par rapport au montant budgétisé, en raison de la réduction de l'effectif de gardes internationaux armés effectivement déployé en prévision de la fermeture de six bureaux provinciaux;

c) Diminution des frais de la location des locaux en 2012 par rapport au montant budgétisé en raison de la fermeture de six bureaux provinciaux et de la récupération des loyers auprès de divers organismes des Nations Unies opérant sur le terrain;

d) Non-acquisition de filtres pour carburant d'aviation;

e) Diminution des crédits demandés pour les achats de papeterie et de fournitures et accessoires de bureau, les stocks existants étant considérés comme suffisants pour couvrir les besoins de la Mission;

f) Diminution des crédits demandés pour les achats d'articles d'hygiène et de nettoyage étant donné que les services de nettoyage de la Mission à Kaboul ont été externalisés et que les produits seront fournis par le prestataire.

	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013</i>	<i>Écart</i>	<i>Total pour 2014</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Transports terrestres	3 662,9	3 761,3	(98,4)	1 488,7	1 488,7	—

224. Le montant demandé (1 488 700 dollars) permettra de financer les dépenses liées au parc automobile de la Mission, qui comprend 319 véhicules, dont 46 véhicules légers, 13 véhicules moyens, 3 véhicules lourds, 227 véhicules civils blindés, 11 engins de manutention, 2 camionnettes de livraison blindées, 5 remorques, 1 véhicule d'aéroport, 10 ambulances blindées et 1 véhicule blindé pour le transport des personnalités. Il couvrira :

a) L'achat de matériel d'atelier et d'outillage supplémentaire pour les ateliers d'entretien de la Mission, afin de remplacer les outils endommagés ou cassés du fait de l'usure normale, y compris un compresseur d'air pour l'atelier de Kaboul et des détecteurs de fuites UV et fuites de gaz pour faciliter les réparations de systèmes de climatisation effectuées dans les ateliers de la MANUA à Kaboul et sur le terrain (12 700 dollars);

b) La location de véhicules spéciaux et d'engins lourds de levage et de terrassement, notamment des chargeurs à benne frontale, des grues de forte puissance et des excavatrices qui seront utilisés sur des chantiers de construction et

pour des travaux d'entretien courant; la location d'un break pour le bureau de soutien logistique à Doubaï (52 900 dollars);

c) Une assurance responsabilité civile couvrant les 277 véhicules et 11 engins de manutention déployés à Kaboul, au titre de la police d'assurance responsabilité civile internationale, ainsi que 25 véhicules déployés à Koweït (20), Islamabad (3) et Téhéran (2), qui sont couverts par la police d'assurance responsabilité civile internationale ainsi qu'une police d'assurance locale (15 500 dollars);

d) Les pièces détachées et des travaux de réparation et d'entretien – peinture, carrosserie, réparation des voitures accidentées –, les éléments spécialisés et le remplacement courant des pièces usées ou endommagées (590 000 dollars);

e) Les carburants et lubrifiants, sur la base d'une consommation estimée à 680 000 litres par an pour l'ensemble des véhicules de la MANUA, à raison de 1,25 dollar le litre, déduction faite d'un ajustement au titre des véhicules immobilisés et des montants facturés au personnel recruté sur le plan national pour les services de navette (817 600 dollars).

225. La diminution du parc automobile de la Mission, qui devrait passer d'un total de 423 véhicules en 2013 à 319 véhicules prévus pour 2014, résulte principalement du transfert de 15 véhicules civils blindés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et de 15 véhicules à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, tandis que 20 véhicules blindés seront retirés de la Mission en 2013 et 54 autres en 2014.

226. Le dépassement des crédits attendu pour 2012-2013 est lié essentiellement à l'augmentation de la consommation de carburants et à la hausse des prix par rapport aux prévisions du budget. Le budget de 2013 a été établi sur la base d'une consommation estimée à 600 000 litres, à raison de 1,19 dollar le litre, alors que la consommation devrait atteindre 788 400 litres en 2013, au prix de 1,25 dollar le litre.

	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013</i>	<i>Écart</i>	<i>Total pour 2014</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Transports aériens	92 287,6	77 251,2	15 036,4	29 468,3	37 319,4	(7 851,1)

227. Le montant demandé (29 468 300 dollars) couvre les dépenses liées à la flotte aérienne de la Mission, à savoir six appareils (3 avions et 3 hélicoptères) totalisant 3 780 heures de vol (1 980 heures pour les avions et 1 800 heures pour les hélicoptères), il couvrira :

a) L'affrètement et l'exploitation des avions (10 083 000 dollars);

b) L'affrètement et l'exploitation des hélicoptères (14 755 200 dollars);

c) Le coût des carburants et lubrifiants, sur la base d'une consommation estimée à 2,5 millions de litres de carburant d'aviation et de 3 780 heures de vol, à raison de 1,686 dollar le litre, déduction faite des sommes qui seront facturées à d'autres organismes des Nations Unies pour l'utilisation des appareils de la MANUA (4 295 600 dollars). Ce montant couvre aussi le coût des tests/analyses de laboratoire des carburants d'aviation;

- d) La prime d'assurance responsabilité civile (58 200 dollars);
- e) Les droits d'atterrissage et les frais de manutention (133 500 dollars);
- f) Le matériel et les fournitures utilisés pour assurer la sécurité aérienne et l'entretien des aérodromes et des hélistations, la protection individuelle et l'entretien du terminal de la MANUA (8 300 dollars);
- g) L'indemnité de subsistance des équipages (50 600 dollars);
- h) Les services de transport aérien (83 900 dollars), soit :
 - i) Les redevances de navigation aérienne pour les vols de la MANUA entre Kaboul et Doubaï et les redevances aéroportuaires dans les pays voisins (Ouzbékistan, Pakistan, République islamique d'Iran, Tadjikistan et Turkménistan) et dans d'autres pays européens et asiatiques (57 300 dollars);
 - ii) Les redevances pour les services de localisation des aéronefs (19 300 dollars);
 - iii) Les frais de déneigement de la piste 5 de l'aéroport international de Kaboul durant l'hiver (7 300 dollars).

228. La variation entre les ressources demandées pour 2014 et le budget approuvé pour 2013 s'explique essentiellement par la suppression des navettes aériennes hebdomadaires avec Doubaï à compter du 1^{er} juillet 2013; à la suite d'un examen approfondi des moyens aériens de la Mission et des heures de vol budgétisées sur la base des besoins opérationnels, il a été proposé de supprimer un avion de la flotte, qui passerait ainsi de quatre à trois appareils, et de réduire le nombre global d'heures de vol. Une fois ces mesures appliquées, d'autres diminutions de ce type seraient possibles, à savoir pour les services, les droits d'atterrissage, les frais de manutention au sol et le carburant d'aviation.

229. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2012-2013 s'explique principalement par le fait que la flotte aérienne de la Mission a globalement été moins utilisée au cours de l'exercice biennal, d'où par voie de conséquence des dépenses moins élevées pour l'affrètement et l'exploitation, la manutention au sol, et une consommation de carburant moins élevée. L'utilisation réduite de la flotte de la Mission s'est traduite par le retrait de deux hélicoptères en 2012 et d'un avion en 2013 ainsi que par la suppression de la navette aérienne hebdomadaire à destination de Doubaï à compter du 1^{er} juillet 2013.

	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013</i>	<i>Écart</i>	<i>Total pour 2014</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Communications	13 670,0	10 566,4	3 103,6	4 810,1	5 989,4	(1 179,3)

230. Le montant demandé (4 810 100 dollars) au titre des communications permettra de financer :

- a) L'achat de matériel de communication, notamment de matériel de communication et de téléphonie par satellite, pour remplacer les biens passés par profits et pertes et l'achat de smartphones et de téléphones satellitaires iridium à l'usage de la Section de la sécurité (168 900 dollars);

b) Le coût des communications par réseaux commerciaux et les frais de répéteurs pour l'ensemble de la MANUA, à savoir les liaisons entre la Mission et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), le Centre de télécommunications de Valence (Espagne), et l'ensemble de ses bureaux en Afghanistan; la location des circuits par Brindisi et le partage de la connexion Internet; le coût de l'accès local à Internet et de l'accès du bureau de Koweït et des bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran; une connectivité E1 spécialisée avec les bureaux de province; le coût des communications téléphoniques par microstations terriennes (VSAT) pour les appels officiels; le coût des appels téléphoniques par satellite; les frais d'utilisation du réseau satellitaire mondial à large bande INMARSAT; le coût des communications téléphoniques locales GSM; le coût des appels officiels à des postes du quartier général; les licences de télécommunications; les frais de location de boîtes postales; les frais de localisation des véhicules par système de positionnement universel (GPS) pour la protection rapprochée des personnalités invitées; les dépenses afférentes aux répéteurs pour la liaison VSAT avec Koweït et entre les bureaux régionaux et provinciaux et Kaboul; le coût des services gérés par TETRA et les frais de liaison par fibres optiques (3 797 300 dollars), compte tenu de la récupération du coût des appels téléphoniques privés auprès du personnel et d'autres organismes souhaitant utiliser les lignes téléphoniques;

c) Le coût des services d'appui aux communications, à savoir l'appui centralisé au réseau de communications vocales, à raison de 25 dollars par an et par poste (plus de 2 000 postes téléphoniques), qui permet à la Mission d'accéder à l'ensemble des centraux téléphoniques automatiques privés et aux services d'appui fournis par le Département des opérations de maintien de la paix à l'échelle mondiale; le coût des services de visioconférence et de communication fournis en vertu d'un mémorandum d'accord entre la MANUA et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (138 500 dollars);

d) Le coût des pièces et fournitures de rechange (266 500 dollars);

e) L'achat de matériel audiovisuel et informatique, notamment caméras vidéo, mises à jour de logiciels et disques durs externes (10 400 dollars);

f) Services d'information, y compris documentation imprimée (« MANUA Quarterly », magazines et ouvrages thématiques, brochures, dépliants, affiches, images, bannières, matériel de campagnes et d'information); production et diffusion d'émissions de télévision avec le concours de cinéastes; tables rondes et temps d'antenne pour les élections en Afghanistan, rencontres et conférences pour le renforcement de la société civile, des médias et des groupes politiques, tables rondes, tournois, concerts et autres événements, matériel d'information à l'usage des communautés, abonnements aux médias électroniques et réseaux divers (419 500 dollars);

g) Fournitures et articles nécessaires à l'information du public, dont papier photographique de qualité, développement des clichés, tirage, montage dans des cadres et impression des documents pour les manifestations spéciales et les conférences (9 000 dollars).

231. La variation entre le montant demandé pour 2014 et le budget approuvé pour 2013 est due principalement à l'achèvement en 2012 du projet de renforcement des systèmes de communication de la Mission, de sorte qu'il n'est plus besoin d'acheter

du matériel pour 2014, à la diminution des dépenses en matériel de communication, à la baisse des prix des services Internet à Kaboul et de la redevance pour les liaisons par fibres optiques entre les bureaux régionaux, la base de soutien logistique des Nations Unies et la Base d'appui des Nations Unies à Valence.

232. Le solde inutilisé escompté pour 2012-2013 s'explique essentiellement comme suit :

a) Des dépenses inférieures aux prévisions du budget au titre de l'achat et de l'entretien d'un système GPS de localisation des véhicules, puisqu'une option plus économique a été trouvée et achetée;

b) Des dépenses en baisse pour l'utilisation du répéteur reliant Kaboul et Koweït, à savoir 300 000 dollars contre 672 000 dollars inscrits au budget;

c) Des dépenses inférieures aux prévisions pour l'achat de réseaux de communication radio numérique UHF, en raison notamment de la fermeture de plusieurs bureaux locaux en 2012 et 2013.

	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013</i>	<i>Écart</i>	<i>Total pour 2014</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Informatique	5 517,2	5 554,7	(37,5)	1 981,8	2 195,1	(213,3)

233. Le montant demandé (1 981 800 dollars) doit permettre de couvrir les dépenses suivantes :

a) L'achat de divers progiciels adaptés aux besoins de la Mission, dont le Système d'information géographique (SIG) et des pare-feux, des données et images satellitaires exploitées au moyen du SIG pour la production de cartes, et les services d'assistance et de maintenance y afférents (296 400 dollars);

b) Le coût des services informatiques centralisés nécessaires au siège de la Mission à Kaboul et dans tous les bureaux locaux, ainsi que des services de stockage de données centralisés à la Base de soutien logistique des Nations Unies et des services externalisés de maintenance de l'alimentation sans interruption de la Mission (690 900 dollars);

c) Le coût des licences, des droits et de la location de logiciels, dont la gestion est centralisée au Bureau de la communication et de l'information au Siège à New York, en fonction du nombre d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables de la Mission, à raison de 310 dollars par an par appareil (639 200 dollars);

d) Le coût des pièces de rechange et des fournitures, notamment des pièces de rechange du matériel informatique, des cartouches d'encre pour photocopieuses et des fournitures nécessaires à la production de cartes, d'affiches et de documents de grand format (355 300 dollars).

234. La variation entre le montant des dépenses prévues pour 2014 et celui des crédits ouverts pour 2013 s'explique principalement par l'achèvement en 2012 de la mise à niveau des systèmes informatiques de la Mission et par la diminution du coût des progiciels et licences.

235. Le dépassement de crédits prévu pour l'exercice 2012-2013 est imputable aux dépenses afférentes à la mise en œuvre d'Umoja et des normes comptables

internationales pour le secteur public dans la Mission et à l'achat des modules Ethernet et de matériel Cisco pour renforcer les capacités informatiques de la Mission, pour lesquelles aucun crédit n'avait été inscrit au budget en 2012.

	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013</i>	<i>Écart</i>	<i>Total pour 2014</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Santé	1 284,2	943,0	341,2	562,3	562,3	–

236. Le montant demandé (562 300 dollars) au titre des services médicaux destinés à l'ensemble du personnel déployé en Afghanistan doit permettre de couvrir les dépenses suivantes :

a) Le coût du remplacement du matériel médical, y compris les frais de transport (13 100 dollars);

b) Le coût des services médicaux, notamment l'évacuation de membres du personnel de la Mission malades ou blessés, l'évacuation médicale par avion sanitaire assurée par un prestataire de services local, les billets d'avion des personnes transférées à l'étranger pour des raisons médicales lorsqu'aucun spécialiste n'est disponible sur place et l'entretien du matériel médical (201 500 dollars);

c) Le coût des fournitures médicales, notamment des médicaments et des fournitures de laboratoire (347 700 dollars).

237. Le montant estimatif du solde inutilisé pour l'exercice 2012-2013 s'explique principalement par les facteurs suivants :

a) Des dépenses inférieures aux montants prévus au titre des fournitures médicales, dans la mesure où les stocks actuels devraient permettre de répondre aux besoins de la Mission;

b) Des services aériens d'évacuation médicale moins utilisés que prévu en 2012;

c) Un niveau de recouvrement des coûts plus élevé que prévu du fait que des membres du personnel de divers organismes des Nations Unies ont été accueillis et ont reçu des soins dans les cliniques de la Mission selon la formule de recouvrement des coûts.

	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2012-2013</i>	<i>Écart</i>	<i>Total pour 2014</i>	<i>Total pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Fournitures, services et matériel divers	5 497,0	4 470,7	1 026,3	2 317,5	2 203,5	114,0

238. Le montant demandé (2 317 500 dollars) au titre des fournitures, services et matériel divers doit permettre de couvrir les dépenses suivantes :

a) L'achat de matériel, y compris de matériel supplémentaire pour équiper les bureaux et les logements du personnel, ou pour remplacer le matériel existant à Kaboul et dans les bureaux locaux (182 000 dollars);

b) Le coût des équipements de détente dans les deux complexes de la Mission à Kaboul et dans les bureaux régionaux et provinciaux, notamment l'entretien des installations de détente et de loisir, les équipements et le matériel de loisir et de divertissement et divers articles destinés au bien-être du personnel (89 800 dollars);

c) Le coût des abonnements, y compris le renouvellement des abonnements à divers journaux et magazines et au réseau de télévision par satellite, et des cartes et services de réseau de télévision câblé pour le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan et le complexe Alpha à Kaboul ainsi que les bureaux régionaux et provinciaux (63 600 dollars);

d) Les coûts d'impression et de reproduction de documents, notamment de cartes de visite, de bons de carburant et de transport, des rapports thématiques sur les droits de l'homme publiés en anglais, dari et pachtoune, des affiches de la campagne de sécurité routière et de divers formulaires utilisés pour consigner des activités quotidiennes, comme les billets de transport, les bons de travail, les bons de carburant et les étiquettes d'entretien, ainsi que des étiquettes pour marchandises dangereuses, des cartes d'embarquement et des étiquettes à bagages utilisées dans les activités de transport (48 100 dollars);

e) Le coût des uniformes, drapeaux et autocollants du personnel de sécurité, notamment les uniformes des agents de sécurité locaux et des chauffeurs, et les vêtements et chaussures de sécurité et de protection du personnel travaillant dans les domaines du génie, des transports et approvisionnements et du contrôle des mouvements (169 800 dollars);

f) Le coût des honoraires, fournitures et services ayant trait à la formation (142 600 dollars). Le plan de formation proposé pour 2014, qui continue de privilégier la formation interne, comprend des cours de formation organisés à l'extérieur dans les domaines de la formation de formateurs, des meilleures pratiques, des achats, des finances, des transports, du génie, de la gestion des biens, de l'informatique et des communications, de la sécurité, du journalisme, des droits de l'homme, de l'état de droit, de la justice transitionnelle et de la sécurité des opérations aériennes, ainsi que de la gestion, des compétences linguistiques et de la sensibilisation aux questions de sécurité;

g) Le coût des activités menées par les bureaux locaux aux fins de promouvoir et de mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation visant à faciliter, encourager et concrétiser le dialogue et la coopération entre les communautés, les villages, les districts, les provinces, les groupes d'intérêt, les structures tribales, les autorités religieuses, les membres du Gouvernement, les élus et les partis politiques aux niveaux régional et provincial (23 000 dollars);

h) Les dépenses de représentation visant à faciliter les échanges officiels entre le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint et leurs collaborateurs de haut niveau et d'autres parties internationales (19 000 dollars);

i) Le coût de la police d'assurance IARD couvrant les fonds en transit et l'envoi de matériel et de fournitures dans la zone de la Mission (52 200 dollars);

j) Les frais bancaires à payer aux établissements financiers dans les différentes localités dans lesquelles la Mission détient des comptes bancaires, y

compris les frais de transfert de fonds aux bureaux locaux, notamment les forfaits mensuels minimums applicables aux opérations de change en afghanis (la monnaie locale) effectuées par l'intermédiaire de Citibank (898 100 dollars);

k) Les indemnités et réparations demandées par des tiers du fait de dommages causés par des fonctionnaires de la Mission dans l'exercice de leurs fonctions et l'indemnisation des pertes d'effets personnels (33 200 dollars);

l) Les frais de transport, notamment le coût des services du courrier et de la valise diplomatique, les frais de transit et les coûts connexes afférents à l'expédition de fournitures et d'accessoires aux bureaux locaux, au Bureau de soutien logistique de Doubaï et au Bureau d'appui commun de Koweït et à l'expédition de matériel entre la Mission et la Base de soutien logistique des Nations Unies, ainsi que des services de transit et des services connexes et les frais de surestarie, de stockage et de dédouanement. La Mission utilise les services de sociétés de transport privées pour assurer le transport de fournitures et d'accessoires en Afghanistan (508 000 dollars);

m) Le coût des rations, notamment celui du maintien d'un stock de rations de survie (repas tout prêts), conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables à l'Afghanistan, et de la fourniture d'eau filtrée au personnel sur le lieu de travail, compte tenu de la mauvaise qualité de l'eau du robinet dans le pays (88 100 dollars).

239. La variation entre les ressources demandées pour 2014 et les crédits ouverts pour 2013 s'explique principalement par la conclusion d'un contrat de services bancaires internationaux avec Citibank, aux termes duquel un forfait mensuel minimum est dû au titre des opérations de change en afghanis, et par l'abonnement à Arab Gulf Web Platts, qui sera utilisé pour suivre les prix du carburant au niveau international et vérifier si les montants facturés sont justifiés.

240. Le montant estimatif du solde inutilisé pour l'exercice 2012-2013 s'explique principalement par le montant moins élevé que prévu des dépenses ci-après :

a) Achats de matériel de bureau ou à usage résidentiel, en particulier de climatiseurs et de radiateurs, et frais de transport et de dédouanement connexes;

b) Achat de cartes et abonnement aux services du réseau de télévision pour les bureaux locaux, du fait de la baisse des prix et de la fermeture, en 2012 et 2013, de plusieurs bureaux locaux pour lesquels des services avaient été souscrits;

c) Coût des activités de formation, notamment des honoraires, fournitures et services;

d) Coût du ravitaillement en rations, le surplus de 2012 ayant été consommé en 2013, en partie du fait de la fermeture de bureaux locaux en 2012 et 2013.

V. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/67/604)

Le Comité consultatif rappelle que, lorsqu'elle s'était penchée sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale avait souligné l'importance d'évaluer toute la gamme et la rentabilité globale des facteurs ayant trait aux services aériens, dont la consommation de carburant, les dépenses d'entretien et les impératifs de sûreté et de sécurité (résolution 65/289, par. 48). Il recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de fournir des informations sur ce sujet pour les opérations aériennes dans le rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, notamment sur les dépenses de l'exercice précédent, les crédits de l'exercice en cours et le montant du budget proposé, avec la ventilation des coûts entre les missions et entre les types de moyens aériens (par. 34).

Le Comité consultatif rappelle en outre que le Secrétaire général a indiqué qu'un cadre de gouvernance des transports aériens était en cours d'élaboration et qu'il serait assorti d'indicateurs clefs de résultats afin de mesurer l'incidence des

La réduction de la flotte et la reprogrammation des vols devraient permettre d'enregistrer des gains conséquents en ce qui concerne les dépenses résultant de contrats ou concernant le carburant, les vols et la maintenance des engins au sol. Les mesures décrites ci-après ont été prises et il est proposé de les maintenir en 2014, en vue de continuer à améliorer l'efficacité de l'utilisation qui est faite de la flotte de la Mission et le coût global des opérations aériennes.

- Le contrat relatif à un avion (CRJ-200) étant arrivé à terme le 1^{er} juillet 2013, une économie de 3,3 millions de dollars est escomptée pour la période allant de juillet à décembre 2013, et une de 6,6 millions de dollars pour la période allant de janvier à décembre 2014.
- La reprogrammation des vols a permis d'enregistrer une réduction de 840 heures de vol, se traduisant par des économies escomptées de 1,1 million de dollars en 2014.
- Afin de réduire la demande de vols fréquents, la Mission exigera que les horaires des vols réguliers soient scrupuleusement respectés et que les demandes de vols spéciaux soient essentiellement réservées aux cas d'urgence.

La MANUA n'a pas encore établi le cadre de gouvernance des transports aériens; elle applique toutefois des instructions permanentes qui lui permettent d'assurer la sécurité, l'efficacité et la fiabilité des services aériens.

Recommandation	Suite donnée à la recommandation
services de transport aérien (A/66/718, par. 124). Le Comité avait souligné à ce propos qu'il était important d'établir des points de référence pour pouvoir comparer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes sur la durée, faute de quoi il n'existait aucun repère pour mesurer l'efficacité des opérations actuelles. Le Comité consultatif attend avec intérêt une mise à jour sur les progrès accomplis quant à l'élaboration d'un cadre de gouvernance des transports aériens (par. 35).	Ce dispositif est renforcé par l'adhésion à d'autres dispositifs réglementaires tels que les normes et pratiques recommandées de l'OACI, les normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires, le manuel pratique des transporteurs et diverses réglementations pertinentes de la Direction de l'aéronautique civile afghane.
Compte tenu de l'évolution récente de la situation sur le plan de la sécurité en Afghanistan, qui doit conduire à la fermeture de neuf bureaux provinciaux, le Comité consultatif n'est pas convaincu que la situation sur le plan de la sécurité ait été évaluée de manière réaliste ni que les enseignements tirés de l'expérience aient été convenablement pris en compte avant de décider de se lancer dans un programme de renforcement de la présence de la Mission et de prendre des mesures supplémentaires de sécurisation de ses locaux. Le Comité fait observer que des dépenses considérables, d'un montant estimatif de 106,8 millions de dollars au total, ont été effectuées pour mettre sur pied les bureaux qu'il est aujourd'hui proposé de fermer, y compris récemment pour en améliorer l'infrastructure. Il recommande que le Secrétaire général soit prié de tirer des leçons de cette expérience et d'en rendre compte dans son prochain rapport sur la MANUA. Le Comité réaffirme la nécessité de faire preuve de réalisme en planifiant les opérations à partir d'évaluations complètes de la situation sur le plan de la sécurité et il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire en sorte qu'à l'avenir, les décisions relatives au renforcement de la présence sur le terrain, en particulier dans des contextes volatiles et en constante évolution, soient correctement informées par une évaluation réaliste de la situation sur le plan de la sécurité pour déterminer s'il est envisageable de déployer du personnel ainsi que pour tirer des leçons de l'expérience passée (par. 198).	La situation qui règne en Afghanistan sur le plan de la sécurité, y compris les changements relatifs à la présence militaire internationale, est en constante évolution, ce qui a eu des répercussions sur les prévisions de dépenses concernant la présence de la Mission en Afghanistan. En outre, l'empreinte de la MANUA et sa décision de fermer des bureaux régionaux ne sont pas uniquement liées à l'évolution des conditions de sécurité, mais tiennent également compte de la souveraineté afghane et de la transition. Ainsi, la MANUA a commencé, à juste titre, à ajuster sa présence à ce qu'il conviendrait qu'elle soit après 2014, compte tenu des capacités afghanes et des prévisions relatives aux activités qui lui seront prescrites. La MANUA a fait l'objet de plusieurs évaluations, notamment d'un examen complet réalisé à l'occasion du renouvellement de son mandat en 2011-2012, et de diverses initiatives relatives à l'optimisation des ressources et à l'importance relative du programme au regard des priorités de son mandat. Une étude approfondie des enseignements tirés de l'expérience recensant les éléments clefs de chaque exercice de ce processus récurrent, dont la publication est prévue pour début 2014, sera réalisée avec les parties intéressées en vue de faciliter l'élaboration du prochain budget.

Recommandation

Suite donnée à la recommandation

Sans objecter aux propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif recommande que celui-ci soit prié de préciser, dans son prochain rapport, la structure organisationnelle, les fonctions, la structure hiérarchique, le tableau des effectifs et les activités de la composante MANUA du Bureau d'appui commun de Koweït. Il recommande en outre que le Secrétaire général soit prié de procéder à une analyse coûts-avantages du Bureau d'appui commun de Koweït depuis sa création et de présenter ses conclusions dans son prochain rapport, en précisant notamment les gains d'efficacité et les avantages obtenus grâce à la mise en place du Bureau (par. 215).

Étant donné que le Groupe de formation opère à proximité de l'Afghanistan, le Comité s'interroge sur le bien-fondé du crédit demandé pour les voyages à des fins de formation. Il recommande que le Secrétaire général soit invité à surveiller de près les ressources affectées à la formation et à s'assurer que les crédits de formation sont utilisés de la manière la plus rentable et efficace possible (par. 231).

Les informations relatives à la structure organisationnelle, aux fonctions, à la structure hiérarchique, au tableau des effectifs et aux activités de la composante MANUA du Bureau d'appui commun de Koweït figurent aux paragraphes 153 à 156 du présent rapport.

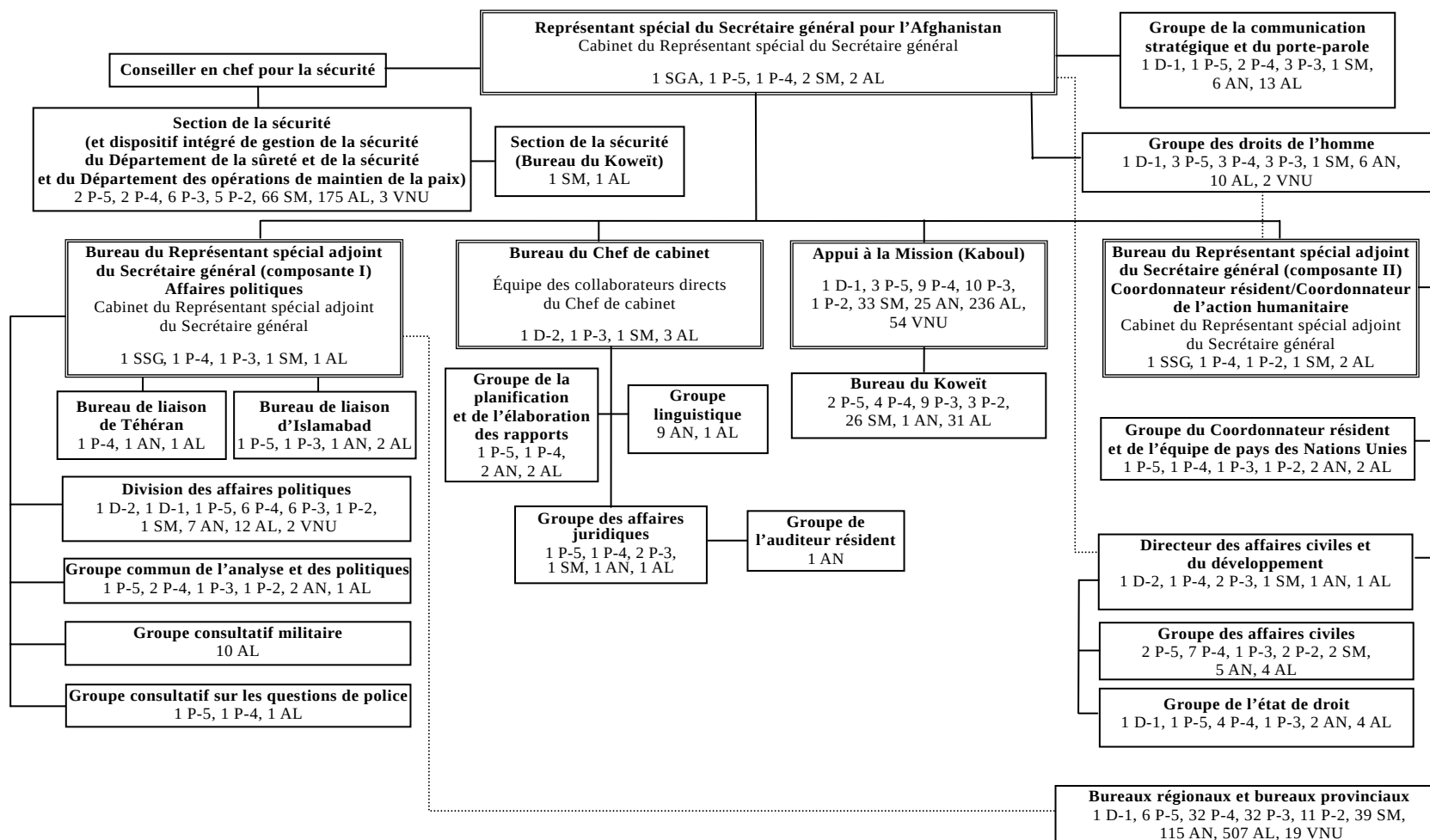
Pour ce qui est des informations relatives à l'analyse coûts-avantages du Bureau d'appui commun de Koweït depuis sa création et aux gains d'efficacité et avantages obtenus grâce à la mise en place du Bureau, et compte tenu du fait que cette analyse concerne à la fois la MANUA et la MANUI, les informations demandées figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/68/327](#)).

La Mission a continué de veiller à ce que les crédits demandés pour les voyages à des fins de formation soient employés de façon efficace et a mis en œuvre des procédures strictes permettant d'évaluer les demandes de crédit au titre de la formation. En conséquence, elle a été en mesure de réduire de 25 % les ressources demandées au titre des voyages à des fins de formation ou au titre de la formation interne, sans que cela nuise au perfectionnement du personnel ou à la progression des carrières.

Annexe I

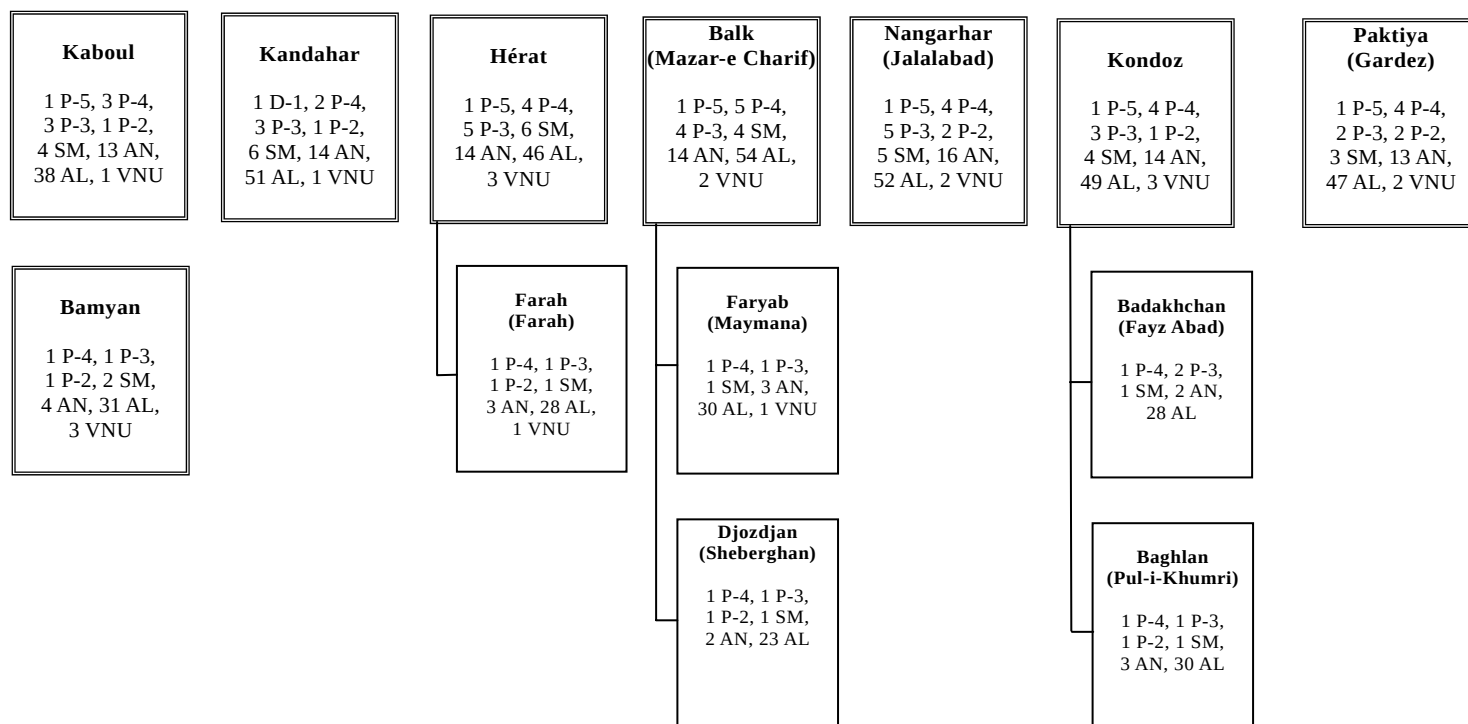
Organigrammes

A. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

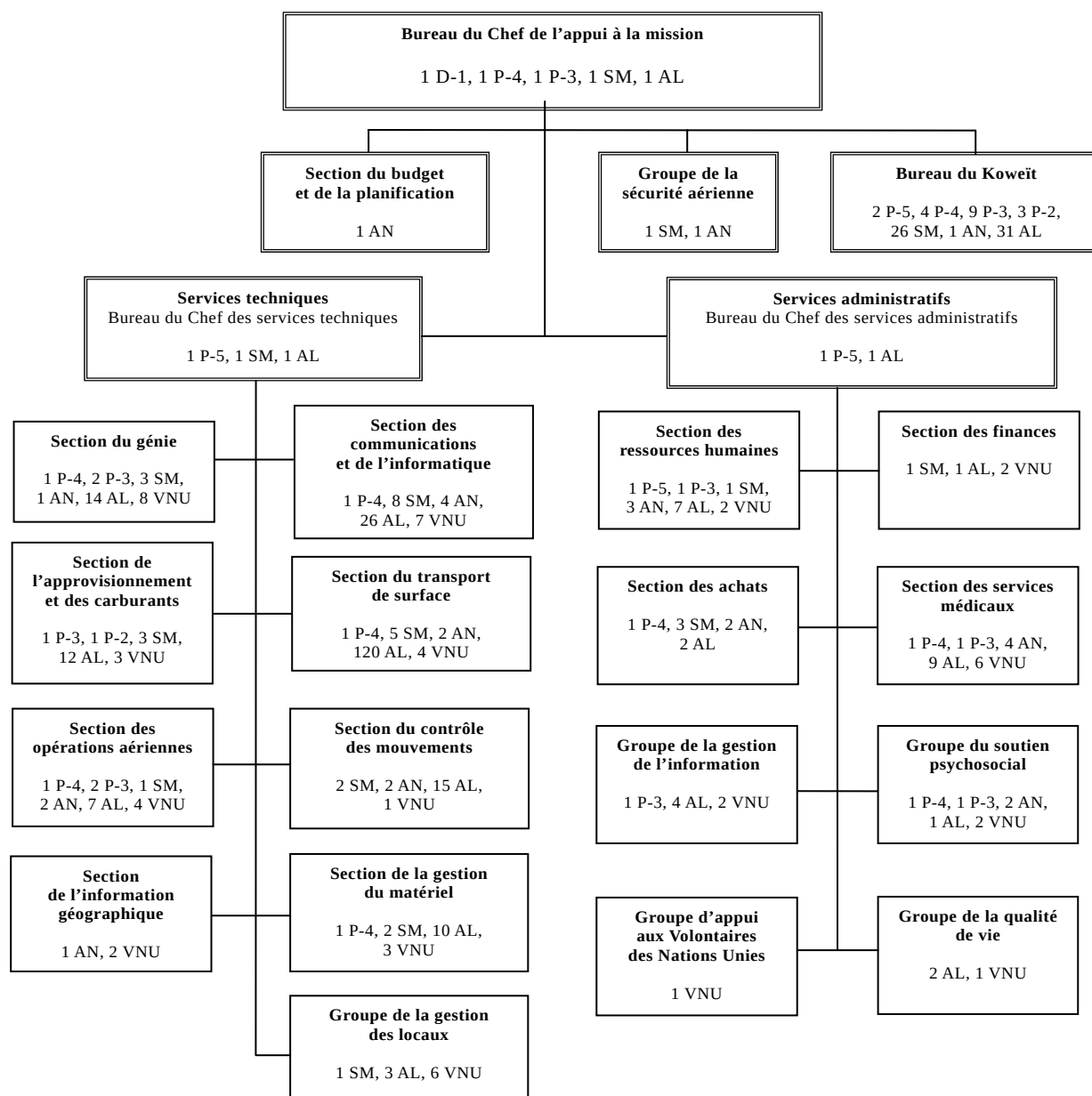


Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

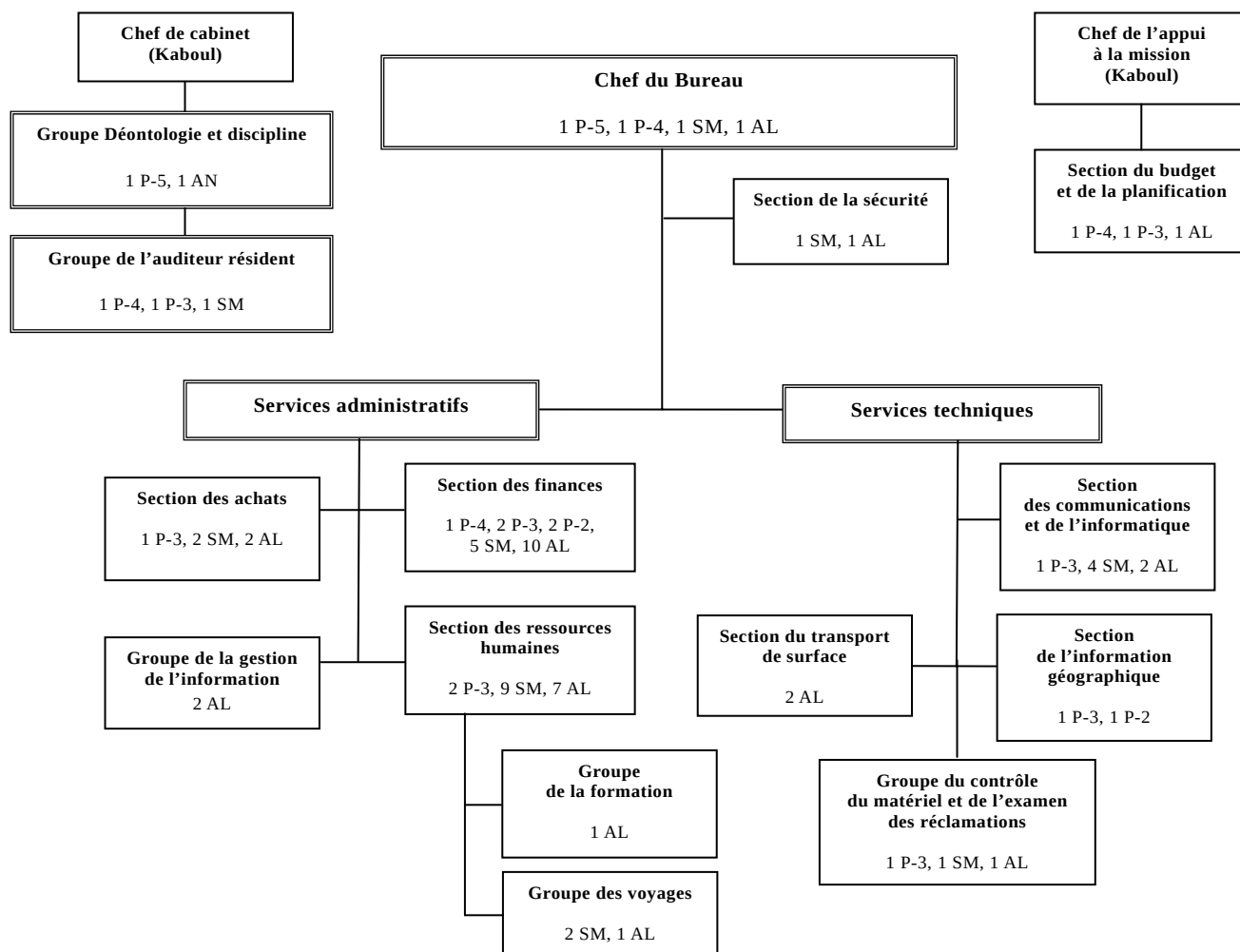
B. Bureaux régionaux et bureaux provinciaux



C. Appui à la Mission (Kaboul)



D. Bureau de Koweït



Annexe II

Coût estimatif des dépenses de sécurité prévues pour 2014

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Coût estimatif</i>
Personnel recruté sur le plan international ^a	17 960 500
Personnel recruté sur le plan national ^b	11 772 600
Volontaires des Nations Unies ^c	133 700
Services de sécurité	11 177 600
Achat de matériel de sûreté et de sécurité	401 700
Uniformes	95 300
Fournitures pour la défense des périmètres	86 500
Formation	95 000
Total	41 722 900

^a Dont 112 postes donnant lieu à un recrutement sur le plan international (2 P-5, 2 P-4, 13 P-3, 5 P-2/1 et 90 SM).

^b Dont 425 postes donnant lieu à un recrutement sur le plan national (6 AN et 419 AL).

^c Dont 3 postes de Volontaire des Nations Unies.

Annexe III

Renseignements concernant les activités de fond menées en 2013 par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies collaborant avec la MANUA sur des questions ayant trait aux programmes (intégrées, le cas échéant)

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
Cadre de gestion des activités de fond des organismes, fonds et programmes des Nations Unies	• Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture • Programme des Nations Unies pour les établissements humains • Organisation internationale du Travail • Bureau de la coordination des affaires humanitaires • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) • Département de la sûreté et de la sécurité • Programme des Nations Unies pour l'environnement • Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture • Fonds des Nations Unies pour la population • Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés • Fonds des Nations Unies pour l'enfance • Service de la lutte antimines des Nations Unies • Office des Nations Unies contre la drogue et le crime • Haut-Commissariat aux droits de l'homme	Le crédit de 102 173 dollars permet de financer un poste d'administrateur recruté sur le plan national et des activités de coordination, notamment pour le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les fonctions de coordination y afférentes, les groupes de travail relatifs au PNUAD et la stratégie de cohérence menée par l'équipe de pays des Nations Unies.	Le Bureau du Coordonnateur résident, qui partage les locaux de la MANUA, coordonne les activités de développement et fournit des conseils à tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Afghanistan. Les mécanismes existants comptent des groupes de travail consacrés aux cadres d'exécution des programmes des Nations Unies, comme le PNUAD, le bilan commun de pays et la stratégie de cohérence des Nations Unies, et surtout des groupes thématiques s'occupant de questions transversales. L'équipe de pays des Nations Unies est le mécanisme national et global qu'utilise le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Résident coordonnateur/Coordonnateur de l'action humanitaire pour piloter et coordonner l'action de tous les organismes des Nations Unies.

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
	• Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) • Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes • Programme alimentaire mondial • Organisation mondiale de la Santé • Organisation internationale pour les migrations • Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement • Organisation des Nations Unies pour le développement industriel • Banque mondiale • Fonds monétaire international • Banque asiatique de développement		
Appui électoral	PNUD	Le projet d'assistance électorale du PNUD, ELECT II, exécuté par la Commission électorale indépendante, vise à doter l'organisme local de gestion des élections d'une infrastructure et de compétences techniques, afin d'assurer la pérennité du processus électoral. Les efforts déployés en 2013 ont essentiellement porté sur le renforcement des capacités et la planification, l'inscription sur les listes électorales et l'amélioration des infrastructures de la Mission à Kaboul et au niveau des provinces.	Conformément à son mandat, la MANUA contribue à renforcer l'intégrité, l'universalité et la pérennité des élections à venir, et fournit à cet effet des analyses politiques approfondies, cherche à assurer la cohérence des activités d'assistance internationale et s'emploie à aider les institutions afghanes et leur interaction pour qu'elles soient en mesure de remplir le rôle que leur prescrit la Constitution. Le programme ELECT II du PNUD fournit, grâce à son personnel travaillant dans les mêmes locaux que la Commission électorale indépendante, une assistance technique destinée à renforcer les capacités en vue de l'organisation et de la tenue des élections.

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
			Les principaux dispositifs sont les suivants : • Le Comité directeur du projet, coprésidé par la Commission électorale indépendante et le PNUD/la MANUA, qui compte parmi ses membres, si besoin est, des donateurs et des parties prenantes locales; • Le groupe interne de coordination des élections des Nations Unies, qui veille à la cohérence des activités électorales menées par les différentes missions et organisations, dont le PNUD et la MANUA; • Le dispositif de vidéoconférence avec le Siège à New York, auquel participent la MANUA, le programme ELECT II du PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix, le PNUD et le Département des affaires politiques.
Groupe de soutien à la paix	UNOPS	La MANUA a reçu des ressources supplémentaires d'un montant total de 1 648 300 dollars, destinées à financer plusieurs projets et les activités correspondant à leurs différentes phases jusqu'à la fin de 2014. L'UNOPS fournit un appui technique et établit des rapports d'activité trimestriels destinés aux donateurs. L'appui au programme a reçu les contributions suivantes : • Gouvernement danois : 1 million de dollars; • Gouvernement norvégien : 648 300 dollars.	La MANUA appuie les efforts du Gouvernement et du peuple afghans visant à mettre en place un processus de paix et de réconciliation global et ouvert à toutes les parties. La MANUA mène des activités directives et participatives se renforçant mutuellement : appui direct au Haut Conseil pour la paix et au processus officiel de négociation; meilleure compréhension du conflit afghan; le cas échéant, tenue d'un processus de dialogue parallèle pour contribuer aux pourparlers officiels; et participation à de nombreuses initiatives de paix locales et au Dialogue du peuple afghan pour la paix pour permettre aux chefs traditionnels locaux, aux responsables religieux, aux femmes, aux jeunes et aux membres de la société civile de participer et de faire valoir leurs vues sur la paix et la réconciliation. Le Groupe de soutien à la paix est constitué de fonctionnaires de la MANUA qui se réunissent régulièrement pour passer en revue les activités de la Mission appuyant le processus de paix. Il a également pour fonction de dégager de nouvelles possibilités et solutions pour aider la Mission à mieux

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
			s'acquitter de son mandat à mesure que l'ensemble du processus évolue. Le mémorandum d'accord entre la MANUA et l'UNOPS concernant la fourniture de services techniques continue de régir la gestion financière des ressources.
Projet pour une police démocratique en Afghanistan	UNOPS	Le Gouvernement néerlandais a versé une contribution d'un montant de 4 500 265 dollars pour appuyer le projet qui couvrira la période allant de février 2013 à février 2016. L'UNOPS fournit un appui technique et établit des rapports d'activité annuels destinés aux donateurs et au Ministère de l'intérieur.	Le projet vise à renforcer la responsabilité et la réactivité de la police afghane vis-à-vis des communautés qu'elle sert, et, notamment, à rendre la justice plus accessible aux femmes et aux enfants. Les activités menées sur le terrain par les partenaires d'exécution seront supervisées par le Groupe consultatif sur les questions de police de la MANUA, qui se chargera également de coordonner le contrôle et le suivi assurés par les organismes partenaires. La Mission effectuera un suivi et des évaluations portant sur les incidences des activités menées au titre des différentes composantes et phases du projet, par des visites sur place, un contrôle de la collecte des données, la mise à jour et la gestion des bases de données, la coordination de toutes les activités de suivi et d'évaluation, et l'établissement de rapports trimestriels, annuels et ponctuels. Les progrès réalisés seront également examinés par le comité de contrôle du projet, qui est présidé par l'UNOPS et compte parmi ses membres des représentants de la MANUA, du Ministère de l'intérieur et du Gouvernement néerlandais présents à Kaboul.
Droits de l'homme, y compris l'initiative « Dialogue du peuple afghan pour la paix »	Haut-Commissariat aux droits de l'homme	En 2013, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a versé une contribution d'un montant de 123 000 dollars pour appuyer l'ensemble du programme relatif aux droits de l'homme. Des comptes rendus de situation hebdomadaires, des rapports d'activité semestriels et annuels et des exercices financiers mensuels sont établis à l'attention du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Par ailleurs, le Gouvernement belge a versé, par l'intermédiaire	L'ensemble des crédits alloués par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sert à financer plusieurs projets techniques et initiatives de sensibilisation relevant de divers programmes relatifs aux droits de l'homme, dont la protection des civils et l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'encontre des femmes. Ces initiatives portent sur la gestion de bases de données, le renforcement des capacités du personnel et la communication avec les principales parties prenantes, et figurent toutes au programme de travail annuel du Groupe des droits de l'homme de la MANUA.

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
		du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, une contribution de 150 000 euros pour la période allant de février 2013 à juillet 2014, pour appuyer l'initiative « Dialogue du peuple afghan pour la paix ».	Les fonds alloués à l'initiative « Dialogue du peuple afghan pour la paix » doivent servir à financer l'organisation d'un dialogue faisant intervenir quelque 4 000 citoyens afghans dans le cadre de 200 groupes de réflexion qui contribueront à l'élaboration de « feuilles de route locales pour la paix ». La MANUA apportera son aide à l'établissement d'un rapport faisant ressortir les principaux résultats de l'initiative, et une conférence nationale sera organisée pour permettre à la société civile de présenter les « feuilles de route » provinciales, les examiner et les faire remonter aux responsables politiques. Le projet est supervisé par un comité directeur composé de membres de la société civile, auquel la MANUA apporte un appui en assurant son secrétariat.
Remédier aux carences dans le domaine de la sécurité	PNUD, Département de la sûreté et de la sécurité	Depuis son lancement en novembre 2010, le projet a reçu les contributions suivantes : • Gouvernement irlandais : 200 000 euros; • MANUA : 5 millions de dollars; • Gouvernement japonais : 12,9 millions de dollars. Le projet devait initialement s'achever en mai 2013. Cependant, en raison de difficultés opérationnelles rencontrées dans le cadre de l'appui au projet dans l'ensemble du pays, et particulièrement au niveau des provinces, il devrait désormais s'achever en octobre 2013.	Le projet visant à remédier aux carences dans le domaine de la sécurité a pour objectif d'appuyer les activités de recrutement, d'enquête sur les antécédents, de contrôle technique et de conseil pour la formation, ainsi que la fourniture, en quantité limitée, d'un équipement de base aux 2 199 policiers afghans prévus, en vue d'aider à l'établissement dans l'ensemble du pays d'une structure de commandement pleinement intégrée et unifiée, placée sous l'autorité de la Direction chargée de la protection des institutions internationales. Ces mesures permettront d'assurer la protection du système des Nations Unies en Afghanistan, grâce notamment à la protection des installations et à la mise en place de services d'escorte et de forces de réaction rapide dans les situations d'urgence. Le Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires de la MANUA dirige le projet au nom du Représentant spécial. Le Comité directeur fixe les grandes orientations stratégiques du projet, en tenant compte des difficultés que la détérioration des conditions de sécurité en Afghanistan présente pour l'ONU.

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
Programme afghan pour la paix et la réintégration	PNUD	Des contributions d'un montant de 176 279 826 dollars ont été annoncées ou reçues en faveur du Programme afghan pour la paix et la réintégration. Le PNUD est chargé de la programmation des contributions annoncées au titre du volet B, qui s'élèvent actuellement à 101 895 808 dollars. Les États donateurs ont apporté les contributions ci-après pour financer le projet : • États-Unis d'Amérique : 50 millions de dollars; • Australie : 5 940 000 dollars; • Finlande : 2 470 000 dollars; • Japon : 52 055 941 dollars; • Allemagne : 26 027 802 dollars; • Italie : 5 683 656 dollars; • Danemark : 7 961 741 dollars; • Espagne : 6 666 667 dollars; • Pays-Bas : 2,5 millions de dollars; • République de Corée : 1 million de dollars; • Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : 15 930 933 dollars; • Estonie : 43 085 dollars.	Le projet est géré par le PNUD pour le compte du système des Nations Unies, avec l'appui du Département de la sûreté et de la sécurité qui fournit des conseils techniques. Le PNUD établit des rapports périodiques détaillés sur les dépenses à l'intention du Comité directeur du projet et des donateurs. La MANUA fournit un appui au Programme afghan pour la paix et la réintégration et communique régulièrement avec les parties prenantes sur les questions stratégiques, notamment en participant à l'examen des projets au titre du programme en sa qualité de membre du Comité technique. Le PNUD appuie le Programme afghan pour la paix et la réintégration en fournissant une assistance au Haut Conseil pour la paix, au secrétariat commun et à ses structures provinciales pour qu'ils étendent leurs composantes d'information, de réintégration et de relèvement afin de promouvoir la paix, la réconciliation et la sécurité entre les communautés afghanes. Le PNUD travaille en étroite collaboration avec les groupes des opérations locales, des finances et du développement du secrétariat commun pour mettre en œuvre et suivre les différentes composantes du programme. Il fournit un appui technique au secrétariat commun au niveau central et aux équipes du secrétariat commun au niveau des provinces par l'intermédiaire de six bureaux régionaux.
Coordination et sensibilisation relatives à la lutte contre les stupéfiants	ONUDC	Les ressources financières fournies par les donateurs au programme de pays de l'ONUDC en 2013 s'élèvent à environ 25 millions de dollars, et visent à appuyer différents programmes de renforcement des capacités, notamment celles de l'État concernant la lutte contre les	L'ONUDC est le principal organisme des Nations Unies chargé de la mise en œuvre de différents programmes de lutte contre les stupéfiants, le crime et la corruption. La résolution 2041 (2012) du Conseil de sécurité souligne l'importance de la coopération entre la MANUA et l'ONUDC en la matière. Le programme de pays de l'ONUDC pour

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
		stupéfiants et l'étude de moyens de subsistance de remplacement. Les ressources financières versées par les donateurs au programme régional de l'ONUDC en 2013 s'élèvent à environ 6 720 000 dollars.	l'Afghanistan (2012-2014) vise à contribuer à la stabilité et au développement du pays en renforçant l'appareil de justice pénale et les activités de lutte contre les stupéfiants, ainsi que les capacités du Gouvernement afghan en la matière. Le programme régional 2011-2014 de lutte contre les stupéfiants en Afghanistan et dans les pays voisins vise à promouvoir la coopération régionale entre l'Afghanistan et ses voisins et à renforcer les capacités de lutte contre les stupéfiants dans la région, en améliorant la coordination et en favorisant la mise en œuvre d'initiatives régionales, nouvelles ou en cours, comme les mesures de confiance relevant du Processus d'Istanbul. L'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité, mise en place par l'ONUDC et la MANUA, continue d'encourager la coopération entre les organismes des Nations Unies en matière de lutte contre le crime organisé.